



PROGRAMMATION DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ EN GUYANE À HORIZON 2030



PROGRAMMATION DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ EN GUYANE À HORIZON 2030

Directrice de publication : Juliette GUIRADO

Conception, rédaction, cartographie : Lauren GAIN, Samy CHEVALIER, Steeve MONCY

Crédits photos : ©AUDeG, sauf mentions contraire

Les droits de reproduction (textes, illustrations, photographies, cartographies) sont réservés sous toutes formes.

© 2021

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
ÉTAT DES LIEUX DU SECONDAIRE	5
Les caractéristiques du public du secondaire	6
Une croissance constante des enfants en âge d'être scolarisés	6
Une augmentation régulière des effectifs scolaires du secondaire...	9
...qui n'empêche pas la hausse de la non scolarisation	12
Les capacités d'accueil et la répartition effective des élèves	15
Les capacités d'accueil des établissements du secondaire en 2019/2020	15
Une répartition des collégiens au plus proche de leur domicile et une concentration des lycéens sur le littoral	20
La scolarisation en Guyane : un défi géographique	23
Une tension historique entre éducation et territoires	23
Les aménagements locaux d'appui à la scolarité : les réponses à la dispersion géographique des publics	25
CAPACITÉS D'ACCUEIL À PREVOIR DANS LE SECONDAIRE EN 2030	28
Les capacités d'accueil des établissements à échéance 2024	29
Les projets de création/extension des collèges et lycées	29
Les capacités des établissements à 2024	30
Le nombre d'enfants à scolariser dans le secondaire en 2030	33
Des projections du nombre d'élèves du Rectorat et de l'INSEE qui questionnent	33
Les prévisions du nombre d'enfants à scolariser étudiées par l'AUDeG	34
Les capacités d'accueil des établissements à prévoir pour 2030	40
Capacités d'accueil à prévoir pour les 11-14 ans en 2030	40
Capacités d'accueil à prévoir pour les 15-17 ans en 2030	41
Stratégies possibles face à ces besoins en équipements scolaires	42
CRITÈRES D'IMPLANTATION DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS	44
Les critères de choix d'implantation	45
La maîtrise foncière et les règles d'urbanisme	45
Les qualités intrinsèques du terrain proposé	46
L'accessibilité du terrain et les réseaux	49
L'offre de services associée	52
La grille d'analyse du foncier	54
CONCLUSION	60
ANNEXES	61
TABLE DES ILLUSTRATIONS	82
Tableaux	82
Graphique	83
Carte	83

PRÉAMBULE

Comment prévoir et qualifier les besoins à venir en équipements scolaires du secondaire de type collèges et lycées ?

A l'image de la population générale de la Guyane, la population scolaire des 11-17 ans connaît une croissance très significative. Cette croissance, grandement portée par le solde naturel peut également être liée à mobilité des parents, pour des raisons professionnelles ou des choix résidentiels. Sur la Guyane, cela se traduit par des évolutions inégalement réparties sur le territoire : certaines tendances sont nuancées entre le littoral et les fleuves, que l'on soit à Saint-Laurent, à Cayenne, à Camopi ou bien à Grand Santi. Lors de la dernière rentrée scolaire, les effectifs du secondaire ont par exemple augmenté de 725 élèves sur le bassin de Cayenne contre 5450 élèves supplémentaires sur le bassin de Saint-Laurent et diminué de 20 élèves sur le bassin de Kourou¹.

Or, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), compétente depuis 2015 en matière de gestion, construction, reconstruction, extension, entretien et fonctionnement des établissements scolaires du secondaire, ne dispose que de prévisions générales des besoins établies par le Rectorat ou bien l'INSEE, sans pouvoir projeter à l'échelle communale les tendances à venir dont on voit l'importance qu'elles peuvent revêtir. Par ailleurs, la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) établie en 2017 prévoit d'ores et déjà la construction de 8 nouveaux équipements et d'extensions d'équipements existants à 2024. Ainsi, la réponse publique en matière de programmation scolaire questionne le choix du lieu d'implantation des futurs équipements scolaires et mérite donc d'être territorialisée en vue de :

- scolariser les enfants au plus proche de leur domicile soit réduire les temps de déplacements domicile/école et éviter les effets de déracinement souvent provoqués par une scolarisation précoce loin du domicile ;
- permettre une scolarisation dans le secondaire de l'ensemble de la population en âge de l'être (11-17 ans) à horizon 2030.

Dans cette perspective, l'AUDeG a développé une méthode exploratoire, afin de tenter d'affiner les projections en matière de scolarisation dans le secondaire à 2030. Ce travail original permet de projeter la population des enfants de Guyane qui seront en âge d'être scolarisés en 2030 dans le secondaire et d'anticiper les mouvements de population afin de tenir compte des grands projets d'aménagement. Si elle constitue un exercice fréquemment demandé par les membres et partenaires de l'agence d'urbanisme dans le cadre de son Programme Partenarial, notons que la réalisation de prévisions scolaires n'est pas une pratique standardisée et ne permet pas d'aboutir à des résultats hautement fiables. Cette dernière réserve est particulièrement valable pour les communes de Guyane aux faibles poids démographiques et pour celles dont la connaissance des grands projets urbains est lacunaire.

Par ailleurs, cette approche prospective a permis de bâtir un outil d'aide à la décision permettant de définir au mieux les objectifs stratégiques et techniques (proximité, territorialité et complémentarité) permettant de déterminer la programmation et l'implantation de l'équipement ainsi que sa composition architecturale et paysagère. Rappelons que les collèges et lycées constituent un élément très structurant du développement de la ville. Ainsi, l'anticipation et la planification des équipements permettent de faciliter le déroulé des opérations (fluidité des procédures d'urbanisme et d'aménagement), de mieux insérer les projets dans le tissu urbain en tenant compte des différents projets (notamment l'Opération d'Intérêt National), et de faire des économies de coûts de réalisations d'opérations.

1. Constat d'effectifs d'élèves du 2nd degré, secteur public et privé sous contrat, Rentrée scolaire 2020/2021, Académie de Guyane

ÉTAT DES LIEUX DU SECONDAIRE

La Guyane, en 2020, comptabilise 44 établissements scolaires publics du secondaire avec 31 collèges et 13 lycées, auxquels s'ajoutent 8 établissements privés avec 5 collèges et 3 lycées. 39 523 élèves y sont scolarisés en 2020 contre 29 750 en 2009, soit une augmentation de l'ordre de 33% des effectifs scolaires du secondaire en 11 ans. Cette hausse considérable des élèves scolarisés n'empêche pas celle de la non-scolarisation, particulièrement remarquée dans les communes peu ou pas dotées d'établissements. Le défi que représente l'accès à la scolarisation suppose des tensions historiques entre éducation et territoires : le littoral, avec notamment Cayenne, est particulièrement bien doté en équipements alors que l'intérieur et les fleuves ne voient apparaître leurs premiers équipements qu'à compter des années 1990/2000.

De plus, certains établissements scolaires du secondaire, dans l'urgence d'augmenter leurs capacités d'accueil, se dotent de bungalows en guise de nouvelles classes. Ces modules installés au départ de manière provisoire, semblent dans certains devenir définitifs. On estime ainsi, sous réserve que ces modules complémentaires aient un usage de classe, une capacité totale de 16 509 places pour les collèges et de 14 494 places pour les lycées.



Les caractéristiques du public du secondaire

Une croissance constante des enfants en âge d'être scolarisés

La population guyanaise est en hausse constante : elle a été multipliée par 6 entre 1967 et 2017, passant de 44 392 à 268 700 habitants. La Guyane se distingue en outre par un très fort taux de natalité et de fortes dynamiques migratoires, qui en font le territoire le plus jeune de France après Mayotte : en 2017, les enfants (0-17 ans) représentaient presque 40% de la population de la population.

En 2017, on comptait en Guyane 23 017 enfants en âge d'être scolarisés au collège (11-14 ans) et 16 441 enfants en âge d'être scolarisés au lycée (15-17 ans).

Depuis 2006, la population en âge d'être scolarisée dans le secondaire (11-17 ans) ne cesse de croître, avec +2.5%/an pour les 11-14 ans et +2.9%/an pour les 15-17 ans. Sur cette période, le nombre de 11-14 ans a augmenté de 30.6% contre 36.5% pour les 15-17 ans. Entre 2016 et 2017, on observe néanmoins une très légère baisse des 11-14 ans (- 41 enfants) et une augmentation des 15-17 ans (+ 293 enfants).

Si la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) concentre le plus d'enfants en âge d'être scolarisés dans le secondaire (17 837 enfants en 2017), elle est progressivement rattrapée par la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), qui concentrait 15 509 enfants de 11-17 ans en 2017.

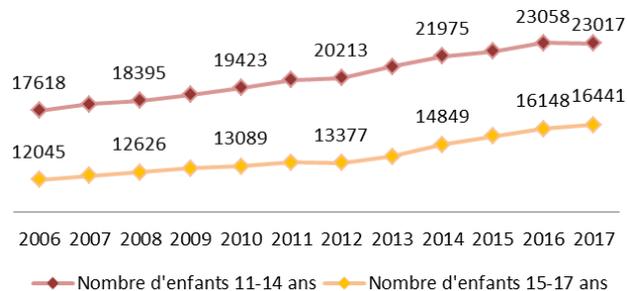
En effet, la part des enfants domiciliés sur la CACL a tendance à diminuer : en 2006, elle rassemblait 50.8% des 11-14 ans contre 44.6% en 2017. A l'inverse, sur la CCOG, ces chiffres étaient de 32.1% et 40% aux mêmes dates. La dynamique est similaire pour la tranche d'âge supérieure : en 2006, 53.7% des 15-17 ans étaient domiciliés sur la CACL contre 46% en 2017. La CCOG en concentrait pour sa part 30% en 2006 contre 38.3% en 2017.

La part des enfants domiciliés sur la CCDS par rapport au total Guyanais est relativement stable : en 2006 elle concentrait 13.9% des 11-14 ans contre 12.1% en 2017, soit 2783 enfants. Pour les 15-17 ans, ces chiffres étaient respectivement de 13.3% et 13% en 2017, avec 2131 enfants.

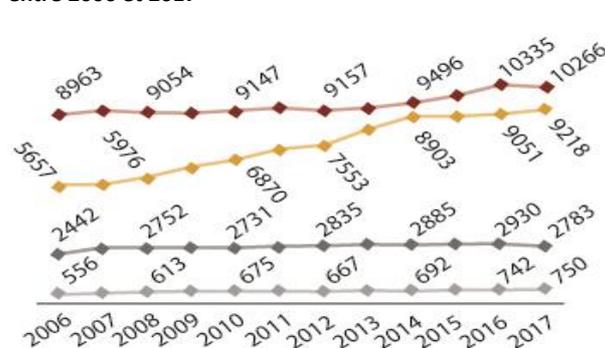
Le poids des 11-14 ans résidant sur la CCEG par rapport au total régional a connu une légère augmentation, passant de 3.2% en 2006 à 4.6% en 2017, soit 750 enfants. A l'inverse, le poids des 15-17 ans a connu une très légère baisse, passant de 2.9% en 2006 à 2.7% en 2017, avec 448 enfants.

En 2017, les communes de Cayenne et Saint-Laurent concentraient quasiment le même nombre de 11-14 ans, avec respectivement 4413 et 4430 enfants, soit environ 40% de la population guyanaise de cette tranche d'âge. Suivaient Matoury, où résidaient 11% des 11-14 ans, et Kourou (10%).

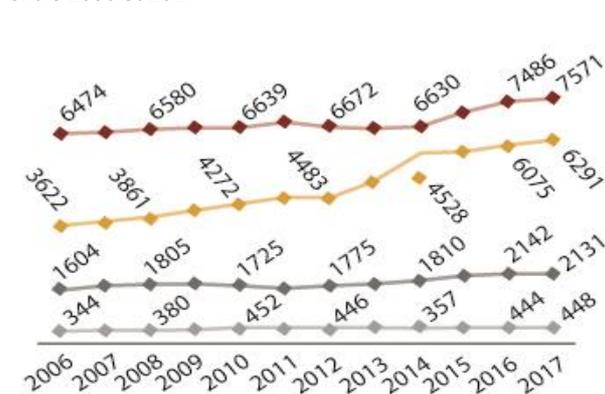
Graphique 1 : Evolution du nombre d'enfants de 11-14 ans et de 15-17 ans entre 2006 et 2017



Graphique 2 : Evolution du nombre d'enfants de 11-14 ans par EPCI entre 2006 et 2017



Graphique 3 : Evolution du nombre d'enfants de 15-17 ans par EPCI entre 2006 et 2017



Source : Insee, RP 2006 à 2017

— CACL
— CCOG
— CCDS
— CCEG

C'est sur le Maroni que l'on observe les taux de croissance annuels moyens les plus élevés sur la période 2006-2017, avec la commune de Grand-Santi (+12,42% par an avec 1068 enfants en 2017), suivie de près par Papaïchton (+11,68% par an soit 469 enfants en 2017). Saint-Elie et Saül mis à part puisque présentant une population peu significative, Roura est la commune qui a connu la perte la plus importante d'enfants de cette tranche d'âge sur la période (-1,57% par an avec 220 enfants en 2017), suivie de Régina (-1,33% par an). Iracoubo et Cayenne présentent pour leur part des évolutions relativement stables, comprises respectivement entre +0,24% et +0,61% par an.

Tableau 1 : Evolution du nombre d'enfants de 11-14 ans par commune et EPCI entre 2006 et 2017

Commune	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Taux de croissance annuel moyen	Taux d'évolution entre 2006 et 2017
Cayenne	4126	4263	4144	4081	4020	4142	3834	3914	4055	4126	4377	4413	0,6%	7,0%
Macouria	742	779	816	865	917	852	871	901	942	985	1125	1246	4,8%	67,9%
Matoury	2344	2320	2363	2386	2495	2524	2639	2602	2684	2759	2688	2612	1,0%	11,4%
Montsinéry-Tonnégrande	139	151	122	128	133	141	149	172	172	172	176	180	2,4%	29,5%
Rémire-Montjoly	1351	1379	1386	1351	1370	1400	1435	1417	1373	1540	1670	1595	1,5%	18,1%
Roura	261	233	223	212	213	213	230	250	270	284	300	220	-1,6%	-15,7%
CACL	8963	9125	9054	9023	9147	9272	9157	9255	9496	9867	10335	10266	1,2%	14,5%
Camopi	141	146	153	160	188	191	193	198	203	214	216	218	4,1%	54,6%
Ouanary	8	8	8	8	6	7	8	9	9	15	16	18	7,5%	125,0%
Régina	68	69	70	70	75	77	79	80	82	63	61	59	-1,3%	-13,2%
Saint-Georges	339	358	383	410	405	396	387	392	398	443	449	455	2,7%	34,2%
CCEG	556	581	613	648	675	671	667	679	692	734	742	750	2,8%	34,9%
Apatou	642	689	619	631	643	669	696	861	905	949	993	1040	4,5%	62,0%
Awala-Yalimapo	112	117	122	121	121	121	123	125	129	131	132	134	1,6%	19,6%
Grand-Santi	295	301	381	434	486	530	578	856	898	940	1002	1068	12,4%	262,0%
Mana	693	730	769	906	917	927	953	980	1039	1073	1108	1143	4,7%	64,9%
Maripasoula	441	363	434	505	563	627	632	664	697	752	812	926	7,0%	110,0%
Papaïchton	139	180	246	312	379	460	404	419	435	481	532	469	11,7%	237,4%
Saint-Laurent	3323	3315	3392	3546	3754	4020	4159	4398	4792	4569	4462	4430	2,7%	33,3%
Saül	12	12	12	12	8	8	8	8	8	9	9	9	-2,6%	-25,0%
CCOG	5657	5707	5976	6467	6870	7362	7553	8311	8903	8904	9051	9218	4,5%	62,9%
Iracoubo	170	177	184	198	195	192	193	194	187	182	177	174	0,2%	2,4%
Kourou	2000	2247	2288	2268	2247	2306	2364	2436	2429	2448	2449	2307	1,3%	15,4%
Sinnamary	269	272	276	280	284	285	278	271	269	266	304	301	1,1%	11,9%
Saint-Élie	4	4	4	4	5	0	0	0	0	0	0	0	-100,0%	-100,0%
CCDS	2442	2700	2752	2751	2731	2783	2835	2901	2885	2896	2930	2783	1,2%	14,0%
TOTAL	17618	18114	18395	18888	19423	20089	20213	21147	21975	22402	23058	23017	2,5%	30,6%

Source: Insee, RP 2006 à 2017

Saint-Laurent était en 2017 la commune Guyanaise qui concentrait le plus de 15-17 ans, avec 3358 enfants soit 20% du total Guyanais. Suivaient Cayenne, avec 3122 enfants (19% du total Guyanais), Matoury (2097 enfants soit 13% du total Guyanais) et Kourou (1828 enfants soit 11%).

Ce sont là aussi les communes de Papaïchton (+12.21% par an) et Grand-Santi (+11.33% par an) qui ont connu les taux de croissance annuels moyens les plus élevés sur la période 2006-2017. Saül, Iracoubo et Roura ont connu les taux de décroissance les plus conséquents, avec respectivement -7.11%, -2.48% et -1.46% de 15-17 ans par an sur la période. Cayenne (+0.05% par an), Awala-Yalimapo (+0.61% par an) et Régina (+0.67% par an) présentent des évolutions relativement stables.

Tableau 2 : Evolution du nombre d'enfants de 15-17 ans par commune et EPCI entre 2006 et 2017

Commune	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Taux de croissance annuel moyen	Taux d'évolution entre 2006 et 2017
Cayenne	3105	3152	3142	3098	3003	3066	2843	2790	2585	2928	3090	3122	0,05%	0,5%
Macouria	503	528	553	586	621	623	652	675	655	738	830	932	5,77%	85,3%
Matoury	1616	1597	1651	1719	1773	1844	1877	1862	1875	1997	2058	2097	2,40%	29,8%
Montsinéry-Tonnégrande	71	77	100	105	109	115	122	124	113	124	127	130	5,59%	83,1%
Rémire-Montjoly	969	1000	979	1001	984	1017	1031	1029	987	1145	1189	1112	1,26%	14,8%
Roura	210	163	155	148	148	149	147	160	146	182	192	179	-1,46%	-14,8%
CACL	6474	6516	6580	6657	6639	6814	6672	6640	6360	7114	7486	7571	1,43%	16,9%
Camopi	76	79	83	86	115	117	118	121	89	135	137	138	5,57%	81,6%
Régina	46	46	46	47	49	50	51	52	46	53	51	49	0,67%	6,5%
Ouanary	3	3	3	3	6	7	8	9	7	4	5	5	4,64%	66,7%
Saint-Georges	220	232	248	266	282	275	269	273	215	249	253	256	1,40%	16,4%
CCEG	344	360	380	402	452	449	446	454	357	441	444	448	2,42%	30,2%
Apatou	351	377	361	368	375	390	406	553	348	609	638	668	6,02%	90,3%
Awala-Yalimapo	90	94	98	82	82	82	83	85	81	94	95	96	0,61%	6,7%
Grand-Santi	161	164	191	217	243	265	289	419	258	460	490	523	11,33%	224,8%
Mana	469	494	521	517	523	529	544	559	667	766	791	816	5,16%	74,0%
Maripasoula	254	245	291	337	377	421	358	375	277	424	458	518	6,70%	103,9%
Papaïchton	87	106	145	184	223	271	268	279	119	320	353	308	12,21%	254,0%
Saint-Laurent	2202	2244	2245	2402	2443	2534	2529	2725	2773	3225	3246	3358	3,91%	52,5%
Saül	9	9	9	9	6	6	6	6	6	4	4	4	-7,11%	-55,6%
CCOG	3622	3733	3861	4116	4272	4498	4483	5000	4528	5902	6075	6291	5,15%	73,7%
Iracoubo	126	131	136	138	136	134	135	136	95	100	97	96	-2,48%	-23,8%
Kourou	1292	1424	1477	1453	1391	1338	1440	1486	1540	1781	1836	1828	3,21%	41,5%
Sinnamary	184	186	189	192	194	204	201	196	174	192	206	205	0,98%	11,4%
Saint-Élie	3	3	3	3	3	0	0	0	0	0	2	3	1,08%	0,0%
CCDS	1604	1745	1805	1787	1725	1676	1775	1818	1810	2074	2142	2131	2,61%	32,9%
TOTAL	12045	12353	12626	12962	13089	13436	13377	13912	13055	15530	16147	16441	2,87%	36,5%

Source: Insee, RP 2006 à 2017

Une augmentation régulière des effectifs scolaires du secondaire...

Sur les dix dernières années, on observe une hausse constante des effectifs scolaires en Guyane, en particulier pour le secondaire. Entre 2009 et 2020, on relève ainsi une augmentation de l'ordre de 33% des effectifs scolaires du secondaire, passant de 29750 à 39523 élèves. Sur la même période, le cycle primaire a connu une croissance 4 fois plus lente, passant de 41849 à 45626 élèves (+9%).

Entre 2009 et 2019, le 1er cycle d'enseignement secondaire (collège) a bénéficié d'une croissance plus lente que le 2nd cycle (lycée). Ainsi, on comptait 18 723 collégiens en 2009 contre 22 836 en 2019, soit une évolution de 22% des effectifs (+2% par an). Le lycée comptait pour sa part 11 027 élèves en 2009 contre 14 810 en 2019, soit une évolution de 34.3% des effectifs (+3% par an).

Si le second cycle général et technologique est le secteur accueillant le plus d'élèves (6 906 en 2019), c'est le second cycle professionnel qui a connu le plus fort taux de croissance avec une augmentation de 40.2% des effectifs sur la période 2009-2019 (+3.4%/an). Suit le second cycle général et technologique avec 30.2% d'élèves en plus (+2,7%/an), puis l'enseignement spécial, avec 27.2% d'élèves en plus (+ 2.4%/an).

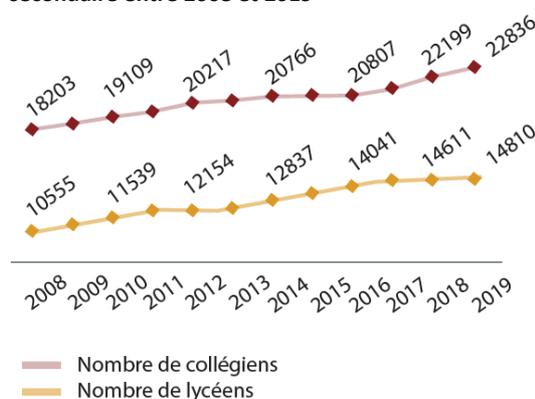
Au collège, la part du secteur privé est quant à elle en augmentation quasi-constante : en 2007, les collèges privés accueillait 5.7% des élèves (1006 élèves) et 8.2% en 2019 (1873 élèves). L'offre privée semble donc de plus en plus attractive pour les collégiens. **Pour le lycée, cette part apparaît relativement stable** sur la même période, passant de 6.7% (726 enfants) à 7.5% (1 115 élèves).

Tableau 3 : Evolution des effectifs scolaires par secteur entre 2009 et 2020

	2009	2019	2020
Premier degré	41849	45580	45626
Préélémentaire	14 292	16169	14 416
CP - CM2	27074	29055	29096
Spécialisé	483	356	114
Second degré	29750	37646	39523
Premier cycle	18723	22836	23509
Second cycle professionnel	4786	6712	7009
Second cycle général et technologique	5304	6906	7065
Enseignement adapté (SEGPA)	937	1192	1134
Ensemble éducation nationale	71599	83226	85149

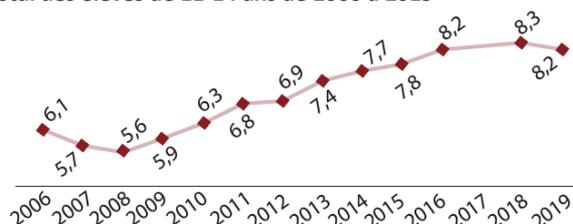
Source : MENESR - Rectorat de la Guyane

Graphique 4 : Evolution du nombre d'élèves du secondaire entre 2008 et 2019



Source : Insee, RP 2008 à 2019, Rectorat

Graphique 5 : Evolution de la part du secteur privé dans le total des élèves de 11-14 ans de 2006 à 2019



Source : Insee, RP 2006 à 2017, Rectorat de la Guyane-Service Statistique Académique- base élèves académique - constat d'effectifs 2006 à 2019

Graphique 6 : Evolution de la part du secteur privé dans le total des élèves de 15-17 ans de 2006 à 2019

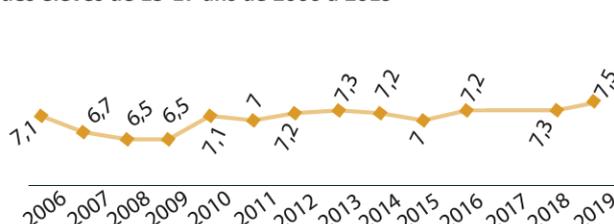


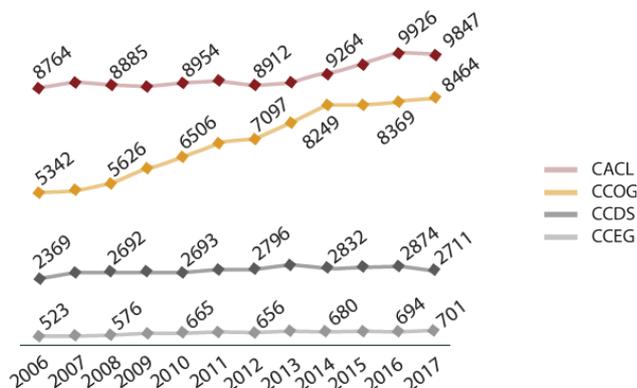
Tableau 4 : Evolution du nombre d'élèves du secteur privé de 2006 à 2019

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Collège	1040	1006	1022	1084	1203	1324	1393	1498	1591	1667	1707	NC	1852	1873
Lycée	745	726	690	753	819	842	874	887	924	950	1016	NC	1061	1115
Total	1785	1732	1712	1837	2022	2166	2267	2385	2515	2617	2723	NC	2913	2988

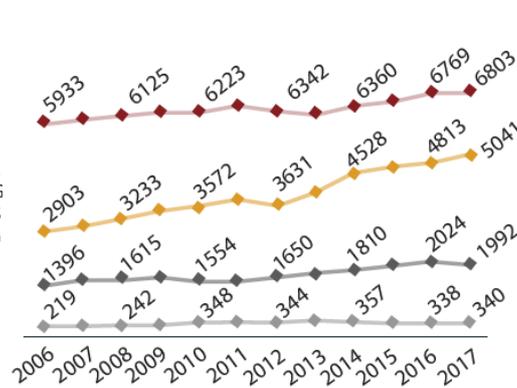
Source : Rectorat de la Guyane-Service Statistique Académique - base élèves académique - constat d'effectifs 2006 à 2019

La CCOG est le plus gros contributeur de la croissance des effectifs du secondaire, lorsque la CACL a connu la plus faible croissance sur la période. En effet, les collégiens résidant à l'Ouest ont augmenté de 58.4% entre 2006 et 2017, contre 34.1% pour la CCEG, 14.5% pour la CCDS et 12.4% pour la CACL. Les lycéens résidant sur la CCOG ont pour leur part augmenté de 73.6 % sur la période, ceux de la CCEG de 55.1%, ceux de la CCDS de 42.6% et ceux de la CACL de 14.7%.

Graphique 7 : Evolution du nombre de collégiens par EPCI de 2006 à 2017



Graphique 8 : Evolution du nombre de lycéens par EPCI de 2006 à 2017



Source : Insee, RP 2006 à 2017, Rectorat de la Guyane-Service Statistique Académique- base élèves académique - constat d'effectifs 2006 à 2019

L'analyse du lieu de domiciliation des effectifs scolarisés permet de constater que les communes concentrant le plus d'enfants de 11-14 ans sont aussi celles concentrant le plus de collégiens. Ainsi, en 2017, Saint-Laurent était la ville où résidaient le plus de collégiens (4353 soit 20% des effectifs régionaux), suivie de près par Cayenne (4216 soit 19%), Matoury (2496) et Kourou (2243).

Tableau 5 : Evolution du nombre d'élèves de 11-14 ans résidant sur chaque commune et EPCI entre 2006 et 2017

Commune de résidence	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Taux de croissance annuel	Taux d'évolution
Cayenne	4040	4196	4073	3979	3921	4030	3703	3781	3950	4002	4187	4216	0,39%	4,4
Macouria	711	747	782	829	879	830	845	875	915	957	1095	1217	5,01%	71,2
Matoury	2288	2279	2324	2358	2464	2484	2581	2554	2624	2651	2575	2496	0,79%	9,1
Montsinéry-Tonnégrande	133	144	122	128	133	141	149	170	170	170	174	178	2,68%	33,8
Rémire-Montjoly	1334	1360	1367	1332	1351	1379	1414	1393	1347	1497	1608	1530	1,25%	14,7
Roura	258	227	216	206	207	207	219	239	258	272	286	211	-1,81%	-18,2
CACL	8764	8952	8885	8832	8954	9071	8912	9012	9264	9548	9926	9847	1,06%	12,4
Camopi	135	140	146	153	184	187	189	194	199	180	182	184	2,86%	36,3
Ouanary	8	8	8	8	5	5	6	7	7	14	15	17	7,09%	112,5
Régina	67	68	69	69	74	76	78	79	81	62	60	58	-1,30%	-13,4
Saint-Georges	313	330	353	378	401	392	383	388	393	430	436	442	3,19%	41,2
CCEG	523	546	576	608	665	660	656	668	680	687	694	701	2,70%	34,0
Apatou	579	621	493	503	512	533	554	669	703	737	772	808	3,08%	39,6
Awala-Yalimapo	109	114	119	119	119	119	121	123	127	129	130	132	1,76%	21,1
Grand-Santi	233	239	330	376	421	459	501	624	655	686	731	779	11,60%	234,3
Mana	644	678	715	873	883	893	918	944	1016	1050	1084	1118	5,14%	73,6
Maripasoula	421	351	420	489	545	607	566	595	624	674	727	829	6,35%	96,9
Papaïchton	131	174	238	302	367	445	384	399	414	458	506	437	11,57%	233,6
Saint-Laurent	3213	3229	3299	3455	3651	3895	4044	4308	4702	4491	4410	4353	2,80%	35,5
Saül	12	12	12	12	8	8	8	8	8	9	9	9	-2,58%	-25,0
CCOG	5342	5418	5626	6129	6506	6959	7097	7670	8249	8233	8369	8464	4,27%	58,4
Iracoubo	164	171	178	195	192	189	190	191	183	178	173	171	0,38%	4,3
Kourou	1946	2202	2248	2240	2226	2274	2339	2403	2391	2403	2401	2243	1,30%	15,3
Sinnamary	257	260	264	268	272	272	267	260	258	255	300	297	1,32%	15,6
Saint-Élie	2	2	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	-100,00%	-100,0
CCDS	2369	2635	2692	2705	2693	2735	2796	2855	2832	2836	2874	2711	1,23%	14,4
TOTAL	16998	17551	17779	18274	18817	19425	19461	20205	21025	21304	21862	21723	2,25%	27,8

Source : Insee, RP 2006 à 2017, Rectorat de la Guyane-Service Statistique Académique- base élèves académique - constat d'effectifs 2006 à 2019

Depuis 2006, Grand-Santi et Papaïchton ont vu tripler leur nombre de collégiens domiciliés. Maripasoula a pour sa part connu un quasi-doublement de ce nombre, avec 829 collégiens domiciliés sur la commune en 2017.

La part de collégiens résidant sur Saint-Laurent a quant à elle connu une augmentation de 35.5% sur la période. Sur la CCEG, Ouanary a vu ce nombre doubler son nombre de collégiens, ce dernier ayant augmenté de 41.2% sur Saint-Georges. Sur la CCDS, le nombre de collégiens résidant sur Kourou a augmenté de 15.3% et de 15.8% pour Sinnamary. Sur la CACL, les collégiens résidant sur Roura ont diminué de 18.3% mais augmenté de 4.4% sur Cayenne, 9.1% sur Matoury, 14.7% sur Rémire-Montjoly, 33.8% sur Montsinéry-Tonnégrande et surtout 71.2% sur Macouria.

Les tendances sont similaires pour les lycéens : Saint-Laurent arrive en tête avec 20% des effectifs, suivie de Cayenne soit (19%), Matoury et Kourou. De même, le nombre de lycéens résidant sur Grand-Santi a été multiplié par 4 sur la période, par 3 sur Papaïchton. Il a doublé sur Apatou, et augmenté de plus de 75% sur Mana et Maripasoula. Sur la CCEG, Camopi a vu plus que doubler son nombre de lycéens, ce dernier ayant augmenté de 36.4% sur Saint-Georges. Sur la CCDS, ceux-ci ont augmenté de 52.4% à Kourou et de 10.7% pour Sinnamary, lorsqu'ils ont diminué de 12.2% sur Iracoubo. Sur la CACL, les lycéens résidant sur Roura ont diminué de 20.1% et de 3.2% sur Cayenne. Ils ont presque doublé sur Montsinéry-Tonnégrande et Macouria.

Tableau 6 : Evolution du nombre d'élèves de 15-17 ans résidant sur chaque commune et EPCI entre 2006 et 2017

Commune de résidence	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Taux de croissance annuel	Taux d'évolution
Cayenne	2843	2904	2914	2873	2807	2852	2639	2568	2585	2636	2732	2750	-0,30%	-3,2%
Macouria	457	479	502	532	564	579	605	626	655	685	756	835	5,63%	83%
Matoury	1484	1489	1545	1624	1674	1751	1779	1773	1875	1872	1904	1923	2,38%	29,6%
Montsinéry-Tonnégrande	59	64	92	96	100	106	112	113	113	113	116	118	6,50%	98,9%
Rémire-Montjoly	908	938	932	952	943	971	983	969	987	1066	1100	1031	1,16%	13,5%
Roura	183	147	141	134	134	135	124	135	146	154	162	146	-2,03%	-20,1%
CACL	5933	6022	6125	6211	6223	6394	6242	6184	6360	6525	6769	6803	1,25%	14,7%
Camopi	38	39	41	43	83	84	85	87	89	91	92	93	8,48%	147,7%
Ouanary	3	3	3	3	5	5	6	7	7	2	3	3	0,00%	-1,2%
Régina	33	33	33	34	42	43	44	45	46	48	47	45	2,86%	37,7%
Saint-Georges	146	154	165	176	219	214	209	212	215	194	196	199	2,86%	36,4%
CCEG	219	229	242	256	348	346	344	350	357	335	338	340	4,08%	55,1%
Apatou	205	220	224	229	233	242	252	331	348	365	382	400	6,27%	95,1%
Awala-Yalimapo	72	75	78	74	74	74	75	77	81	82	83	84	1,41%	16,8%
Grand-Santi	77	78	118	135	151	165	180	246	258	270	288	307	13,40%	299,9%
Mana	409	431	454	449	454	459	472	485	667	689	711	733	5,45%	79,3%
Maripasoula	207	205	244	283	316	353	253	265	277	299	323	368	5,37%	77,4%
Papaïchton	63	84	115	146	177	215	110	115	119	132	145	207	11,42%	230,2%
Saint-Laurent	1863	1932	1991	2147	2161	2254	2282	2441	2773	2862	2876	2938	4,23%	57,7%
Saül	8	8	8	8	6	6	6	6	6	4	4	4	-6,11%	-50%
CCOG	2903	3033	3233	3470	3572	3768	3631	3965	4528	4703	4813	5041	5,14%	73,6%
Iracoubo	101	105	109	116	114	112	113	113	95	93	90	89	-1,14%	-12,2%
Kourou	1125	1280	1331	1317	1260	1235	1357	1412	1540	1697	1744	1715	3,91%	52,4%
Sinnamary	170	173	175	177	180	183	181	176	174	173	190	189	0,97%	10,7%
Saint-Élie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/	0%
CCDS	1396	1558	1615	1611	1554	1530	1650	1701	1810	1962	2024	1992	3,28%	42,6%
TOTAL	10452	10842	11215	11547	11698	12038	11867	12200	13055	13526	13943	14176	2,81%	35,6%

Source : Insee, RP 2006 à 2017, Rectorat de la Guyane-Service Statistique Académique- base élèves académique - constat d'effectifs 2006 à 2019

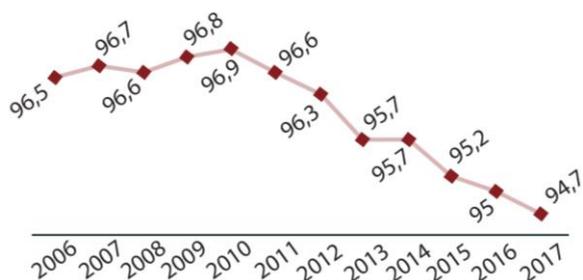
...qui n'empêche pas la hausse de la non scolarisation

- Une baisse régulière du taux de scolarisation

La croissance de la démographie scolaire ne va pas de pair avec une croissance du taux de scolarisation. Ainsi, le taux de scolarisation des 11-14 ans diminue régulièrement depuis 2006, passant de 96.5% (16 998 enfants de 11-14 ans scolarisés sur 17 618 enfants) à 94.4% en 2017 (21 723 enfants scolarisés sur 23 017 enfants de 11-14 ans). En 2015, près de 22 % des jeunes avaient interrompu leurs études avant la fin du collège, le plus souvent au cours ou à l'issue de la classe de troisième².

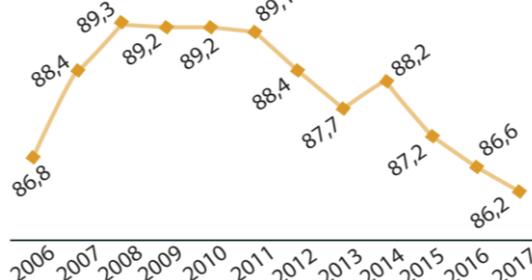
Le taux de scolarisation des 15-17 ans a pour sa part connu une hausse entre 2006 et 2008, passant de 86.8% (10 452 élèves sur 12 045 enfants) à 89.3% (11 215 élèves sur 12 626 enfants), avant d'entamer une chute progressive pour atteindre 86.2% en 2017 (14 176 élèves sur 16 441 enfants).

Graphique 9 : Evolution du taux de scolarisation des 11-14 ans entre 2006 et 2017 en Guyane



Source : Insee, RP 2006 à 2017

Graphique 10 : Evolution du taux de scolarisation des 15-17 ans entre 2006 et 2017 en Guyane



Dans la France entière, ce taux était en 2017 de 98.4% pour les 11-14 ans contre 96.6% pour les 15-17 ans. La Guyane présente donc des taux de non-scolarisation nettement supérieurs à la moyenne nationale : +3.7 points pour les 11-14 ans et +10.4 pour les 15-17 ans.

Tableau 7 : Taux de non-scolarisation en Guyane et en France en 2017

	Taux de non-scolarisation en Guyane en 2017	Taux de non-scolarisation en France en 2017
11-14 ans	5.3%	1.6%
15-17 ans	13.8%	3.4%

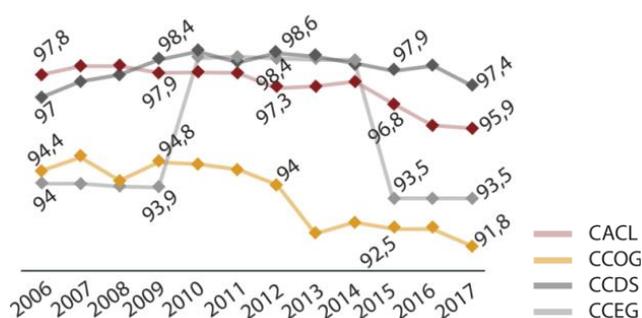
Source : Insee, RP2016 et 2017 exploitations principales, géographie au 01/01/2019

Si la disparition de l'Observatoire de la Non Scolarisation³ prive les acteurs publics d'outils de connaissance et de compréhension du phénomène, on peut estimer que l'enclavement de certains lieux de vie, les très longues distances et la peur du déracinement favorisent la non scolarisation voire la déscolarisation en Guyane.

- Un phénomène marqué géographiquement

Au niveau des intercommunalités, on observe entre 2006 et 2017 une chute quasi-généralisée du taux de scolarisation des 11-14 ans. Ainsi, ce taux est passé de 97.8% à 95.9% sur la CACL, de 94.4% à 91.8% sur la CCOG et de 94% à 93.5% sur la CCEG avec une hausse soudaine en 2010 suivie d'une chute violente en 2015. Seule la CCDS a connu une croissance, quoique légère, passant de 97% en 2006 à 97.4% en 2017.

Graphique 11 : Evolution du taux de scolarisation des 11-14 ans par EPCI entre 2006 et 2017



Source : Insee, RP2006 à 2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2019

2. SIEI in *Guide du décrochage scolaire en Guyane*, ONISEP, Juin 2015

3. La création de l'observatoire de la non-scolarisation (ONS) en Guyane en 2005 visait 2 objectifs principaux : collecter les informations visant à identifier les enfants non scolarisés et les accueillir, et mettre au point des méthodes d'évaluation et de suivi ainsi qu'un dispositif de communication en direction des usagers et des partenaires de l'observatoire. Jusqu'en 2018, l'ONS a permis plusieurs réalisations : une campagne de communication/sensibilisation, la création d'un formulaire unique d'inscription, l'ouverture d'un guichet unique au CASNAV pour les inscriptions dans le second degré. Des débats sur la forme juridique et les ressources de l'ONS ont généré une perte d'efficacité et la mise en sommeil de l'ONS. En décembre 2009, l'ONS est réactivé avec comme objectifs de traiter simultanément la non scolarisation, la mal scolarisation et la déscolarisation. Si l'ONS a à nouveau disparu par la suite, sa réactivation est actuellement à l'étude.

Ainsi, au sein des EPCI, peu de communes ont connu une croissance de ce taux sur la période 2006-2017 :

- sur la CAEL, seules les communes de Montsinéry-Tonnégrande et Macouria ont vu ce taux augmenter avec respectivement +3.5 et +1.8 points ;
- sur la CCEG, seule Saint-Georges a connu une croissance de ce taux, passant de 92.2% à 97.1% ;
- sur la CCOG, les communes ayant connu une évolution positive sont Awala-Yalimapo (de 97.3% en 2006 à 98.5% en 2017), Mana (de 92.9% à 97.8%) et Saint-Laurent (de 96.7% à 98.2%). La commune de Saül connaît un taux stable de 100% sur la période ;
- sur la CCDS, les communes ayant connu une évolution positive sont Iracoubo (de 96.5% en 2006 à 97.7% en 2017) et Sinnamary (de 95.7 à 98.7%). Entre ces deux dates, Kourou n'a cependant connu qu'une très légère baisse de 0.1 point lorsque Saint-Elie ne compte plus d'enfants de 11-14 ans depuis 2011.

A l'inverse, Apatou et Camopi ont connu la plus forte baisse de ce taux sur la période, avec respectivement -12.5 et -11.5 points. **Les dernières ouvertures d'établissements (2012 à Camopi et Régina et 2015 à Kourou) n'ont pas permis la hausse des taux de scolarisation des 11-14 ans.**

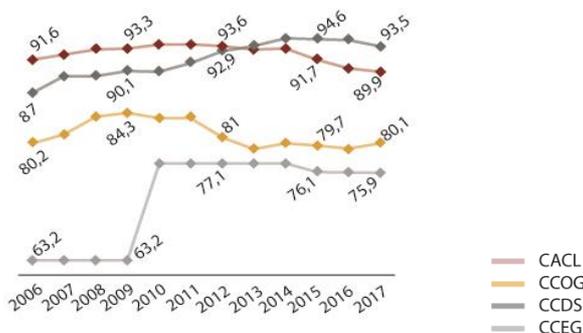
Tableau 8 : Evolution des taux de scolarisation par commune entre 2006 et 2017 pour les 11-14 ans

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2006-2017
Cayenne	97,9	98,4	98,3	97,5	97,5	97,3	96,6	96,6	97,4	97,0	95,7	95,5	-2,4%
Macouria	95,8	95,8	95,8	95,8	95,8	97,4	97,1	97,1	97,1	97,1	97,3	97,7	1,8%
Matoury	97,6	98,2	98,4	98,8	98,7	98,4	97,8	98,2	97,8	96,1	95,8	95,5	-2,1%
Montsinéry-Tonnégrande	95,3	95,3	100	100	100	100	100	98,8	98,8	98,8	98,8	98,8	3,5%
Rémire-Montjoly	98,8	98,6	98,6	98,6	98,6	98,5	98,5	98,3	98,1	97,2	96,3	96,0	-2,8%
Roura	98,7	97,2	97,2	97,2	97,2	97,2	95,6	95,6	95,6	95,6	95,6	95,9	-2,7%
CAEL	97,8	98,1	98,1	97,9	97,9	97,8	97,3	97,4	97,6	96,8	96,0	95,9	-1,9%
Camopi	95,9	95,9	95,9	95,9	97,9	97,9	97,9	97,9	97,9	84,4	84,4	84,4	-11,5%
Ouanary	100	100	100	100	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	94,4	94,4	94,4	-5,6%
Régina	98,6	98,6	98,6	98,6	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,3	98,3	98,3	-0,2%
Saint-Georges	92,2	92,2	92,2	92,2	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	97,1	97,1	97,1	5,0%
CCEG	94,0	94,0	93,9	93,9	98,4	98,4	98,4	98,3	98,3	93,5	93,5	93,5	-0,5%
Apatou	90,1	90,1	79,6	79,6	79,6	79,6	79,6	77,7	77,7	77,7	77,7	77,7	-12,5%
Awala-Yalimapo	97,3	97,3	97,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,5	98,5	98,5	98,5	1,2%
Grand-Santi	79,2	79,2	86,6	86,6	86,6	86,6	86,6	73,0	73,0	73,0	73,0	73,0	-6,2%
Mana	92,9	92,9	92,9	96,3	96,3	96,3	96,3	96,3	97,8	97,8	97,8	97,8	4,9%
Maripasoula	95,4	96,8	96,8	96,8	96,8	96,8	89,5	89,5	89,5	89,5	89,5	89,5	-5,9%
Papaïchton	94,4	96,8	96,8	96,8	96,8	96,8	95,2	95,2	95,2	95,2	95,2	93,1	-1,3%
Saint-Laurent	96,7	97,4	97,3	97,4	97,3	96,9	97,2	98,0	98,1	98,3	98,8	98,2	1,6%
Saül	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	0,0%
CCOG	94,4	94,9	94,1	94,8	94,7	94,5	94,0	92,3	92,7	92,5	92,5	91,8	-2,6%
Iracoubo	96,5	96,5	96,5	98,4	98,4	98,4	98,4	98,4	97,7	97,7	97,7	97,7	1,3%
Kourou	97,3	98,0	98,2	98,8	99,1	98,6	98,9	98,7	98,5	98,2	98,0	97,2	-0,1%
Sinnamary	95,7	95,7	95,7	95,7	95,7	95,6	95,9	95,9	95,9	95,9	98,7	98,7	3,0%
Saint-Élie	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	/	/	/	/	/	/	/	/
CCDS	97,0	97,6	97,8	98,4	98,6	98,3	98,6	98,4	98,2	97,9	98,1	97,4	0,4%
Total	96,5	96,9	96,6	96,7	96,9	96,7	96,3	95,5	95,7	95,1	94,8	94,4	-2,1%

Source : Insee, RP2006 à 2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2019

Pour la tranche des 15-17 ans, on observe une croissance nette du taux de scolarisation sur la CCEG (de 63.2% en 2006 à 75.9% en 2017, soit +12.7 points) avec une croissance soudaine entre 2009 et 2011. La CCDS présente elle aussi une hausse du taux de scolarisation sur la période, avec une évolution de 6,4%. La CAEL a vu ce taux passer de 91.6% en 2006 à 89.9% en 2017, de manière relativement régulière. La CCOG est pour sa part passée de 80.2% en 2006 à 80.1% en 2017, avec des périodes marquées par de légères augmentations (2006-2009).

Graphique 12 : Evolution du taux de scolarisation des 15-17 ans par EPCI entre 2006 et 2017



Source : Insee, RP2006 à 2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2019

4. Les valeurs par palier laissent penser que les mesures ne sont pas faites annuellement sur la CCEG

De fait, au sein des EPCI, peu de communes ont connu une croissance du taux de scolarisation des 15-17 ans sur la période 2006-2017 :

- sur la CACL, seule Montsinéry-Tonnégrande a connu une augmentation, passant de 83.3% à 91.1% ;
- sur la CCEG, toutes les communes, hormis Régina, ont connu une importante croissance de ce taux, passant de 49.4% à 67.4% à Camopi (soit +18 points), 71.7% à 91.8% sur Ouanary (soit +20.1 points), et de 66.4 à 77.7% sur Saint-Georges (soit +11.4 points) ;
- sur la CCOG, toutes les communes ont connu une croissance positive sauf Maripasoula et Papaïchton ;
- sur la CCDS, Iracoubo a connu une croissance importante de 12.6 points (80.2 à 92.8%) et Kourou de 6.7 points, passant de 87.1% à 93.8%.

C'est à Régina que l'on observe la plus grosse chute de ce taux, avec -40 points sur la période, suivie par Maripasoula (-10.7 points), Roura (-5.3 pts), Papaïchton (-5.1 pts) et Cayenne (-3.4 pts).

Tableau 9 : Evolution des taux de scolarisation par commune entre 2006 et 2017 pour les 15-17 ans

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2006-2017
Cayenne	91,5	92,1	92,7	92,7	93,5	93,0	92,8	92,1	92,1	90,0	88,4	88,1	-3,4%
Macouria	90,8	90,8	90,8	90,8	90,8	93,0	92,7	92,7	92,7	92,7	91,1	89,6	-1,1%
Matoury	91,8	93,3	93,6	94,5	94,4	95,0	94,8	95,2	95,3	93,8	92,5	91,7	-0,1%
Montsinéry-Tonnégrande	83,3	83,3	91,7	91,7	91,7	91,7	91,7	91,1	91,1	91,1	91,1	91,1	7,8%
Rémire-Montjoly	93,7	93,8	95,2	95,1	95,9	95,5	95,4	94,1	94,7	93,1	92,5	92,7	-1,0%
Roura	87,2	90,5	90,5	90,5	90,5	90,5	84,4	84,4	84,4	84,4	84,4	81,9	-5,3%
CACL	91,6	92,4	93,1	93,3	93,7	93,8	93,6	93,1	93,3	91,7	90,4	89,9	-1,8%
Camopi	49,4	49,4	49,4	49,4	72,0	72,0	72,0	72,0	72,0	67,4	67,4	67,4	18,0%
Ouanary	71,7	71,7	71,7	71,7	86,3	86,3	86,3	86,3	86,3	91,8	91,8	91,8	20,1%
Régina	100	100	100	100	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	60,0	60,0	60,0	-40,0%
Saint-Georges	66,4	66,4	66,4	66,4	77,7	77,7	77,7	77,7	77,7	77,7	77,7	77,7	11,4%
CCEG	63,6	63,6	63,6	63,6	77,1	77,1	77,1	77,1	77,1	76,1	76,0	75,9	12,3%
Apatou	58,4	58,4	62,1	62,1	62,1	62,1	62,1	59,9	59,9	59,9	59,9	59,9	1,5%
Awala-Yalimapo	80,0	80,0	80,0	90,2	90,2	90,2	90,2	90,2	87,4	87,4	87,4	87,4	7,4%
Grand-Santi	47,8	47,8	62,1	62,1	62,1	62,1	62,1	58,7	58,7	58,7	58,7	58,7	10,9%
Mana	87,2	87,2	87,2	86,8	86,8	86,8	86,8	86,8	89,9	89,9	89,9	89,9	2,7%
Maripasoula	81,6	83,8	83,9	84,0	83,9	83,9	70,6	70,6	70,5	70,5	70,5	70,9	-10,7%
Papaïchton	72,2	79,3	79,3	79,3	79,3	79,3	41,2	41,2	41,2	41,2	41,2	67,2	-5,1%
Saint-Laurent	84,6	86,1	88,7	89,4	88,4	89,0	90,3	89,6	89,1	88,8	88,6	87,5	2,9%
Saül	88,9	88,9	88,9	88,9	100	100	100	100	100	100	100	100	11,1%
CCOG	80,2	81,3	83,7	84,3	83,6	83,8	81,0	79,3	80,1	79,7	79,2	80,1	0,0%
Iracoubo	80,2	80,2	80,2	83,6	83,6	83,6	83,6	83,6	92,8	92,8	92,8	92,8	12,6%
Kourou	87,1	89,9	90,1	90,6	90,6	92,3	94,2	95,0	95,4	95,2	95,0	93,8	6,7%
Sinnamary	92,6	92,6	92,6	92,6	92,6	89,7	89,8	89,8	89,8	89,8	92,1	92,1	-0,5%
Saint-Élie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	/	/	/	/	/	0,0	0,0	0,0%
CCDS	87,0	89,3	89,5	90,1	90,1	91,3	92,9	93,6	94,7	94,6	94,5	93,5	6,4%
Total	86,8	87,8	88,8	89,1	89,4	89,6	88,7	87,7	87,9	87,1	86,4	86,2	-0,5%

Source : Insee, RP2006 à 2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2019

Les capacités d'accueil et la répartition effective des élèves

Les capacités d'accueil des établissements du secondaire en 2019/2020⁵

Connaître finement les capacités des établissements scolaires du territoire est un préalable indispensable permettant de rapprocher l'offre, du besoin d'accueil de la population scolaire ou scolarisable. Il s'agit ainsi de pouvoir définir si des capacités résiduelles peuvent être mobilisées pour accueillir de nouveaux élèves ou bien si des déficits de places peuvent apparaître. L'exercice visant simplement à effectuer un état des lieux, dès lors qu'il est déterminé par des données ayant été jugées incomplètes, s'est avéré peu fiable. C'est notamment le cas pour des établissements dont les capacités sont complétées par des modules de type bungalows, dont l'utilisation en tant que salles de classe n'a pu être systématiquement vérifiée.

- Les capacités d'accueil « en dur »

La comparaison des capacités totales des établissements du secondaire en 2019 avec le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés recensés sur chaque commune en 2017 révèle des capacités résiduelles excédentaires avec 93 places disponibles au collège et 475 au lycée. Précisons que ce constat ne tient pas compte des éventuelles différences entre communes de résidences de celles de scolarisation, les lieux de scolarisation des élèves pouvant différer de leur lieu de résidence. Nous verrons par la suite comment affiner ce calcul et tirer les conclusions nécessaires à cet état.

Pour le collège, hormis la CCOG qui présente un déficit de 1883 places, l'ensemble des EPCI offre plus de places que d'enfants en âge d'être scolarisés.

Dans les établissements de la CACL, on compte ainsi 1189 places de plus que d'enfants de 11-14 ans domiciliés sur l'EPCI. Cet excédent est localisé dans les établissements de Rémire-Montjoly (1420 places de plus que d'enfants de 11-14 ans domiciliés sur la commune), Cayenne (637 places) et Macouria (384 places). A l'inverse, Matoury compte 262 places de moins que d'enfants domiciliés sur la commune, Montsinéry-Tonnégrande présente un déficit de 180 places et Roura de 30 places.

La CCDS compte pour sa part 737 places de collège en plus du nombre de 11-14 ans domiciliés sur le territoire. Ainsi, Kourou et Iracoubo présentent respectivement des capacités excédentaires de 613 et 126 places. Sinnamary offre, à une place près, des capacités égales au nombre d'enfants domiciliés sur la commune.

Les établissements de la CCEG offrent 50 places de plus que d'enfants de 11-14 ans, dont un excédent de 82 places à Camopi et 41 à Régina. A l'inverse, Ouanary et Saint-Georges accusent respectivement un déficit de 18 et 55 places.

Sur la CCOG, seuls les établissements de Mana offrent des capacités supérieures au nombre d'enfants de 11-14 ans domiciliés (57 places). Ainsi, Saint-Laurent est déficitaire de 630 places, Apatou de 415 places, Grand-Santi de 268 places, Awala-Yalimapo de 134 places, Papaïchton de 69 places et Saül de 9 places.

Pour le lycée, tous les EPCI sauf la CACL présentent un déficit de places.

Sur la CCEG, qui ne comptait aucun lycée à cette date, c'est l'ensemble des communes qui présentait un déficit (448 places).

Sur la CCDS, les établissements offraient 231 places de moins que d'enfants de 15-17 ans domiciliés sur l'EPCI. Seule Kourou, unique commune de l'EPCI à être équipée de lycées, présente des capacités excédentaires (72 places).

Pour la CCOG, qui appelle la création de 1691 places, seules les communes de Saint-Laurent et Mana, offrant respectivement 342 places et 84 places en plus du nombre de 15-17 ans résidant sur la commune, apparaissent excédentaires.

Sur la CACL, seules les communes de Cayenne et Rémire-Montjoly sont en situation excédentaire, avec respectivement 2811 et 2102 places en plus du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés au lycée en 2017. A cette date, la commune de Matoury présentait quant à elle un déficit de 1197 places, chiffre grimant à 563 pour Macouria, 179 pour Roura et 130 pour Montsinéry-Tonnégrande. Au total, la CACL offrait 2845 places de plus que d'enfants de 15-17 ans domiciliés sur la commune.

⁵ Des cartographies localisant les établissements scolaires du secondaire sont consultables en annexe.

Tableau 10 : Capacités résiduelles au collège par commune en 2019

	11-14 ans en 2017	Nombre de places au collège en 2019	Capacités résiduelles des établissements	Taux d'équipement (nombre de places par enfant)
Cayenne	4413	5050	637	1,1
Macouria	1246	1630	384	1,3
Matoury	2612	2350	-262	0,9
Montsinéry-Tonnégrande	180	0	-180	0
Rémire-Montjoly	1595	3015	1420	1,9
Roura	220	190	-30	0,9
CACL	10266	11455	1189	1,1
Camopi	218	300	82	1,4
Ouanary	18	0	-18	0
Régina	59	100	41	1,7
Saint-Georges	455	400	-55	0,9
CCEG	750	800	50	1,1
Apatou	1040	625	-415	0,6
Awala-Yalimapo	134	0	-134	0
Grand-Santi	1068	800	-268	0,7
Mana	1143	1200	57	1,1
Maripasoula	926	760	-166	0,8
Papaïchton	469	400	-69	0,9
Saint-Laurent	4430	3800	-630	0,9
Saül	9	0	-9	0
CCOG	9218	7335	-1883	0,8
Iracoubo	174	300	126	1,7
Kourou	2307	2920	613	1,3
Sinnamary	301	300	-1	1
Saint-Élie	0	0	0	0
CCDS	2783	3520	737	1,3
Total	23017	23110	93	1

Source : Insee, RP2017 exploitation principale et Capacités du 2nd degré de Guyane en 2019-, Rectorat de Guyane

Tableau 11 : Capacités résiduelles au lycée par commune en 2017

	15-17 ans en 2017	Nombre de places au lycée en 2019	Capacités résiduelles des établissements	Taux d'équipement (nombre de places par enfant)
Cayenne	3122	5933	2811	1,9
Macouria	932	369	-563	0,4
Matoury	2097	900	-1197	0,4
Montsinéry-Tonnégrande	130	0	-130	0
Rémire-Montjoly	1112	3214	2102	2,9
Roura	179	0	-179	0
CACL	7571	10416	2845	1,4
Camopi	138	0	-138	0
Ouanary	5	0	-5	0
Régina	49	0	-49	0
Saint-Georges	256	0	-256	0
CCEG	448	0	-448	0
Apatou	668	0	-668	0
Awala-Yalimapo	96	0	-96	0
Grand-Santi	523	0	-523	0
Mana	816	900	84	1,1
Maripasoula	518	0	-518	0
Papaïchton	308	0	-308	0
Saint-Laurent	3358	3700	342	1,1
Saül	4	0	-4	0
CCOG	6291	4600	-1691	0,7
Iracoubo	96	0	-96	0
Kourou	1828	1900	72	1
Sinnamary	205	0	-205	0
Saint-Élie	3	0	-3	0
CCDS	2131	1900	-231	0,9
Total	16441	16916	475	1

Source : Insee, RP2017 exploitation principale et Capacités du 2nd degré de Guyane en 2019-, Rectorat de Guyane

- Les capacités d'accueil complémentaires du parc de bungalows

Afin d'augmenter les capacités d'accueil de certains établissements scolaires du secondaire, des bungalows ont été installés pour l'accueil de nouvelles classes. Ces modules installés au départ de manière provisoire, semblent dans certains cas devenir définitifs. Dans une certaine mesure, ces bungalows peuvent aussi permettre de remplacer des salles de classes rendues indisponibles pour raison de travaux. Ce dernier cas peut s'illustrer au Lycée Melkior-Garré de Cayenne où d'importants travaux de réhabilitation ont entraîné la fermeture d'une partie des locaux et ainsi, l'exploitation de bungalows.

Précisons que pour l'accueil d'une salle de classe, trois bungalows sont nécessaires. **On compte sur l'ensemble de la Guyane, 525 bungalows loués au 02/10/2020, soit 175 classes.**

Salles de classe bungalows au Lycée Melkior-Garré, Cayenne



Source : AQUAA

Ainsi, les capacités des établissements sont à étendre selon le parc de bungalows installé. La comparaison des effectifs scolarisés à la rentrée 2019 avec les capacités théoriques initiales des établissements n'est pas toujours reportée sur le nombre de bungalows loués.

Pour le collège, on comptait 276 bungalows loués en Guyane au 02/10/2020, soit 92 classes. La comparaison de ces chiffres avec les capacités initiales des collèges et les effectifs permet de constater que les établissements concernés présenteraient 981 places en trop. Les déficits apparaîtraient sur la CCEG (85 places) et la CCOG (9 places).

Pour le lycée, on comptait 249 bungalows loués en Guyane au 02/10/2020, soit 83 classes. La comparaison de ces chiffres avec les capacités initiales et les effectifs permet de constater que les établissements concernés présenteraient 2 528 places en trop. Les déficits apparaîtraient uniquement sur la CCOG (23 places).

Selon le Pôle concerné de la CTG, ces bungalows seraient utilisés pour des sections type SEGPA⁶/ ULIS⁷ ou seraient voués à accueillir des cours spécifiques.

A la rentrée 2019, on comptait, au collège, 617 élèves inscrits en ULIS et 1192 élèves inscrits en SEGPA. Au lycée, on comptait à la même date 108 élèves inscrits en cycle PRO. En ULIS, on compte idéalement 10 élèves maximum par classe. Les SEGPA comptent en moyenne 12.4 élèves par classe au collège et 15.6 au lycée (formation professionnelle). Or, l'examen des effectifs collégiens SEGPA/ULIS à la rentrée 2019 démontre une absence de lien entre sections et effectifs de bungalows. **Il s'agira donc de clarifier la fonction du parc de bungalows pour chaque établissement en vue de cerner les besoins à terme de suppression ou de maintien de ces structures temporaires.**

6. Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent des élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables. Ils ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences attendues à la fin de l'école primaire, en particulier ce qui a trait aux éléments du socle commun.

7. Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont des dispositifs qui permettent la scolarisation d'élèves en situation de handicap au sein d'établissements scolaires ordinaires.

Tableau 12 : Capacités résiduelles des collèges bénéficiant de bungalows

	Collège	Capacités initiales (enquête parc immobilier 2018-2019)	Effectifs rentrée 2019	Nb de bungalows au 10-2-2020	Nb de classes bungalows	Capacités des bungalows (22 élèves par classe)	Capacités totales	Capacités résiduelles
Cayenne	Gérard Holder	1100	1201	9	3	66	1166	-35
	Paul Kapel	900	849	15	5	110	1010	161
Matoury	La Canopée	750	850	21	7	154	904	54
	Lise Ophion	700	712	3	1	22	722	10
	Maurice Dumesnil	900	1013	6	2	44	944	-69
Macouria	Antoine Sylvère Félix	600	896	30	10	220	820	-76
	Just Hyasine	800	767	48	16	352	1152	385
Rémire-Montjoly	Réeberg Néron	865	695	3	1	22	887	192
	Auguste Dédé	1000	1104	12	4	88	1088	-16
TOTAL CACL		7615	8087	147	49	1078	8693	606
Saint-Georges	Chlore Constant	500	673	12	4	88	588	-85
TOTAL CCEG		500	673	12	4	88	588	-85
Sinnamary	Elie Castor	300	277	3	1	22	322	45
Kourou	Omeba Tobo	600	575	9	3	66	666	91
	Victor Schœlcher	820	670	6	2	44	864	194
Iracoubo	Ferdinand Madeleine	300	183	3	1	22	322	139
TOTAL CCDS		2020	1705	21	7	154	2174	469
Saint-Laurent	Eugénie Tell-Eboué	900	867	6	2	44	944	77
	Arsène Bouyer d'Angoma	800	826	21	7	154	954	128
	Léodate Volmar	600	875	24	8	176	776	-99
	Paul Jean Louis	900	1149	27	9	198	1098	-51
	Albert Londres	600	850	12	4	88	688	-162
Grand-Santi	Achmat Kartadinama	550	496	6	2	44	594	98
TOTAL CCOG		4350	5063	96	32	704	5054	-9
TOTAL Guyane		14485	15528	276	92	2024	16509	981

Source : Pôle administration générale, direction de l'immobilier, 13/02/2020, MEN_SSA - 06/11/2019

Tableau 13 : Capacités résiduelles des lycées bénéficiant de bungalows

	Lycée	Capacités initiales (enquête parc immobilier 2018-2019)	Effectifs rentrée 2019	Nb de bungalows 2019/2020	Nb de classes bungalows	Capacités des bungalows (26 élèves par classe)	Capacités totales	Capacités résiduelles
Cayenne	Félix Eboué	1500	1132	6	2	52	1552	420
	Melkior Garré	1833	1595	93	31	806	2639	1044
	Jean Marie Michotte	870	752	12	4	104	974	222
Matoury	Balata	900	912	18	6	156	1056	144
Macouria	Matiti	369	303	27	9	234	603	300
Rémire Montjoly	Mama-Prevot	1064	1051	30	10	260	1324	273
	Léon Gontran Damas	1100	1192	21	7	182	1282	90
TOTAL CACL		7636	6937	207	69	1794	9430	2493
Kourou	Elie Castor	900	966	9	3	78	978	12
	Gaston Monnerville	1000	1006	6	2	52	1052	46
TOTAL CCDS		1900	1972	15	5	130	2030	58
Saint-Laurent	Bertène Juminer	1200	1426	6	2	52	1252	-174
	Lumina Sophie	900	835	3	1	26	926	91
	Raymond Tarcy	700	796	18	6	156	856	60
TOTAL CCOG		2800	3057	27	9	234	3034	-23
TOTAL Guyane		12336	11966	249	83	2158	14494	2528

Source : Pôle administration générale, direction de l'immobilier, 13/02/2020, MEN_SSA - 06/11/2019

Tableau 14 : Capacités résiduelles des collèges au vu des effectifs SEGPA/ULIS (rentrée 2019) et des bungalows présents en 2020

Commune	Etablissement	Ulis CLG	Total SEGPA Hors Ulis	Capacités supplémentaires des classes bungalows (moy de 11,2 élèves par classe)	Capacités résiduelles
Cayenne	Auxence Contout	34	92	/	-126
	Gérard Holder	10	103	33,6	-79,4
	Paul Kapel	26	0	56	30
	Eugène Nonnon	16	0	/	-16
	Justin Catayée	25	0	/	-25
Macouria	Just Hyasine	25	0	179,2	154,2
	Antoine Sylvère Félix	22	103	112	-13
Matoury	La Canopée	17	0	78,4	61,4
	Lise Ophion	26	0	11,2	-14,8
	Maurice Dumesnil	22	139	/	-161
Rémire Montjoly	Réeberg Néron	13	0	11,2	-1,8
	Auguste Dédé	21	80	44,8	-56,2
TOTAL CACL		257	517	526,4	-247,6
Camopi	Paul Suitman	7	18	/	-25
Saint Georges	Chlore Constant	24	47	44,8	-26,2
TOTAL CCEG		31	65	44,8	-51,2
Apatou	Ma Aiye	31	46	/	-77
Grand Santi	Achmat Kartadinama	0	58	22,4	-35,6
Mana	Léo Othily	18	48	/	-66
	Paule Berthelot	23	18	/	-41
Maripasoula	Gran Man Difou	22	34	/	-56
Papaïchton	Capitaine Charles Tafari	9	39	/	-48
Saint-Laurent	Eugénie Tell-Eboué	24	91	22,4	-92,6
	Albert Londres	19	0	44,8	25,8
	Paul Jean Louis	19	101	100,8	-19,2
	Léodate Volmar	34	0	89,6	55,6
	Arsène Bouyer d'Angoma	25	0	78,4	53,4
TOTAL CCOG		224	435	358,4	-300,6
Iracoubo	Ferdinand Madeleine	9	18	11,2	-15,8
Kourou	Henri Agarande	23	126	/	-149
	Victor Schœlcher	23	0	22,4	-0,6
	Omeba Tobo	24	0	33,6	9,6
	Joseph Ho Ten You	18	0	/	-18
Sinnamary	Elie Castor	8	31	11,2	-27,8
TOTAL CCDS		105	175	78,4	-201,6
TOTAL GUYANE		617	1192	1008	-801

Source : Pôle administration générale, direction de l'immobilier, 13/02/2020, MEN_SSA - 06/11/2019

Une répartition des collégiens au plus proche de leur domicile et une concentration des lycéens sur le littoral

- Une correspondance globale entre lieu de résidence et lieu de scolarisation au collège

La comparaison des communes de scolarisation des collégiens selon leur commune de résidence en 2019⁸ permet de constater que ceux-ci étaient globalement identiques. En effet, l'offre d'équipements de premier cycle du secondaire semble répondre à une exigence de proximité, puisque 16 communes sur 22 en sont équipées, facilitant ainsi la scolarisation des élèves au plus proche de leur lieu de résidence.

La correspondance EPCI de scolarisation/EPCI de résidence se retrouve partout : 99.6% des élèves résidant au sein de la CCOG sont scolarisés sur l'EPCI, 99.5% pour la CACL, 99.5% pour la CCDS et 97.5% pour la CCEG.

Tableau 15 : Commune de scolarisation des collégiens selon leur EPCI de résidence, en pourcentage (rentrée 2019)

Collèges		EPCI de résidence des élèves				Total Général		
		CACL	CCDS	CCEG	CCOG			
CACL	Cayenne	42,7	0,4	1,7	0,2	5305	22,1	51,5
	Macouria	13,4	0,2	0,0	0,0	1656	6,9	
	Matoury	20,9	0,1	0,4	0,1	2591	10,8	
	Rémire-Montjoly	21,1	0,1	0,4	0,0	2609	10,9	
	Roura	1,4	0,0	0,0	0,0	175	0,7	
CCDS	Iracoubo	0,0	5,9	0,0	0,0	183	0,8	12,9
	Kourou	0,3	84,1	0,0	0,1	2633	11,0	
	Sinnamary	0,0	9,0	0,0	0,0	277	1,2	
CCEG	Camopi	0,0	0,0	16,9	0,0	137	0,6	3,4
	Saint-Georges	0,1	0,1	80,6	0,0	672	2,8	
CCOG	Apatou	0,0	0,0	0,0	7,3	563	2,3	32,2
	Grand Santi	0,0	0,0	0,0	6,4	496	2,1	
	Mana	0,0	0,0	0,0	13,9	1080	4,5	
	Maripasoula	0,0	0,0	0,0	7,9	616	2,6	
	Papaïchtou	0,0	0,0	0,0	2,7	209	0,9	
	Saint-Laurent	0,0	0,1	0,0	61,4	4759	19,9	
Total Général		12324	3085	811	7741	23961	100,0	

Source : Sysca-SSA - 05/06/2020

En 2019, la grande majorité des élèves de collège résidant sur la CACL était scolarisée sur Cayenne : 42.7% des enfants de la CACL soit 5262 enfants. Les collèges de Cayenne accueillent en outre 93.3% des élèves résidant sur Cayenne, 6.3% des élèves de Macouria et 6.2% des élèves de Rémire-Montjoly. La commune scolarisait par ailleurs 22.1% des collégiens guyanais. Les collèges de Matoury accueillent 79.8% des élèves résidant sur cette commune et 44.6% des élèves domiciliés sur Roura.

80,6% des élèves de la CCEG étaient scolarisés sur Saint-Georges (654 élèves), 16.9% sur Camopi (137 élèves) et 1.7% sur Cayenne (14 enfants). Le collège de Saint-Georges accueillait 97.4% des élèves résidant sur la commune, 1,7% étant scolarisé dans les collèges de Cayenne. 100% des élèves de Ouanary étaient scolarisés à Saint-Georges, ainsi que 96% des élèves résidant sur Régina. 136 élèves résidant à Camopi étaient scolarisés sur Camopi (61%), 82 à Saint-Georges (36.8%) et 4 sur Cayenne (1.8%).

84.1% des enfants de la CCDS étaient scolarisés sur Kourou (2594 enfants), 9% sur Sinnamary (278 enfants) et 5.9% sur Iracoubo (182 enfants). Une toute petite partie des résidents de la CCDS étaient scolarisée sur la CACL (environ 25 élèves soit 0.4%).

61.4% des enfants résidant sur la CCOG étaient scolarisés sur Saint-Laurent (4 753 enfants), 13.9% sur Mana (1076), 7.9% sur Maripasoula et 7.3% sur Apatou.

98.5% des élèves résidant sur Apatou étaient scolarisés sur la commune (513 enfants). 95.4% des élèves résidant sur Mana étaient scolarisés sur leur commune, laquelle accueillait 100% des élèves résidant à Awala-Yalimapo.

⁸ Tableau détaillé par établissement en annexe.

Tableau 16 : Part des collégiens selon leur commune de scolarisation et leur commune de résidence en 2019

		Commune de résidence des collégiens														Total général									
		CACL					CCDS			CCEG		CCOG													
		Cayenne	Macouria	Matoury	Montsinéry	Rémire-Montjoly	Roura	Iracoubo	Kourou	Sinnamary	Camopi	Ouanary	Régina	Saint-Georges	Apatou			Awala-Yalimapo	Grand-Santi	Mana	Maripasoula	Papaïchton	Saint-Laurent	Saül	
Communes d'implantation des collèges	Cayenne	93,3	6,3	5,4	5,5	6,2	1,8	0,6	0,3	0,7	1,8	0,0	0,0	2,0	1,7	0,4	0,0	0,2	0,3	0,5	0,5	0,2	0,0	5305	22,1
	Macouria	0,7	87,1	0,5	81,9	0,4	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1656	6,9
Matoury	0,9	1,2	79,8	6,6	0,2	44,6	0,0	0,1	0,4	0,4	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2591	10,8	
Rémire-Montjoly	4,7	3,8	11,3	3,8	92,8	5,4	0,0	0,1	0,4	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2609	10,9	
Roura	0,1	0,0	2,9	0,5	0,0	47,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	175	0,7	
Iracoubo	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	98,9	0,0	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	183	0,8	
Kourou	0,1	1,3	0,0	11,6	0,1	0,0	0,0	98,9	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	2633	11,0	
Sinnamary	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,1	96,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	277	1,2	
Camopi	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	61,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	137	0,6	
Saint-Georges	0,1	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	36,8	100	96,0	97,4	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	672	2,8	
Apatou	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	98,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	563	2,3	
Grand Santi	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	96,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	496	2,1	
Mana	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100	0,0	95,4	0,0	0,0	0,0	1,7	0,0	1080	4,5	
Maripasoula	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	97,9	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	616	2,6	
Papaïchton	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	97,6	0,1	0,0	0,0	209	0,9	
Saint-Laurent	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	96,7	0,0	0,0	4759	19,9	
Total	5200	1651	3038	182	2085	168	178	2622	285	223	5	50	533	521	96	508	939	617	205	4855	0	23961	100		

Source : Sysca-SSA - 05/06/2020

- **Une dissonance globale entre lieu de résidence et lieu de scolarisation des lycéens**

La comparaison des communes de scolarisation des lycéens selon leur commune de résidence permet de constater d'importantes différences⁹. On relève une concentration de lycées sur les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Kourou, Saint-Laurent et Mana. Pour la CACL et la CCDS les communes les mieux équipées semblent pouvoir accueillir les enfants des communes voisines alors que pour la CCOG et CCEG l'ensemble des communes montre un déficit de places induisant une nécessaire scolarisation des élèves sur les communes équipées. Cela générant des besoins d'hébergement des lycéens en internat ou chez l'habitant. Par ailleurs, la polarisation des lycées sur les grandes villes de Guyane peut participer à expliquer la non-scolarisation après le collège dans les communes de l'Est et de l'Ouest qui sont les plus touchées par le phénomène, avec respectivement 24.1% et 19.9% d'enfants de 15-17 ans non-scolarisés en 2017 (Tableau 9 : Evolution des taux de scolarisation par commune entre 2006 et 2017 pour les 15-17 ans).

En 2019, 58.7% des lycéens étaient scolarisés sur la **CACL**, en particulier sur Cayenne, qui accueillait 35.44% des lycéens de Guyane (5 025 élèves). A la même date, 27.5% des lycéens guyanais étaient scolarisés sur Saint-Laurent, contre 13.83% sur Kourou. En 2019, la majorité des lycéens domiciliés sur la CACL (59.2%) et la CCEG (44%) était scolarisée sur Cayenne lorsque 90.6% des lycéens (3 808 enfants) résidant sur la **CCOG** étaient scolarisés sur Saint-Laurent. Néanmoins, au sein de la CCOG, la majorité des lycéens de Maripasoula était scolarisée sur Cayenne (51.5 % soit 104 élèves), Rémire-Montjoly (26.7% soit 54 élèves) et Matoury (12.4% soit 24 élèves). On retrouve ce type de pratique sur la commune de Papaïchton pour laquelle 42.4% des lycéens sont scolarisés sur Cayenne (39 enfants), 25% sur Matoury (23 élèves) et seulement 18.5% sur Saint-Laurent.

87,1% des lycéens résidant sur la **CCDS** étaient scolarisés sur Kourou (1 755 enfants), 9.2% sur la CACL (186 enfants) et en particulier sur Cayenne.

Tableau 17 : Commune de scolarisation des lycéens selon leur EPCI de résidence, en pourcentage (rentrée 2019)¹⁰

		EPCI de résidence des élèves				Total			
		CACL	CCDS	CCEG	CCOG				
Communes d'implantation des lycéens	CACL	Cayenne	59,2	6,4	44,0	4,9	5025	35,44	58,67
		Matoury	10,5	1,8	9,5	1,0	910	6,42	
		Rémire-Montjoly	28,2	1,0	37,5	2,5	2382	16,80	
	CCDS	Kourou	1,9	87,1	8,9	1,0	1961	13,83	
	CCOG	Saint-Laurent	0,2	3,7	0,0	90,6	3899	27,50	
Total		7790	2016	168	4203	14177			

Source : Sysca-SSA - 05/06/2020

Tableau 18 : Commune de scolarisation des lycéens selon leur commune de résidence, en pourcentage (rentrée 2019)

		Commune de résidence des lycéens																Total général						
		CACL						CCDS			CCEG				CCOG									
		Cayenne	Macouria	Matoury	Montsinéry	Rémire	Roura	Iracoubo	Kourou	Sinnamary	Camopi	Ouanary	Régina	Saint-Georges	Apatou	Awala-Yalimapo	Grand Santi	Mana	Maripasoula	Papaïchton	Saint-Laurent	Saïl		
Commune d'implantation des lycéens	CACL	Cayenne	84,1	44,3	46,6	35,3	26,3	34,8	9,4	6,4	5,6	38,8	0,0	16,7	52,0	0,7	0,0	2,1	51,5	42,4	1,2	50,0	35,4	556
		Matoury	7,6	12,4	19,3	11,2	3,0	5,6	0,0	2,1	0,0	18,4	0,0	5,6	6,0	0,0	0,0	0,2	12,4	10,9	0,1	0,0	6,4	116
		Rémire-Montjoly	7,5	33,8	32,8	45,7	69,9	58,4	1,9	0,7	3,7	22,4	100	66,7	39,0	0,3	0,0	5,1	0,7	26,7	25,0	0,4	50,0	16,8
	CCDS	Kourou	0,5	9,0	1,3	7,8	0,6	1,1	34,9	90,5	84,6	20,4	0,0	11,1	3,0	0,7	1,9	2,5	3,5	3,3	0,7	0,0	13,8	278
CCOG	Saint-Laurent	0,3	0,5	0,1	0,0	0,2	0,0	53,8	0,4	6,2	0,0	0,0	0,0	0,0	98,3	98,1	83,2	96,1	5,9	18,5	97,6	0,0	27,5	559
Total Général		3417	958	1974	116	1236	89	106	1748	162	49	1	18	100	293	54	197	609	202	92	2754	2	14177	0

Source : Sysca-SSA - 05/06/2020

⁹ Tableau détaillé par établissement en annexe.

¹⁰ Les filières agricoles ne sont pas recensées dans les 2 tableaux ci-dessous notamment le lycée de Macouria.

La scolarisation en Guyane : un défi géographique

Jusqu'à-là quasiment inexistante, l'éducation secondaire connaît un premier essor avec la départementalisation (1946), en se centrant d'abord sur Cayenne. Le reste du littoral, dont l'organisation et le développement urbain restent longtemps limités, ne bénéficie de l'ouverture d'établissements du second degré qu'à partir des années 1970. Il faut attendre les années 1990/2000 pour voir émerger une véritable politique d'équipement des communes de l'Intérieur, néanmoins limitée au niveau collège. Malgré cette politique volontariste, les constructions scolaires courent après l'envolée démographique et ne parviennent pas à répondre au besoin de maillage du territoire. Plus récemment, le mouvement social de mars-avril 2017, alarmant les pouvoirs publics sur l'urgence d'une réponse aux inégalités territoriales en matière d'accès à la scolarisation, a amené la CTG à accélérer sa politique de construction en visant l'accès à l'éducation pour tous les enfants en âge de l'être.

Une tension historique entre éducation et territoires¹¹

Le développement des structures éducatives en Guyane¹² suit la « conquête territoriale », se concentrant dès le XVII^e siècle sur le littoral et sur Cayenne en particulier. Si la période colonialiste voit se développer lentement l'éducation primaire, qui gagne peu à peu toute la côte, les enseignements secondaire et professionnel sont quasi-inexistants. En 1717, les Jésuites créent un petit collège à Cayenne, le premier de l'Empire Colonial Français, mais celui-ci ne connaîtra tout au long de son existence qu'un succès extrêmement limité¹³. Le premier lycée Guyanais n'est pour sa part créé qu'en 1944, dans les locaux de l'ancien collège colonial¹⁴, lorsque la Guadeloupe et la Martinique se dotent de leurs premiers lycées respectivement en 1883 et 1902.

Le collège colonial de Cayenne



Source : Archives territoriales

De la départementalisation en 1946 aux années 1970, les équipements du secondaire se multiplient à Cayenne, où 4 collèges et 3 lycées ouvrent leurs portes. Par la suite, l'enseignement secondaire se développe alors largement sur quelques communes du littoral, dans le giron de Kourou et Cayenne. La forte croissance de Saint-Laurent et de Mana appelle aussi une politique volontariste de construction d'équipements à l'Ouest. Même s'ils bénéficient d'opérations de constructions d'équipements scolaires ponctuelles, l'Est et la région du Maroni restent sous-équipés en raison de leur enclavement géographique. Ainsi, en 1973, l'ouverture simultanée du premier collège de l'Ouest Guyanais¹⁵, unique sur le territoire jusqu'en 1992, et du premier lycée de Kourou témoigne de la nouvelle organisation territoriale. Elles sont bientôt suivies de l'inauguration d'un collège à Kourou (1978) et à Sinnamary (1982) qui confirment le rôle polarisant de la ville spatiale.

Collège externat des Sœurs Saint Joseph de Cluny



Source : AUDeG

En 1982, la décentralisation amène un transfert de compétences vers les collectivités avec une gestion des collèges par le Département et les lycées par la Région. À ce titre, elles en assurent la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. Dans la décennie qui suit, le Conseil Général assure l'ouverture des deux premiers collèges des fleuves, à Saint-Georges (1985) et à Maripasoula (1990).

La décennie 1990 voit en outre se multiplier les ouvertures visant à atténuer la polarisation cayennaise. En 1990, on voit l'ouverture du premier lycée de Rémire-Montjoly. En 1993, le lycée Melkior Garré à Cayenne est livré,

11. Sources : « Éducatifs et territoires. L'enjeu de la scolarisation en territoire colonial post-esclavagiste : l'exemple de la Guyane française », Vié Alexandra, UNSA Éducation / *Écoles et scolarisation en territoire frontière d'Amazonie : le cas de la commune de Maripasoula, Guyane française*, sous la direction d'Aziz Jellabet de Maïtena Armagnague, INSHEA, Paris Nanterre

¹² Cf. Annexes, Tableau 37 à Tableau 41 pour la chronologie complète de création des établissements du secondaire.

¹³ Situé à côté de l'église de Cayenne, il reste longtemps sous la direction des Jésuites avant de passer en 1776, sous celle des Père du Saint-Esprit, puis disparaît aux débuts de la Révolution. Placé de 1850 à 1854 sous la direction du clergé séculier, il est ensuite confié aux Frères de Ploërmel. En 1881, le collège est placé sous une direction laïque. Réduit en établissement de demi-exercice en 1885, changé en école primaire supérieure en 1889, il est transformé en collège d'enseignement secondaire moderne en 1894. Il n'attire alors qu'une centaine d'élèves. Ce ne sera qu'en 1964 qu'un second collège sera créé, là encore à Cayenne.

¹⁴ En 1980, le lycée doit déménager face à son succès. Le bâtiment sera occupé par la suite par le collège E. Nonnon

¹⁵ Le collège Eugénie Tell Eboué est situé à Saint-Laurent

dimensionné pour accueillir l'ancien lycée professionnel Marchoux. Toujours en 1993, est inauguré le premier lycée de Saint-Laurent, le Lycée Bertène Juminer répondant à la croissance importante de la population liée en partie aux réfugiés de la guerre du Surinam. Lors de la création de l'Académie de Guyane en 1997, le territoire compte 25 établissements du second degré. Plus de 15 établissements supplémentaires seront ouverts en 10 ans. En 1998, le lycée Elie Castor ouvre ses portes à Kourou, suivi en 2003 du premier lycée de Matoury, permettant de désengorger les établissements de Cayenne. La même année, le second lycée de Saint-Laurent est inauguré.

Entre 1998 et 2015, 13 collèges ouvrent leurs portes dont 8 dans des communes qui en étaient déjà équipées (2 à Kourou, 1 à Macouria, 3 à Saint-Laurent, 1 à Matoury, 1 à Mana). Le second collège de Mana, installé à Javouhey, permet la scolarisation d'une large partie de la population communale jusque-là sectorisée dans le bourg distant. La création d'un second collège à Macouria (2005) suit la même logique, anticipant le développement de la ZAC de Soula.

Sur la période, 3 collèges sont inaugurés dans la région du Haut-Maroni : Apatou (2001), Papaïchton (2005), Grand-Santi (2006), et 2 à l'Est, à Camopi et Régina (2012)¹⁶. Ces équipements témoignent d'une volonté du Conseil Général de renforcer la scolarisation des enfants du fleuve. Si la fermeture du Collège annexe d'Antecume-Pata en 2010, semble marquer l'abandon de l'ambition d'une éducation secondaire de proximité pour les enfants du haut-Maroni, cette dernière renaît avec la création d'un collège annexe à Régina en 2012. En 2009, 3 lycées ouvrent leurs portes à Mana, Saint-Laurent et Rémire-Montjoly.

En 2013, la section locale du syndicat national des enseignements du second degré montrait que pour le même nombre de jeunes en âge d'être scolarisés, la Guyane disposait de 16 collèges et de 20 lycées de moins qu'en Martinique¹⁷.

Le 13 décembre 2015, la collectivité territoriale de Guyane remplace le Conseil Régional et le Conseil Général, assurant de fait à elle seule la construction, l'extension, les réhabilitations, l'équipement et le fonctionnement de l'ensemble des lycées et collèges publics de Guyane. Elle doit faire face à un défi de taille : en dix ans, les effectifs ont progressé de 18,2 % au collège et de 50 % au lycée¹⁸. Or, aucune livraison de collège n'a pu être effectuée entre 2015 et 2020, et aucun lycée depuis 2009. En 2017, un mouvement social d'une ampleur inédite dénonce le manque d'infrastructures scolaires. Forte de ce constat, la CTG adopte un programme ambitieux de livraison d'équipements. Ainsi, d'ici 2024, 4 nouveaux collèges et 5 lycées devraient être livrés, notamment à Saint-Georges, sans compter une large politique d'extension de l'existant dans des zones parfois enclavées (Grand-Santi, Papaïchton, Camopi).

Le développement territorial de l'enseignement secondaire privé suit celui du secteur public, se concentrant sur les environs de Cayenne. C'est à Cayenne qu'ouvrent les premiers établissements : le lycée Anne-Marie Javouhey en 1956 est suivie de celle du Lycée de l'Externat Saint-Joseph de Cluny en 1967 et du collège éponyme en 1980. Les communes voisines suivent avec l'ouverture des collèges Sainte-Thérèse à Rémire-Montjoly (1992) et Saint-Paul à Roura (Cacao) en 1995. En 2010, une annexe du collège Sainte-Thérèse ouvre à Matoury, le Collège Saint-Pierre.

Complétant le maillage territorial des établissements secondaires, une offre de formation tournée vers le monde rural se développe dans les années 2000 en s'implantant majoritairement dans des communes agricoles alors sous-équipées. Ainsi, en 2001, un EPLEFPA (Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole)¹⁹ ouvre à Matiti, à Macouria. Il est suivi de l'ouverture de 3 Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation (MFREO)²⁰, établissements de formation privés associatifs à Mana (2002), Régina (2009) et Apatou (2019). En 2012, un lycée privé (Cécile Cheviet) ouvre ses portes à Saint-Laurent.

16. L'établissement de Régina constitue une annexe du collège Chlore Constant de Saint-Georges

17. http://www.guyane.snes.edu/S3info/IMG/pdf/Circulaire_Septembre_2013.pdf

18. DEPP, Géographie de l'école, douzième édition, 2017 (Etablissements publics et privés relevant du ministère de l'éducation nationale).

19. L'EPLEFPA de Matiti compte 1 LEGTPA (Lycée d'Enseignement Général Technologique et Professionnel Agricole), 1 CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) et ses 3 pôles de professionnalisation (Est, Ouest, Haut Maroni) ; 1 CFAA (Centre de Formation pour Apprentis Agricole) ; 1 Exploitation agricole (support pédagogique et d'expérimentation pour les enseignements).

20. Les MFR proposent un outil de formation apte à répondre aux projets socio-professionnels des jeunes guyanais dans les domaines agricoles et du service en milieu rural. La MFR de Mana propose par exemple trois formations : 4ème ou de 3ème de l'enseignement agricole, CAPA PAUM, BEPA Agriculture des régions chaudes

Collège Ho-Ten-You, Kourou (inauguré en 2015)



Source : Ville de Kourou

Collège Réeberg NERON (inauguré en 2004)



Source : AUDeG

Les aménagements locaux d'appui à la scolarité : les réponses à la dispersion géographique des publics

Dans l'Ouest et l'Est Guyanais, l'accès à l'enseignement secondaire, et plus particulièrement au lycée, constitue un véritable défi²¹. L'enclavement et l'étendue géographique de certaines communes, l'éloignement des établissements scolaires du second degré, le manque de formation post-collège et les perspectives lointaines de l'emploi rendent les enfants de ces territoires plus vulnérables au décrochage scolaire.

Dans ce contexte territorial particulier, l'éducation nationale rencontre de vives difficultés, tout comme l'ensemble des services publics, à se structurer au-delà de la frange côtière, créant de profondes inégalités d'accès aux droits. Non scolarisation fortement marquée géographiquement, comme on le constatera plus loin.

En 2016, le défenseur des droits imputait ainsi échecs scolaires²² et suicides²³ à la faiblesse des infrastructures scolaires dans les communes dites de l'intérieur : « *les enfants des communes isolées préfèrent redoubler voire abandonner leur scolarité plutôt que de quitter le cadre familial dès l'âge de 10 ans. En effet, faute d'internats, qui lorsqu'ils existent sont vétustes ou fermés pendant le week-end, les enfants seraient hébergés dans des familles où la qualité de l'accueil reste à prouver* »²⁴. Pour eux, la scolarisation est synonyme d'éloignement géographique, familial et culturel, souvent difficile à supporter²⁵. S'ils peuvent bénéficier d'un hébergement en famille d'accueil ou en internat, le manque de familiarité avec la grande ville et la rupture parfois brutale avec le mode de vie inquiète parents et enfants.

Pour ceux dont le lieu de résidence est considéré comme assez proche du lieu de scolarisation, se pose la question du transport scolaire. S'il se fait par bus sur le littoral, il est effectué par pirogue dans des conditions complexes sur le haut Maroni et l'Oyapock.

- L'hébergement en internat ou familles d'accueil

La Guyane est le département qui rassemble la plus forte proportion d'enfants vivant en dehors du ménage de leurs parents²⁶. Il s'agit souvent d'enfants issus de sites dits « isolés », dans les communes les plus éloignées des infrastructures de transport et des centres économiques, bien souvent les plus étendues et les moins densément peuplées. Les enfants sont alors accueillis dans des internats, qui ont succédé aux homes, ou en famille d'accueil, dites « familles hébergeantes ». Or, la cohabitation peut en outre s'avérer compliquée en raison de modes de vie différents, l'arrivée à Cayenne pouvant représenter un véritable choc culturel pour les jeunes originaires d'un village éloigné, tout comme pour la famille accueillant l'enfant.

Le dispositif « familles hébergeantes » constitue aujourd'hui une politique complémentaire à l'internat. Il comptabilisait en 2018, 146 familles hébergeantes accueillent 345 élèves du second degré réparties dans l'île de Cayenne, à Kourou, Maripasoula et Saint-Georges (classes de CAP), pour un budget annuel de 900 000 euros assumé par la CTG. Le dispositif est en cours de révision avec un renforcement de l'accompagnement des familles afin d'optimiser les modalités d'accueil des élèves.

A partir de 2010, l'internat devient l'élément central de lutte contre la déscolarisation et le passage de 150 à 500 places dont 200 sous le contrat de cohésion sociale (internat d'excellence²⁷). Les critères d'acceptation dépendent surtout de l'éloignement du domicile mais aussi des conditions de vie de l'élève chez lui. Jusque-là dispositif des familles hébergeantes mis en place par défaut. Si les familles étaient globalement réticentes aux débuts du dispositif, internat rimant pour beaucoup avec enfermement, celui-ci rencontre un succès grandissant avec des taux de remplissage en croissance constante.

Pour le collège, on compte aujourd'hui 1 internat public, situé à Maripasoula, qui offre 100 places toutes pourvues, ainsi que le dernier Home Guyanais, situé à Saint-Georges, présentant pour sa part un taux d'occupation de 68.6% pour un total de 70 places. Les internes de Maripasoula sont issus de familles vivant à plusieurs heures de pirogue, dans les cinq villages amérindiens du Haut-Maroni. Les enfants de Camopi sont scolarisés à Saint-Georges, à plusieurs jours de pirogue des villages de Trois-Sauts : l'établissement de Camopi ne possédant pas d'internat et les familles

21. « Concilier développement économique et transformation sociale : un enjeu pour l'ouest guyanais », Insee dossier Guyane, N°7 décembre 2017

22. Conséquence directe, l'écart de scolarisation se creuse particulièrement pour les communes de la CCEG avec 24.1% d'enfants de 15-17 ans non scolarisés en 2017, mais aussi pour la CCOG (19.9%), en particulier pour les communes situées le long du Maroni (36.4%). Ces taux sont bien supérieurs à ceux de la CAEL (10.1%) et de la CCDS (6.5%).

23. Entre 2000 et 2015, l'ADER (Action pour le développement, l'éducation et la recherche) a dénombré 44 suicides sur le Haut Maroni. 2 suicides par an ont été recensés entre 2009 et 2013, pour 1200 habitants.

24. « En mal d'école », Guyaweb, 25/11/2016

25. « Guyane : dans le Haut Maroni, les élèves veulent un collège pour éviter le déracinement », AFP, publié le 25/05/2017

26. Marie, Claude-Valentin, et Didier Breton. « « Faire famille » dans les Dom. Ce que nous dit l'enquête Migrations, Famille et Vieillesse », Informations sociales, vol. 186, no. 6, 2014, pp. 16-26.

27. En 2010 sont créés des internats d'excellence ouverts 7 j sur 7 et réservés aux collégiens lycées « méritants » issus du haut-Maroni et de l'Oyapock

refusant un hébergement dans les familles d'accueil du bourg, les enfants de Trois Sauts fréquentent le collège de Saint-Georges.

Pour le lycée, on compte 6 internats, tous situés sur le littoral, offrant un total de 415 places et un taux d'occupation de 92.3%, en hausse constante depuis 2016 où ce taux n'était que de 40% et 2017 (65%).

L'offre la plus conséquente se situe sur la CAEL (220 places), avec un taux de remplissage à 80.9%, soit 42 places disponibles. Sur l'EPCI, c'est le Lycée Lama-Prévoit, à Rémire-Montjoly, qui présente le taux de remplissage le plus faible (65.7%), suivi de l'internat de Melkior-Garré (78.4%) et du lycée agricole de Matiti à Macouria, quasiment complet à 97.4%.

Sur la CCOG, on recense 156 places en internat dont 125 occupées, soit un taux de remplissage de 80.1%. Le lycée de Mana présente un taux de remplissage relativement faible (65.8% soit 26 places disponibles) comparé au lycée Bertène Juminer à Saint-Laurent (93,8% de taux d'occupation).

Sur la CCDS, le seul internat existant, rattaché à deux lycées, offre 41 places non pourvues, soit un taux d'occupation de 48.8%, le plus faible de Guyane.

Internat du Lycée Melkior-Garré, Cayenne



Source : ACAPA

Tableau 19 : Capacités, effectifs et places disponibles par internat en 2020

		Filles			Garçons			Capacité totale d'accueil	Effectif total d'internes	Taux de remplissage
		Capacités	Effectifs	Places disponibles	Capacités	Effectifs	Places disponibles			
Collège										
Maripasoula	Gran Man Difou	49	49	0	51	51	0	100	100	100
Saint-Georges	Home mixte	35	24	11	35	24	11	70	48	68,6
TOTAL		84	73	11	86	75	11	170	148	87,1
Lycée										
Cayenne	Melkior Garré	37	34	3	37	24	13	74	58	78,4
Macouria	Matiti	18	18	0	58	56	2	76	74	97,4
Rémire-Montjoly	Lama-Prévoit	35	28	7	35	18	17	70	46	65,7
CAEL		90	80	10	130	98	32	220	178	80,9
Mana	Leopold Elfort	38	29	9	38	21	17	76	50	65,8
Saint-Laurent	Bertène Juminer	40	35	5	40	40	40	80	75	93,8
CCOG		78	64	14	78	61	57	156	125	80,1
Kourou	Gaston Monnerville	40	19	21	40	20	20	80	39	48,8
	Elie Castor									
CCDS		40	19	21	40	20	20	80	39	48,8
TOTAL		208	163	45	248	179	109	415	383	92,3

Source : Direction de l'Education et de l'Enseignement Supérieur, Service restauration et hébergement- Collectivité territoriale de Guyane - 16/10/2020

- Le transport scolaire

Par le biais de son réseau constitué de **39 lignes fluviales et de 104 lignes terrestres**, la CTG organise depuis 2009 le transport quotidien et hebdomadaire de plus de 10 000 élèves scolarisés. Entre 2016 et 2020, elle a ainsi organisé le transport de près de 4600 élèves hébergés au sein des internats et du réseau de familles hébergeantes au moment des vacances scolaires de Pâques et Noël (transport aérien compris). Elle a en outre proposé la révision de la sectorisation pour la réduction des trajets entre le domicile et le lieu de scolarisation, considérés comme un facteur de déscolarisation

Ce système de transport présente néanmoins certaines limites. Ainsi, l'accès à l'école pour les enfants du fleuve est en effet conditionné par l'affectation de la commune au réseau de transport²⁸ et par le passage du piroguier, qui peut s'avérer aléatoire, et du nombre de places dans les embarcations (insuffisant notamment à Taluen et Saint-Georges). D'autre part, les déplacements fluviaux manquent de sécurité (sauts, dégrands...). Des avancées ont néanmoins permis d'imposer à bord un nombre de gilets de sauvetage correspondant au nombre d'élèves transportés ainsi qu'une formation de premier secours pour les piroguiers.

Le coût de l'abonnement annuel (110-120 euros par enfant²⁹) constitue une somme importante pour les familles modestes, particulièrement lorsqu'elles sont constituées de plusieurs enfants scolarisés. En outre, de nombreuses familles n'arriveraient pas à obtenir une aide financière et ne bénéficieraient d'aucune prestation sociale. Ainsi, certains enfants ne fréquenteraient l'école que parce que certains piroguiers n'exigeraient pas la carte de transport. De ce fait, la CNCDH préconise la gratuité des transports scolaires, ou *a minima* la mise en place d'un tarif dégressif³⁰.

1998 dans le cadre du dispositif « transport des lycéens de l'intérieur » les élèves scolarisés sur le littoral, mais demeurant dans des communes éloignées peuvent bénéficier d'une aide au transport aérien pour passer les fêtes en famille. En 2009, 275 élèves ont pu en bénéficier.

Le réseau de transport scolaire est donc un palliatif au manque de répartition adaptée des équipements sur le territoire. S'il doit être développé, afin d'assurer la desserte de l'ensemble du territoire, il ne doit pas être privilégié pour les trajets trop longs au risque d'accroître l'échec scolaire.

28. L'affectation d'une commune au réseau de transport scolaire fluvial est subordonnée à la demande adressée à la CTG par le maire et/ou un chef d'établissement souhaitant en bénéficier. La CTG est fréquemment sollicitée par des associations ayant vocation à favoriser l'accès des élèves à ces transports. Néanmoins, il n'est pas toujours possible d'apporter une réponse immédiate, dans la mesure où la prolongation du circuit antérieurement établi suppose la concertation d'une pluralité de partenaires, tels la municipalité et la direction des transports.

29. Sauf exception (par ex. la commune de Régina), les familles doivent s'acquitter d'une participation annuelle de 120 euros par enfant pour le réseau relevant de la CTG et de 110 euros pour celui relevant de la communauté d'agglomération du centre littoral Guyane (avec un tarif dégressif à partir du troisième enfant pour ce dernier).

30. « Projet sur l'effectivité du droit à l'éducation dans les outre-mer, Regard particulier sur la Guyane et Mayotte », NOR : CDHX1720712V, JORF n°0269 du 18 novembre 2017, Texte n° 77, (ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE - 6 JUILLET 2017 - ADOPTION À L'UNANIMITÉ)

CAPACITÉS D'ACCUEIL À PREVOIR DANS LE SECONDAIRE EN 2030

Face à la croissance constante de la population en âge d'être scolarisée, des écarts territoriaux de scolarisation, et du manque constaté d'infrastructures dédiées, la CTG souhaite disposer d'une prévision territorialisée des besoins d'accueil dans le secondaire à 2030.

Après examen des capacités offertes par les établissements scolaires du secondaire à 2024, date d'échéance de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, il s'est agi d'examiner les projections statistiques existantes relatives aux populations scolaires (INSEE, Rectorat), en questionnant la méthodologie utilisée. Constatant des divergences significatives dans les résultats de ces projections, l'AUDeG a établi un travail exploratoire de prospective visant à estimer le nombre d'enfants à scolariser pour le collège et le lycée d'ici 2030, par EPCI et par commune. Cela dans un objectif politique de scolariser à horizon 2030, l'ensemble des enfants en âge de l'être. Les projections sont ensuite comparées aux capacités d'accueil communales par cycles, permettant ainsi de déterminer les besoins de création/extensions d'infrastructures scolaires du secondaire.



Les capacités d'accueil des établissements à échéance 2024

Les projets de création/extension des collèges et lycées³¹

Le Plan d'urgence adopté à la suite des mouvements sociaux de mars-avril 2017 prévoit d'apporter une aide substantielle l'Etat pour répondre aux manques identifiés du milieu éducatif. Selon le ministère de l'éducation nationale, celle-ci permettrait d'ouvrir environ 10 collèges, 5 lycées et 500 classes du premier degré sur les 5 à 10 prochaines années, prévisions que certains acteurs jugent surestimées au regard des surcoûts liés aux chantiers en sites isolés.

Sur la période 2017-2024, la CTG a ainsi programmé un investissement total de 400 millions d'euros dans la construction, l'extension, la réhabilitation de collèges et lycées. **A l'horizon 2023, selon la PPI, 8 nouveaux établissements dont 1 cité scolaire devraient ainsi sortir de terre, soit 2400 places au collège et de 4300 places au lycée. La PPI prévoit en outre des extensions d'établissements existants, de 860 places au collège et de 660 places au lycée.** Les projets de création d'un collège à Taluen (Maripasoula) et d'un 6e collège à Cayenne, portés depuis 2016 par la CTG, ont été mis en attente. Le premier est arrêté pour des difficultés de desserte électrique, le second à cause de la proximité de la décharge des Maringouins avec le terrain pressenti.

Le potentiel d'accueil supplémentaire (création et extension) en 2023 est estimé à 3260 places pour les collèges et 4960 pour les lycées.

Projet de cité scolaire de Saint-Georges



Source : Peerdeo Singh

Tableau 20 : Travaux de construction/extension de collèges prévus au titre de la PPI 2019- Actualisation Janvier 2020

NOM		COMMUNE	Année de réception des travaux	Capacité initiale	Capacité projet
Extensions	SYLVERE FELIX	Macouria	2019	600	180
	ALBERT LONDRES	Saint- Laurent	2019	760	60
	ARSENE BOYER D'ANGOMA		2023	800	250
	ACHMAT KARTADINAMA	Grand-Santi	2023	550	250
	CAPITAINE CHARLES TAFANIER	Papaïchton	Fin 2022	400	60
	PAUL SUITMAN	Camopi	Fin 2019	300	60
				Sous-Total	860
Constructions nouvelles	SAINT LAURENT VI	Saint Laurent	2022	-	600
	CITE SCOLAIRE SAINT GEORGES	Saint Georges	Fin 2023	-	600
	COLLEGE MONTSINERY	Montsinéry-Tonnégrande	2022	-	600
	COLLEGE DE REMIRE-MONTJOLY	Rémire-Montjoly		-	600
				Sous-Total	2400
				Total places créées	3 260

Source : PPI Equipements Scolaires 2019, CTG et BCP-Enquête EPI 2018-2019/SSA-DEPP et MEN_SSA - 06/11/2019

Tableau 21 : Travaux de construction/extension de lycées prévus au titre de la PPI 2019- Actualisation Janvier 2020

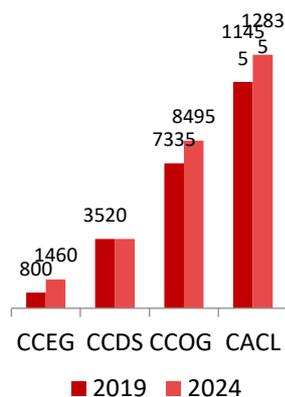
NOM		COMMUNE	Année de réception des travaux	Capacité initiale	Capacité projet
Extensions	LEON GONTRAN DAMAS	Rémire-Montjoly	Fin 2019	1100	160
	LAMA PREVOT		Début 2020	1064	120
	MAX JOSEPHINE	Cayenne	2021	600	60
	JEAN MARIE MICHOTTE		Mi 2019	870	80
	BALATA	Matoury	Début 2020	900	120
	RAYMOND TARCY	Saint- Laurent	Début 2020	700	120
Sous-Total					660
Constructions nouvelles	LYCEE COPAYA	Matoury	2024	-	1100
	LYCEE MACOURIA	Macouria	2023	-	800
	LYCEE MARIPASOULA	Maripasoula	2023	-	800
	LYCEE SAINT LAURENT IV	Saint Laurent	2023	-	800
	CITE SCOLAIRE STGEORGES	Saint Georges	Fin 2023	-	800
				Sous-Total	4300
				Total places créées	4960

Source : PPI Equipements Scolaires 2019, CTG et BCP-Enquête EPI 2018-2019/SSA-DEPP et MEN_SSA - 06/11/2019

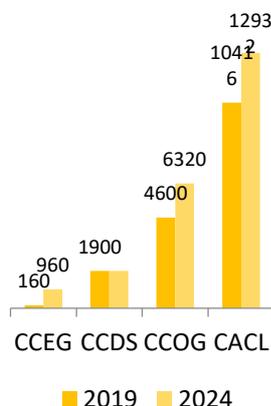
³¹ Des cartographies localisant les projets d'extension/création d'établissements du secondaire sont consultables en annexe.

Les capacités des établissements à 2024

Graphique 13 : Nombre de places au collège par EPCI en 2019 et 2024



Graphique 14 : Nombre de places au lycée par EPCI en 2019 et 2024



Malgré des travaux de création/extension volontairement localisés sur d'autres territoires, la CACL resterait en 2024 l'EPCI le mieux doté en termes de capacités d'accueil, au collège comme au lycée. La CCDS est le seul EPCI qui ne bénéficiera pas d'un accroissement de ses capacités.

Pour le collège, 3 200 places supplémentaires (+13.8%) seront créées pour atteindre 26 310 places. La CACL verra ses capacités augmenter de 1380 places (+12.0%). Les communes bénéficiant d'investissements sont Montsinéry-Tonnégrande avec le collège du bourg à égalité avec Rémire-Montjoly (+600 places) et Macouria (+180 places). La CCEG bénéficiera de 660 places supplémentaires (+82.5%), dont 600 sur Saint-Georges (Cité scolaire) et 60 sur Camopi. La CCOG compterait 1160 places supplémentaires (+15.8%), avec 850 places sur Saint-Laurent, 250 sur Grand-Santi et 60 sur Papaïchton.

Source : PPI Equipements Scolaires 2019, CTG et BCP-Enquête EPI 2018-2019/SSA-DEPP et MEN_SSA - 06/11/2019

Tableau 22 : Capacité théorique des établissements du premier cycle du secondaire à 2024³²

		Capacité théorique totale des établissements à la rentrée 2019	Capacité totale post-PPI	Nombre de places créées	Dénomination et localisation des projets
CACL	Cayenne	5050	5050	0	Projet du nouveau collège Cayenne 6 suspendu (Route du Tigre)
	Macouria	1450	1630	180	Extension du collège Sylvère Felix (Soula)
	Matoury	2350	2350	0	/
	Montsinéry Tonnégrande		600	600	Projet du nouveau collège de la ZAC du hameau du collège
	Rémire-Montjoly	2415	3015	600	Projet de nouvel équipement de l'éco-quartier
	Roura	190	190	0	/
	TOTAL	11455	12835	1380	2 nouveaux collèges + 1 extension
CCEG	Camopi	300	360	60	Extension du collège
	Ouanary				
	Régina	100	100	0	Annexe collège Saint-Georges
	Saint Georges	400	1000	600	Projet de la Cité Scolaire
	TOTAL	800	1460	660	1 nouveau collège + 1 extension
CCOG	Apatou	625	625	0	Manque MFR
	Awala-Yalimapo				
	Grand-Santi	550	800	250	Extension du collège
	Mana	1200	1200	0	Manque MFR
	Maripasoula	760	760	0	/
	Papaïchton	400	460	60	Extension du collège
	Saint Laurent	3800	4650	850	Nouveau collège Saint-Laurent 6 (Balat Sud)
	Saül				/
	TOTAL	7335	8495	1160	1 nouveau collège + 2 extensions
CCDS	Iracoubo	300	300	0	/
	Kourou	2920	2920	0	/
	Sinnamary	300	300	0	/
	Saint-Elie				
TOTAL	3520	3520	0	Aucune création/extension	
Total Guyane	23110	26310	3200	4 nouveaux collèges + 4 extensions	

Source : PPI Equipements Scolaires 2019, CTG et BCP-Enquête EPI 2018-2019/SSA-DEPP et MEN_SSA - 06/11/2019

³² Les données collectées n'ont pas permis d'identifier les projets relatifs aux établissements privés et établissements agricoles (MFR,...).

Pour le lycée, 5 036 places supplémentaires seront créées (+23.2%, cf. tableau 23) pour atteindre 22 032 places. La CACL verra ses capacités augmenter de 2516 places (+24.1%). Les communes bénéficiant d'investissements sont Matoury (+1220 places), Macouria (+876 places), Rémire-Montjoly (+280 places) et Cayenne (+140 places). La CCEG bénéficiera de 800 places supplémentaires sur Saint-Georges (Cité scolaire). Pour la CCOG, 1720 places seront créées (+37.4%), dont 920 sur Saint-Laurent et 800 sur Maripasoula. Là encore, la CCDS est le seul ECPI qui ne bénéficiera ni d'extension ni de création d'établissements.

Tableau 23 : Capacité théorique des établissements du second cycle du secondaire à 2024³³

		Capacité théorique totale des établissements à la rentrée 2019	Capacité totale post-PPI	Nombre de places créées	Dénomination et localisation des projets
CACL	Cayenne	5933	6073	140	Extension du lycée Max Joséphine Extension du lycée Jean-Marie Michotte
	Macouria	369	1245	876	Projet du lycée de Macouria (lieu-dit « Préfontaine »)
	Matoury	900	2120	1220	Projet de lycée du secteur Copaya 2 Extension du lycée Balata <i>Prise en compte du CLG Saint-Pierre ?</i>
	Montsinéry-Tonnégrande				
	Rémire-Montjoly	3214	3494	280	Extension du lycée Gontran-Damas Extension du lycée Lama Prévot
	Roura				
	TOTAL	10416	12932	2516	2 nouveaux lycées+ 5 extensions
CCEG	Camopi				
	Ouanary				
	Régina	160	160		MFR de Mana, 80 places par semaine pour 185 élèves en 2019 (alternance)
	Saint Georges		800	800	Cité scolaire
	TOTAL	160	960	800	1 nouveau lycée
CCOG	Apatou				MFR d'Apatou à ajouter
	Awala-Yalimapo				
	Grand-Santi				
	Mana	900	900	0	MFR à ajouter
	Maripasoula		800	800	Projet de lycée (lieu-dit « Butte-Sophie »)
	Papaïchton				
	Saint Laurent	3700	4620	920	Extension du lycée Raymond Tarcy Lycée Saint Laurent IV (lieu-dit « Balaté Nord »)
	Saül				
TOTAL	4600	6320	1720	2 nouveaux lycées+ 1 extension	
CCDS	Iracoubo		Lycée agricole		Projet d'annexe du lycée agricole (projet à confirmer)
	Kourou	1900	1900	0	/
	Sinnamary				
	Saint-Elie				
	TOTAL	1900	1900	0	Aucune création/extension
Total Guyane		16996	22032	5036	5 nouveaux lycées + 6 extensions

Source : PPI Equipements Scolaires 2019, CTG et BCP-Enquête EPI 2018-2019/SSA-DEPP et MEN_SSA - 06/11/2019

³³ Les données collectées n'ont pas permis d'identifier les projets relatifs aux établissements privés et établissements agricoles (MFR,...).

La PPI prévoit en outre de **développer le réseau d'internats**, avec la création de nouveaux établissements d'accueil des collégiens à Saint-Georges et Grand-Santi, et des lycéens à Macouria, Saint-Laurent et Saint-Georges. Des projets d'extension d'internats à destination des lycéens sont aussi prévus à Rémire-Montjoly et Saint-Laurent. Ces équipements devraient contribuer à diminuer la « surcharge » des établissements du 2nd degré des 3 grandes agglomérations.

Au total, **152 places seraient créées au collège, permettant à l'internat du 1^{er} cycle du secondaire d'atteindre une capacité d'accueil de 322 places, en majorité sur la CCOG avec 182 places (Maripasoula et Grand-Santi)**, suivie de la CCEG (140 places), sous réserve que le home existant à Saint-Georges soit maintenu.

Pour le lycée, ce sont 558 places qui seraient créées soit une capacité post-PPI de 1014 places. La CCOG concentrera les capacités les plus importantes (462 places), suivie de la CACL (402 places), la CCDS (80) et la CCOG (70 places).

Tableau 24 : Capacités des internats post-PPI

		Capacités 2019	Places créées par la PPI	Capacités Post PPI
Collège				
Grand-Santi	CLG Achmat Kartadinama		82	82
Maripasoula	CLG Gran Man Difou	100		100
Saint-Georges	CLG Cité Scolaire		70	70
	Home mixte	70		70
TOTAL COLLEGE		170	152	322
Lycée				
Cayenne	LPO Melkior Garré	74		74
Macouria	LP Matiti	76		76
	Préfontaine		100	100
Rémire-Montjoly	LPO Lama-Prévot	70	82	152
CACL		220	182	402
Mana	LPO Leopold Elfort	76		76
Saint-Laurent	Lycée IV		100	100
	LPO Bertène Juminer	80	206	286
CCOG		156	306	462
Kourou	LGT Gaston Monnerville	80		
	LPO Elie Castor			
CCDS		80	0	80
Saint-Georges	LYC Cité Scolaire		70	70
CCOG		0	70	70
TOTAL LYCEE		415	558	1014

Source : Direction de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur, Service restauration et Hébergement- Collectivité territoriale de Guyane - 16/10/2020

Le nombre d'enfants à scolariser dans le secondaire en 2030

Suite à un examen des projections du nombre d'élèves à 2030 produites par le Rectorat et par l'INSEE, l'AUDeG a proposé une méthode inédite visant à évaluer par commune le nombre d'enfant en âge d'être scolarisés dans le secondaire en apportant une plus-value, celle d'anticiper les mouvements de population liés aux futures grandes opérations d'aménagement prévues en Guyane.

Des projections du nombre d'élèves du Rectorat et de l'INSEE qui questionnent

Le Rectorat et l'INSEE ont tous deux réalisé des projections du nombre d'élèves en Guyane à horizon 2030. L'analyse des résultats de ces travaux révèle des différences importantes en termes de besoins de scolarisation. Il nous paraît donc nécessaire d'examiner les méthodologies employées afin de déterminer si les résultats peuvent être retenus comme des bases de connaissance du besoin de scolarisation pour la présente étude.

Le Rectorat base ses calculs sur une prolongation des tendances observées en matière d'effectifs scolaires, faisant fi de possibles évolutions du taux de scolarisation et de potentiels mouvements de population. Ainsi, selon les prévisions du Rectorat, le second degré compterait 48 622 élèves en 2030 dont : 34 037 élèves au collège (soit une augmentation de 49% des effectifs scolarisés en 11 ans) et 19 452 élèves au lycée (soit une augmentation de 31.3% des effectifs scolarisés en 11 ans).

Tableau 25 : Projections du rectorat : effectifs scolarisés dans le second degré à l'horizon 2030

	2019	2030
Collège (y compris ulis)	22 836	34 037
Lycée (formations GT + pro+ Ulis)	14 810	19 452
Total 2nd degré (hors post bac)	37 646	48 622
Post bac	NC	990

Source : Rectorat- Prévisions MEN/DEPP-SSA

Pour l'INSEE, deux publications font état de projections du nombre d'élèves ou d'enfants de 11 à 17 ans (soit en âge d'être scolarisés dans le secondaire) à horizon 2030. Dans l'une des publications³⁴, avec un scénario d'un rattrapage partiel des taux de scolarisation de Guyane avec ceux de la France entière, le second degré compterait 54 900 élèves en 2030. Dans le scénario d'une évolution constante des taux de scolarisation, ce nombre serait de 50 700 contre 59 000 dans le scénario d'un rattrapage complet des écarts avec les taux nationaux. Ces chiffres sont nettement supérieurs aux projections réalisées dans une autre publication³⁵ qui prévoit 42 153 enfants en âge d'être scolarisés dans le second cycle en 2030, soit une différence conséquente avec les projections de l'étude précitée :

- 8 547 élèves en plus pour le secondaire dans le modèle de projection à taux de scolarisation constants ;
- 12 747 élèves en plus pour le secondaire dans le scénario d'un rattrapage partiel des taux de scolarisation ;
- 16 847 élèves en plus pour le secondaire dans le scénario d'un rattrapage complet des écarts avec les taux nationaux de scolarisation.

Tableau 26 : Projections de l'INSEE : effectifs scolaires dans le second degré à l'horizon 2030

	Scénario d'évolution à taux constant	Scénario de rattrapage médian	Scénario de rattrapage complet	Scénario de référence
Collège	NC	29 800	NC	24 201
Lycée	NC	25 100	NC	17 952
Total 2nd degré	50 700	54 900	59 000	42 153

Source : INSEE

Si l'on compare ces projections de l'INSEE avec celles du Rectorat, les écarts sont encore plus importants avec :

- 2 078 élèves en moins que pour les projections du nombre d'élèves scolarisés dans le secondaire à horizon 2030 à taux de scolarisation constants ;
- 6 278 élèves en moins que pour les projections du nombre d'élèves scolarisés dans le secondaire selon un rattrapage partiel des taux de scolarisation ;
- 10 378 élèves en moins que pour les projections du nombre d'élèves scolarisés dans le secondaire selon un rattrapage complet des écarts avec les taux nationaux de scolarisation ;
- 6 278 élèves en plus que pour le scénario de référence de l'INSEE (Omphale 2017).

Les projections de l'INSEE et du Rectorat présentent donc des résultats très dissonants. Si on repère des similitudes relatives entre les projections du Rectorat et le scénario bas de l'INSEE (2 078 élèves d'écart), les résultats sont bien trop éloignés des projections du scénario de référence. Ce dernier semble toutefois le plus solide puisqu'il se base sur des données plus récentes et intègre divers facteurs démographiques que le Rectorat n'intègre pas.

³⁴ Insee analyse Guyane, n°13, Janvier 2016. Les projections de population sont issues du modèle Omphale 2010 qui se base sur les données du recensement de la population 2007 et les données de l'état civil. Le scénario migration basse a été retenu car il correspond le mieux à ce qui a été observé entre 2007 et 2012 à l'aide du recensement de la population. Ces hypothèses correspondent à un maintien des taux de fécondité et de mortalité et une baisse des migrations. Des taux de scolarisation par âge sont ensuite appliqués avec plusieurs scénarios d'évolution de ces taux. Le premier scénario « taux constants » maintient les taux de scolarisation constants sur la période de projection. Le scénario appelé « médian » prévoit une évolution des taux de scolarisation permettant de réduire de moitié les écarts avec les taux nationaux à l'horizon 2030. C'est le scénario privilégié. Enfin, le scénario dit de « rattrapage » prévoit un rattrapage complet des écarts avec les taux nationaux d'ici 2030.

³⁵ Source : Insee, Recensements de la population et projections de population Omphale 2017 – scénario de référence.

Les prévisions du nombre d'enfants à scolariser étudiées par l'AUDeG

Face à ces constats pointant des divergences significatives en termes de projections de populations scolaires réalisées par le Rectorat et l'INSEE et ne permettant pas d'estimer à l'échelle communale les besoins induits en matière d'établissements, l'AUDeG a développé dans le cadre de la présente étude une méthode exploratoire afin de proposer de nouvelles prévisions. Ce travail a ainsi permis d'estimer à horizon 2030 par commune les effectifs à scolariser dans le secondaire en suivant les principes méthodologiques suivant : des montées pédagogiques des enfants se basant sur une ambition politique de scolariser l'ensemble des enfants en âge de l'être et, une mobilité résidentielle des parents tenant compte des grands projets d'aménagement prévus en Guyane (sont ici exclus pour des raisons méthodologiques les dynamiques migratoires possibles, soit le solde des entrées/sorties de territoire).

Notons que nous avons écarté toute méthode visant à un recollement « à la main » des prospectives existantes car ne disposant pas de l'intégralité des données sources et méthodes utilisées par le Rectorat et l'INSEE. Aussi, l'INSEE a émis différentes réserves quant à ces projections compte tenu de la difficulté de la précision recherchée à l'échelle communale, en particulier en Guyane où trois éléments majeurs rendent complexes les traitements statistiques :

- un territoire globalement peu peuplé (moins de 300 000 habitants pour l'ensemble de la Guyane) ;
- une forte dynamique démographique avec des évolutions qui peuvent s'accélérer ou ralentir de manière conséquente d'une année sur l'autre ;
- des populations hétérogènes avec des modes de vie et des caractéristiques différentes d'une partie à une autre du territoire.

- Les enfants recensés et les naissances comme premiers marqueurs des évolutions futures

La première étape dans l'élaboration des prévisions du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés en 2030 est de considérer un socle de base d'enfants déjà présents sur le territoire et supposés poursuivre leur scolarité en Guyane. Cela nécessite de s'appuyer sur le recensement de la population 2017 par âge et par commune réalisé par l'INSEE, en permettant des montées de cohortes démographiques (soit des montées pédagogiques) pour dénombrer le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés en 2030 dans les établissements de collège et lycée, soit des enfants âgés de 11 à 17 ans. En d'autres termes, les enfants recensés en 2017 sont vieillissés de 13 ans pour atteindre l'horizon 2030. Ainsi, un enfant âgé de 2 ans en 2017 aura 15 ans en 2030 et sera donc en âge d'être scolarisé au lycée.

Le tableau suivant établi selon une logique de cohorte statistique permet ainsi de dénombrer les enfants recensés en 2017 qui seront en âge d'être scolarisés dans le secondaire en 2030, soit les enfants âgés entre 1 et 4 ans en 2017 qui auront entre 14 et 17 ans en 2030. **Ainsi, on dénombre en Guyane en 2030, 6 142 enfants âgés de 14 ans, 5 824 enfants âgés de 15 ans, 5 815 enfants âgés de 16 ans et 6 156 enfants âgés de 17 ans.**

Les enfants âgés de 14 ans en 2030 seront davantage représentés sur la CAEL (2 853) suivie de près par la CCOG (2 557). Pour les 15 ans, cette prédominance de la CAEL sur la CCOG est encore marquée. Néanmoins, cette tendance s'inverse pour les enfants âgés de 16 et 17 ans en 2030 qui seront plus nombreux dans la CCOG avec la commune de Saint-Laurent très largement en tête.

Tableau 27 : Nombre d'enfants âgés de 1 à 4 ans en 2017 soit âgés de 14 à 17 ans en 2030

	Enfants âgés d'1 an en 2017 qui auront 14 ans en 2030	Enfants âgés de 2 ans en 2017 qui auront 15 ans en 2030	Enfants âgés de 3 ans en 2017 qui auront 16 ans en 2030	Enfants âgés de 4 ans en 2017 qui auront 17 ans en 2030
Cayenne	1347	1145	1144	1112
Macouria	251	292	315	295
Matoury	711	638	597	643
Montsinéry-Tonnégrande	32	41	47	41
Rémire-Montjoly	438	423	338	405
Roura	74	54	57	51
CAEL	2853	2593	2498	2547
Camopi	42	54	41	61
Ouanary	3	3	6	3
Régina	20	20	19	14
Saint-Georges	105	107	100	118
CCOG	170	184	166	196
Apatou	215	252	242	259
Awala-Yalimapo	44	31	30	24
Grand-Santi	256	223	243	315
Mana	289	286	296	266
Maripasoula	264	254	298	285
Papaïchton	126	131	119	142
Saint-Laurent	1361	1242	1319	1384
Saül	2	2	6	0
CCOG	2557	2421	2553	2675
Iracoubo	28	35	41	39
Kourou	486	531	504	650
Sinnamary	49	59	54	48
Saint-Élie	0	0	0	0
CCDS	563	625	599	737
Total	6143	5823	5816	6155

Source : Insee, RP 2017

La seconde étape de ces prévisions vise à estimer le nombre d'enfants par commune qui auront entre 11 et 13 ans en 2030, soit des enfants qui en 2017 n'étaient pas encore nés ou avaient moins d'un an. La méthode utilisée se base sur le nombre de naissances domiciliées. Ainsi, les naissances domiciliées entre 2017 et 2019 permettent de nous renseigner sur le nombre d'enfants en 2030 qui seront âgés de 11 à 13 ans.

Notons que selon l'INSEE cette méthode permet une meilleure évaluation du nombre d'enfants de moins de 1 an que celui offert par le recensement de la population. En effet, les données relatives aux naissances domiciliées (soit les déclarations en Mairie correspondant aux données de l'Etat Civil) sont plus fiables que celles relatives au recensement des populations légales, lesquelles ne sont pas toujours issues d'un recensement annuel et souvent le fruit d'une extrapolation³⁶.

Le tableau suivant fait état par commune des naissances domiciliées dénombrées par l'Etat Civil pour les années 2017 à 2019 et de fait, le nombre d'enfants qui auront entre 11 et 13 ans en 2030. **On dénombrera en Guyane en 2030, 8 104 enfants âgés de 11 ans, 7 995 enfants âgés de 12 ans et 8 057 enfants âgés de 13 ans.** A Matoury, les naissances domiciliées enregistrées pour les années 2017, 2018 et 2019 permettent d'estimer que la commune comptera en 2030, 941 enfants de 13 ans, 914 enfants de 12 ans et 956 enfants de 11 ans. A Camopi, ce sont 53 enfants nés en 2017 qui auront 13 ans en 2030, 54 enfants nés en 2018 qui auront 12 ans en 2030 et 71 nés en 2019 qui auront 11 ans en 2030. A Macouria, 365 enfants auront 13 ans en 2030, 420 auront 12 ans et 430 auront 11 ans.

Tableau 28 : Nombre de naissances domiciliées de 2017 à 2019 par commune, soit d'enfants âgés de 11 à 13 ans en 2030

	Nombre d'enfants nés en 2017 qui auront 13 ans en 2030	Nombre d'enfants nés en 2018 qui auront 12 ans en 2030	Nombre d'enfants nés en 2019 qui auront 11 ans en 2030
Cayenne	2040	1942	1817
Macouria	365	420	430
Matoury	941	914	956
Montsinéry-Tonnégrande	47	36	55
Rémire-Montjoly	398	457	405
Roura	71	56	56
CACL	3862	3825	3719
Camopi	53	54	71
Ouanary	1	1	1
Régina	18	14	12
Saint Georges	137	144	121
CCEG	209	213	205
Apatou	178	177	177
Awala-Yalimapo	23	16	17
Grand-Santi	245	238	241
Mana	321	310	362
Maripasoula	217	233	189
Papaïchton	57	68	58
Saint Laurent	2164	2169	2376
Saül	4	0	2
CCOG	3209	3211	3422
Iracoubo	39	26	26
Kourou	683	667	675
Sinnamary	54	52	57
Saint-Elie	1	1	0
CCDS	777	746	758
TOTAL	8057	7995	8104

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2020

36 Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, où les enquêtes de recensement ont lieu tous les ans par sondage, le principe du calcul consiste à faire la somme des observations des cinq dernières années, puis à en déduire la commune toute entière en se référant au nombre de logements du milieu de la période, connu par le répertoire d'immeubles localisés (RIL). Dans les communes de moins de 10 000 habitants, l'INSEE détermine les populations légales par extrapolation ou interpolation des résultats obtenus par l'enquête de recensement la plus récente. Ces calculs consistent, pour l'extrapolation, à prolonger des tendances observées en s'appuyant sur le nombre de logements fourni par la taxe d'habitation, et, pour l'interpolation, à établir les chiffres intermédiaires entre deux années dont on connaît les populations. Source : « Comprendre les populations légales », Insee, <https://www.insee.fr/fr/information/2553979>

La troisième étape vise à rassembler les données produites dans les deux étapes précédentes et ainsi aboutir au tableau suivant faisant état du nombre d'enfants par commune en âge d'être scolarisés en 2030 dans les établissements de collège et lycée en Guyane, soit des enfants âgés de 11 à 17 ans.

On dénombrera en Guyane en 2030, 48 093 enfants âgés de 11 à 17 ans soit 30 299 en âge d'être scolarisés au collège et 17 794 au lycée, soit par rapport à 2017, 7 282 enfants supplémentaires pour le premier degré et 1 353 enfants supplémentaires pour le second degré.

Près de la moitié des enfants à scolariser au collège en 2030 seront domiciliés sur la CACL (14 259 enfants âgés de 11 à 14 ans). Puis, c'est la CCOG qui comptera une part très significative des futurs collégiens avec 12 399 à scolariser, soit plus de 3 000 de plus qu'en 2017. La CCDS et la CCEG ne verront leurs besoins que peut varier avec des hausses respectives de 61 et 47 potentiels nouveaux collégiens.

Pour les enfants à scolariser au lycée, ils seront quasi aussi nombreux sur la CACL que sur la CCOG avec respectivement 7 638 et 7 649 enfants âgés de 15 à 17 ans. C'est par contre à l'Ouest que la croissance des besoins sera la plus conséquente avec une hausse du nombre d'enfants à scolariser au lycée de l'ordre de 1 358. La CCEG verra son nombre d'enfants à scolariser au lycée faiblement varier (+98 enfants) contre une baisse notable sur la CCDS avec 170 lycéens en moins.

Tableau 29 : Nombre d'enfants par commune âgés de 11 à 17 ans en 2030, soit en âge d'être scolarisés dans le secondaire

	Enfants en âge d'être scolarisés en 2017		Enfants en âge d'être scolarisés au collège en 2030				Enfants en âge d'être scolarisés au lycée en 2030		
	Enfants âgés de 11-14 ans en 2017	Enfants âgés de 15-17 ans en 2017	Enfants âgés de 11 ans en 2030	Enfants âgés de 12 ans en 2030	Enfants âgés de 13 ans en 2030	Enfants âgés de 14 ans en 2030	Enfants âgés de 15 ans en 2030	Enfants âgés de 16 ans en 2030	Enfants âgés de 17 ans en 2030
Cayenne	4413	3122	1817	1942	2040	1347	1145	1144	1112
Macouria	1246	932	430	420	365	251	292	315	295
Matoury	2612	2097	956	914	941	711	638	597	643
Montsinéry-Tonnégrande	180	130	55	36	47	32	41	47	41
Rémire-Montjoly	1595	1112	405	457	398	438	423	338	405
Roura	220	179	56	56	71	74	54	57	51
CACL	10266	7572	3719	3825	3862	2853	2593	2498	2547
Camopi	218	138	71	54	53	42	54	41	61
Ouanary	18	5	1	1	1	3	3	6	3
Régina	59	49	12	14	18	20	20	19	14
Saint-Georges	455	256	121	144	137	105	107	100	118
CCEG	750	448	205	213	209	170	184	166	196
Apatou	1040	668	177	177	178	215	252	242	259
Awala-Yalimapo	134	96	17	16	23	44	31	30	24
Grand-Santi	1068	523	241	238	245	256	223	243	315
Mana	1143	816	362	310	321	289	286	296	266
Maripasoula	926	518	189	233	217	264	254	298	285
Papaïchton	469	308	58	68	57	126	131	119	142
Saint-Laurent	4430	3358	2376	2169	2164	1361	1242	1319	1384
Saül	9	4	2	0	4	2	2	6	0
CCOG	9219	6291	3422	3211	3209	2557	2421	2553	2675
Iracoubo	174	96	26	26	39	28	35	41	39
Kourou	2307	1828	675	667	683	486	531	504	650
Sinnamary	301	205	57	52	54	49	59	54	48
Saint-Élie	0	3	0	1	1	0	0	0	0
CCDS	2782	2132	758	746	777	563	625	599	737
GUYANE	23017	16443	8104	7995	8057	6143	5823	5816	6155
	39460		30299				17794		
	39460		48093						

Source : Insee, RP 2017 et Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2020

- **La prise en compte des grands projets d'aménagement afin d'estimer la mobilité résidentielle des parents**

La prise en compte des mouvements de la population scolaire nous a également paru comme un enjeu majeur en matière de prévision des besoins de scolarisation. Selon les tendances déjà observées, plusieurs événements peuvent faire varier les effectifs, le plus fréquent étant les migrations résidentielles. Ainsi, il s'agit ci-après d'évaluer les potentiels effets des volumes de logements neufs programmés dans le cadre de grands projets d'aménagement en partant du principe qu'ils peuvent engendrer une attractivité résidentielle nouvelle pour les familles guyanaises.

Dans un premier temps, l'AUDeG a recensé par commune l'ensemble des grands projets d'aménagement (OIN, NPNRU, opérations d'habitat social...) susceptibles de générer la création de nouveaux logements (voir le Tableau 50 en annexe et le Tableau 30 de synthèse ci-après). Afin d'estimer le nombre de logements attendus par commune à horizon 2030, chaque opération a été étudiée selon son état d'avancement (date de livraison présumée, phases d'études...) mais également son niveau de fiabilité en tenant compte des critères suivants : le niveau de portage politique, la dureté foncière, le niveau de financement et les enjeux environnementaux potentiellement bloquants...

Sur l'ensemble du territoire, les grands projets d'aménagement devraient générer la création de 11 609 logements à horizon 2030. Une très large majorité (68.8%) serait située au sein de la CACL avec les plus gros volumes à Cayenne (2135 logements) et Matoury (2500 logements). Suivent la CCOG (26.4%), avec notamment 2933 logements prévus à Saint-Laurent, et la CCDS (4.9%). A l'heure actuelle, il n'a pas été recensé de projet de logements conséquents sur la CCEG et les communes non répertoriées dans le tableau.

Cette part de logements par commune dont la livraison pourrait être prévue à horizon 2030, exprimée en pourcentage, sera la clef de répartition pour notre ventilation des résultats. L'hypothèse faite ici, est que ces grands projets d'aménagement sont suffisamment structurants pour favoriser des déménagements de ménages vers ces opérations. Ainsi, les communes prenant la part la plus importante à ces projets seront les communes les plus susceptibles de capter une plus grande part de futurs élèves. Ce sera particulièrement le cas des communes de Saint-Laurent, Matoury, Cayenne et Macouria.

Tableau 30 : Nombre de logements des grands projets d'aménagement prévus par commune à horizon 2030 selon niveau de fiabilité

Commune		Nombre de logements prévus selon niveau de fiabilité	Part de logements prévus selon niveau de fiabilité
CACL	Cayenne	2135	18,4%
	Rémire-Montjoly	1303	11,2%
	Matoury	2500	21,5%
	Roura	85	0,7%
	Montsinéry-Tonnégrande	154	1,3%
	Macouria	1806	15,6%
CCDS	Kourou	564	4,9%
CCOG	Mana	130	1,1%
	Saint-Laurent	2933	25,3%
TOTAL		11609	100%

Source : AUDeG

Dans un second temps, l'AUDeG a cherché à mesurer la part de population en Guyane susceptible de déménager et à prédire le nouveau lieu de résidence choisi partant du principe que les grands projets d'aménagement précédemment relevés seront vecteurs d'une forte attractivité résidentielle.

Entre 2013 et 2017, l'INSEE relève qu'en moyenne 2.58% personnes vivant en Guyane ont changé de commune de résidence rapport à l'année précédente (soit par exemple, un habitant de Kourou ayant déménagé à Cayenne).

Tableau 31 : Personnes résidant dans une autre commune de Guyane un an auparavant, entre 2013 et 2017

	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	Moyenne en %
Population d'un an ou plus habitant dans la même commune un an auparavant	238079	100	246216	100	253834	100	263076	100	262469	100	/
Personnes résidant dans une autre commune de Guyane un an auparavant	5936	2,49	6500	2,64	6651	2,62	6535	2,48	6946	2,65	2,58

Source : Insee, RP2013 à 2017, MIG1 exploitation principale, géographie au 01/01/2020

Partant de ce constat, nous considérons comme « mobile » une part de 2.58% des enfants en âge d'être scolarisés dans le secondaire. En 2030, on en déduit donc un potentiel d'enfants « mobile » de l'ordre de 781 enfants de 11 à 14 ans et 459 enfants de 15 à 17 ans. Ces enfants « mobiles » sont alors ventilés par commune, proportionnellement à la part de logements prévus dans les grandes opérations (Tableau 30). Les calculs sont détaillés en annexe (Tableau 51 et Tableau 52) et permettent d'obtenir les résultats suivants par tranche d'âge et par commune.

Ces résultats mettent en exergue un niveau de polarisation sur la CACL supérieur à celui des autres groupements de communes, dès lors que l'on considère l'offre potentielle de nouveaux logements issue des grandes opérations d'aménagement. Et, cela est d'autant plausible que les programmes immobiliers des OIN seront dans un premier temps initiés sur les communes de l'agglomération.

Tableau 32 : Synthèse du nombre d'enfants par tranche d'âge en 2017 et en 2030, avant et après ventilation des résultats

	Enfants âgés de 11-14 ans en 2017	Enfants en âge d'être scolarisés au collège en 2030		Enfants âgés de 15-17 ans en 2017	Enfants en âge d'être scolarisés au lycée en 2030	
		Enfants âgés de 11-14 ans en 2030 avant ventilation	Enfants âgés de 11-14 ans en 2030 après ventilation		Enfants âgés de 15-17 ans en 2030 avant ventilation	Enfants âgés de 15-17 ans en 2030 après ventilation
Cayenne	4 413	7 146	7 105	3 122	3 401	3 398
Macouria	1 246	1 466	1 550	932	902	950
Matoury	2 612	3 522	3 599	2 097	1 878	1 928
Montsinéry-Tonnégrande	180	170	176	130	129	132
Rémire-Montjoly	1 595	1 698	1 742	1 112	1 166	1 187
Roura	220	257	256	179	162	161
CACL	10 266	14 259	14 428	7 572	7 638	7 756
Camopi	218	220	214	138	156	152
Ouanary	18	6	6	5	12	12
Régina	59	64	62	49	53	52
Saint-Georges	455	507	494	256	325	317
CCEG	750	797	776	448	546	532
Apatou	1 040	747	728	668	753	734
Awala-Yalimapo	134	100	97	96	85	83
Grand-Santi	1 068	980	955	523	781	761
Mana	1 143	1 282	1 258	816	848	831
Maripasoula	926	903	880	518	837	815
Papaïchton	469	309	301	308	392	382
Saint-Laurent	4 430	8 070	8 059	3 358	3 945	3 959
Saül	9	8	8	4	8	8
CCOG	9 219	12 399	12 285	6 291	7 649	7 573
Iracoubo	174	119	116	96	115	112
Kourou	2 307	2 511	2 484	1 828	1 685	1 664
Sinnamary	301	212	207	205	161	157
Saint-Elie	-	2	2	3	-	-
CCDS	2 782	2 844	2 809	2 132	1 961	1 933
Total	23 017	30 299	30 299	16 443	17 794	17 794

Source : AudeG, INSEE RP2017

Tableau 33 : Synthèse par EPCI des variations du nombre d'enfants entre 2017 et 2030

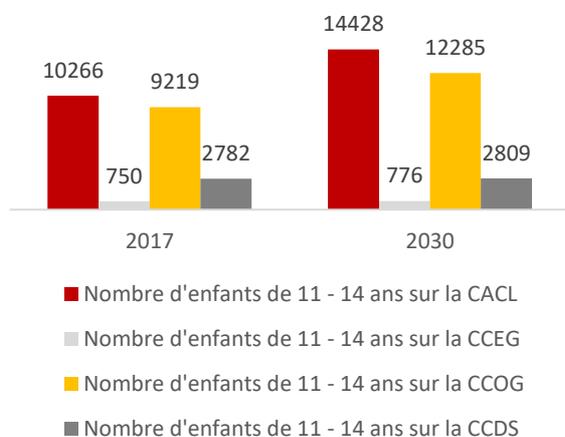
	Enfants âgés de 11-14 ans en 2017	Enfants âgés de 11-14 ans en 2030 après ventilation	Augmentation du nombre d'enfants âgés de 11 -14 ans	Enfants âgés de 15-17 ans en 2017	Enfants âgés de 15-17 ans en 2030 après ventilation	Augmentation du nombre d'enfants âgés de 15 - 17 ans
CACL	10 266	14 428	4 162	7 572	7 756	184
CCEG	750	776	26	448	532	84
CCOG	9 219	12 285	3 066	6 291	7 573	1 282
CCDS	2 782	2 809	27	2 132	1 933	-199
Total	23 017	30 299	7 282	16 443	17 794	1 351

Source : AudeG, INSEE RP2017

On dénombrera en Guyane en 2030, 48 093 enfants âgés de 11 à 17 ans soit 30 299 en âge d'être scolarisés au collège et 17 794 au lycée, soit par rapport à 2017, 7 282 enfants supplémentaires pour le premier degré (+32%) et 1 353 enfants supplémentaires pour le second degré (+8%).

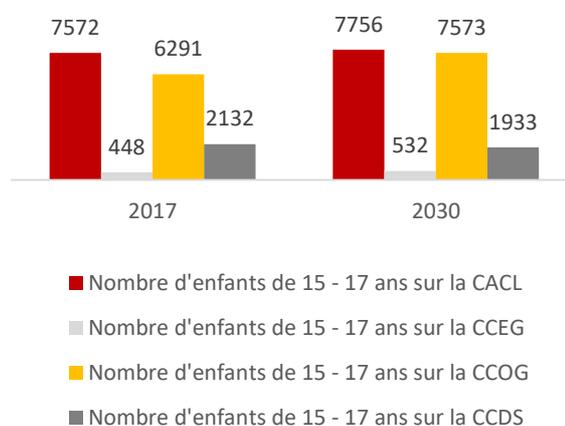
En tenant compte des potentiels effets des grands projets d'aménagement à horizon 2030 (soit en appliquant la méthode de ventilation décrite ci-dessus), 14 428 enfants seront en âge d'être scolarisés au collège sur la CA CL, soit 47.6% de la tranche d'âge des 11 à 14 ans. Cela représente un potentiel de 4 162 enfants supplémentaires pour cette tranche d'âge par rapport à 2017, soit une augmentation de 33% sur la période 2017-2030. Sur la CCOG, 12 285 potentiels collégiens seraient à dénombrer, soit une part de 40.5% du total guyanais et la plus forte croissance des besoins avec +41% des effectifs possibles par rapport à 2017. La CCDS et la CCEG ne verront leurs besoins que peut varier par rapport à 2017 avec des hausses respectives de 27 et 26 potentiels nouveaux collégiens. Pour les enfants à scolariser au lycée, ils seront plus nombreux sur la CA CL avec 7 756 enfants âgés de 15 à 17 ans. Suivra de près la CCOG avec 7 573 potentiels lycéens. C'est par contre à l'Ouest que la croissance des besoins sera la plus conséquente avec 1 282 enfants supplémentaires à scolariser au lycée par rapport à 2017 (soit +20%). La CCEG verra son nombre d'enfants à scolariser au lycée faiblement varier (+84 enfants, soit +19%) contre une baisse notable sur la CCDS avec 199 lycéens en moins (soit -9%).

Graphique 15 : Répartition par EPCI des enfants de 11 à 14 ans en 2017 et en 2030 après ventilation



Source : AudeG, INSEE RP2017

Graphique 16 : Répartition par EPCI des enfants de 15 à 17 ans en 2017 et en 2030 après ventilation



Source : AudeG, INSEE RP2017

Les capacités d'accueil des établissements à prévoir pour 2030

Après avoir réalisé des estimations à l'échelle communale, du nombre d'enfants de 11-17 ans en âge d'être scolarisés dans le secondaire à horizon 2030, l'AUDeG a pu les comparer aux capacités d'accueil des établissements scolaires intégrant les différents projets d'extension connus à 2024. Enfin, il s'agira de s'interroger sur les stratégies possibles face à ces besoins d'équipements scolaires.

Un tel exercice s'est révélé complexe de par le manque de fiabilité des données relatives aux capacités réelles des établissements, notamment ceux dotés de bungalows, et de par la difficulté d'appréhender avec certitude les dates de livraison des futures extensions et créations d'établissements.

Précisons que les calculs des capacités d'accueil à prévoir en 2030 qui vont suivre considèrent que l'ensemble des enfants âgés de 11 à 14 ans doivent être scolarisés au collège et que l'ensemble de ceux de 15 à 17 ans doivent l'être au lycée, et ce dans leurs communes de résidence.

Capacités d'accueil à prévoir pour les 11-14 ans en 2030

La Guyane présenterait en 2030 un besoin de 3 989 places supplémentaires au collège, soit la nécessité de programmer théoriquement 6.6 nouveaux collèges (capacité 600 places). La CCOG et la CACL apparaîtraient déficitaires avec un besoin de création respectif de 3790 places (6.5 collèges) et 1593 places (2.7 collèges). La CCEG présenterait pour sa part un excédent de 684 places et la CCDS de 711 places.

Au niveau communal, c'est Saint-Laurent qui présenterait le plus gros besoin avec 3 409 places supplémentaires à prévoir (soit 6 collèges), suivie de Cayenne (2 055 places soit 3.3 collèges) et Matoury (1 249 places soit 2 collèges). Viennent ensuite les communes de Grand-Santi (155 places), Maripasoula (120 places) et Apatou (103 places) pour lesquelles des extensions d'établissements déjà existants peuvent être envisagés. La commune d'Awala-Yalimapo appellerait pour sa part 97 places pour ses 11-14 ans, qui pourraient être accueillis par des extensions sur Mana, commune présentant pour sa part un besoin de création de 58 places.

Les communes présentant les excédents capacitaires les plus conséquents sont Rémire-Montjoly (1273 places soit 2.1 collèges), Saint-Georges (506 places), Kourou (436), Montsinéry-Tonnégrande (424), Iracoubo (184), Camopi (146). Sur la CCOG, la seule commune excédentaire serait Papaïchton (159 places en trop). Sinnamary présenterait un excédent de 93 places, contre 96 pour Macouria.

Tableau 34 : Nombre de places à créer au collège à l'horizon 2030

	Places à créer à horizon 2030 selon les capacités post PPI
Cayenne	2055
Macouria	-80
Matoury	1249
Montsinéry-Tonnégrande	-424
Rémire-Montjoly	-1273
Roura	66
CACL	1593
Camopi	-146
Ouanary	6
Régina	-38
Saint-Georges	-506
CCEG	-684
Apatou	103
Awala-Yalimapo	97
Grand-Santi	155
Mana	58
Maripasoula	120
Papaïchton	-159
Saint-Laurent	3409
Saül	8
CCOG	3790
Iracoubo	-184
Kourou	-436
Sinnamary	-93
Saint-Elie	2
CCDS	-711
Total	3989

Source: AUDeG, PPI Equipements Scolaires 2019, CTG et BCP-Enquête EPI 2018-2019/SSA-DEPP et MEN_SSA - 06/11/2019

Capacités d'accueil à prévoir pour les 15-17 ans en 2030

Ce seraient 4 238 places excédentaires au lycée sur l'ensemble de la Guyane à horizon 2030. Les besoins en termes de capacités d'accueil seraient centrés sur la CCOG avec 1 253 places nécessaires (soit 2 lycées de 600 places) et dans des proportions moindres sur la CCDS avec 33 places nécessaires, lorsque les excédents capacitaires se trouveraient sur la CACL (5 176 places disponibles) et la CCEG (428 places disponibles).

Sur la CCOG, les besoins les plus conséquents seraient localisés sur Apatou (734 places) et Grand Santi (761 places), suivies de Papaïchton (382 places) et Awala-Yalimapo (83 places). Saint-Laurent présenterait quant à elle un excédent de 661 places, permettant d'accueillir une partie des enfants d'Apatou sous réserve d'un accroissement des capacités d'hébergement en internat. Pour Mana, cet excédent serait de 69 places, potentiellement ouvertes aux enfants d'Awala-Yalimapo. Sur la CCDS, les besoins seraient localisés sur Sinnamary (157 places) et Iracoubo (112 places). Une partie de ces élèves, notamment ceux de Sinnamary, pourrait être scolarisée sur Kourou, qui présenterait un excédent de 236 places. Sur la CCEG, les besoins seraient localisés sur Camopi (152 places), ces élèves pouvant être scolarisés sur Saint-Georges, qui présenterait un excédent de 483 places et Régina (108 places).

Les communes présentant les plus gros excédents sur la CACL seraient Cayenne (2675 places, soit 4.5 lycées de 600 places) et Rémire-Montjoly (2307 places soit 3.8 établissements de 600 places), suivies de Macouria (295 places) et Matoury (192). Macouria pourrait ainsi accueillir les enfants de Montsinéry-Tonnégrande (qui aurait un déficit de 132 places, lorsque Matoury pourrait accueillir les 161 enfants de Roura.

Tableau 35 : Nombre de places à créer au lycée à l'horizon 2030

	Places à créer à horizon 2030 selon les capacités post PPI
Cayenne	-2675
Macouria	-295
Matoury	-192
Montsinéry-Tonnégrande	132
Rémire-Montjoly	-2307
Roura	161
CACL	-5176
Camopi	152
Ouanary	12
Régina	-108
Saint-Georges	-483
CCEG	-428
Apatou	734
Awala-Yalimapo	83
Grand-Santi	761
Mana	-69
Maripasoula	15
Papaïchton	382
Saint-Laurent	-661
Saül	8
CCOG	1253
Iracoubo	112
Kourou	-236
Sinnamary	157
Saint-Elie	0
CCDS	33
Total	-4238

Source : ADeG, PPI Equipements Scolaires 2019, CTG et BCP-Enquête EPI 2018-2019/SSA-DEPP et MEN_SSA - 06/11/2019

Stratégies possibles face à ces besoins en équipements scolaires

Deux stratégies possibles semblent pouvoir répondre aux besoins d'accueil des futurs collégiens et lycéens à horizon 2030, l'une s'orientant vers une politique de proximité, l'autre visant à optimiser les équipements scolaires existants.

- Le choix d'une politique de proximité

Dans le cas où la CTG acterait une politique de proximité avec une scolarisation systématique des enfants au plus près de leur lieu de résidence et ce, pour éviter le risque de déracinement décrit plus haut, les efforts de construction d'équipements scolaires du secondaire à horizon 2030 devront se porter sur la CCOG.

Le collège

Dans cette optique, la CTG pourrait développer une politique de proximité pour les collèges avec la programmation de structures annexes (ou des établissements de proximité) aux capacités réduites (200 places maximum). A ce titre, il serait pertinent d'étudier le fonctionnement du collège annexe de Régina.

Plus précisément, sur la CCOG où les besoins seront les plus significatifs, il serait propice de :

- étudier les possibilités d'extension du collège à Apatou pour répondre aux besoins identifiés (103 places), permettant en outre de recevoir des enfants résidant au Sud de la commune de Saint-Laurent (village de Sparouïne notamment)
- questionner l'opportunité de créer un internat adossé au collège de Grand-Santi et/ou des établissements annexes n'accueillant qu'une centaine d'élèves, dans la partie Sud de la commune d'Apatou voire au Nord de celle de Grand Santi présentant des villages situés à plus d'une heure de pirogue des bourgs centres de ces deux communes
- programmer la construction d'un « mini collège » de 200 élèves à Taluen, lequel permettrait de répondre aux besoins des habitants du Haut Maroni (Élaé, Antecume Pata, Kayodé, Twenké, Taluen, Pidima) et de desservir les effectifs du collège du bourg de Maripasoula
- envisager la création d'un collège de proximité à Awala-Yalimapo (97 places nécessaires) ou la possible extension du collège Leo Othily (Mana), sous réserve de la pérennisation du transport scolaire collectif
- créer sur Saint-Laurent 3 409 places soit l'équivalent de 6 collèges de 600 places
- scolariser les élèves de Saül sur Maripasoula voire à Cayenne, grâce à un hébergement en internat

Sur la CACL, le besoin de près de trois collèges pour 1 593 places qui sera nécessaire avec un besoin identifié particulièrement à Cayenne (déficit de 2 055 places) et Matoury (déficit de 1 249 places). Ces manques seront partiellement compensés par des excédents de places à Rémire-Montjoly (1 273 places excédentaires) et Montsinéry-Tonnégrande (424). La réflexion en matière de programmation des nouveaux collèges sur l'île de Cayenne sera davantage posée en termes de gisements fonciers à identifier pour ces futurs équipements dans la mesure où la mobilité domicile-lieu de scolarisation sera largement améliorée grâce aux projets en cours (mise en service d'un TCSP, optimisation/extensions des lignes de transport scolaire...). Mobiliser le foncier nécessaire sera possible dans le cadre des futures OIN voire des capacités résiduelles identifiées dans les PLU en cours de révision (notamment le PLU de Matoury ayant initié la réalisation d'études d'aménagement du centre bourg et du secteur de Stoupan/Mogès).

La CCEG présentera pour sa part un excédent capacitaire conséquent de 684 places qui n'empêchera pas de mener une réflexion sur la pertinence de création d'un internat pour le collège de Camopi pour rapprocher les élèves du Haut-Oyapock de leur lieu de résidence et/ou de créer un collège de proximité pour les villages/hameaux de ce secteur.

Le lycée

La réflexion sur les capacités à prévoir pour le lycée est plus complexe en ce qu'elle implique un travail sur l'offre de filières. Ainsi il s'agira de raisonner en termes de répartition géographique des filières permettant aux élèves de trouver un accueil à une distance limitée de leur commune de résidence.

Seule la CCOG et la CCDS présentent des besoins d'accueil supplémentaires pour les lycées. Dans l'optique d'un rapprochement des élèves de leur lieu de résidence, il apparaîtrait pertinent de créer des établissements de capacités limitées offrant un hébergement en internat dans les bourgs des communes du Maroni. Ainsi, des lycées de 740 places environ pourraient être construits dans les bourgs d'Apatou (dans le cas d'un non report des effectifs sur la commune excédentaire de Saint-Laurent) et de Grand-Santi. Un lycée de 400 places, là aussi équipé d'un internat, pourrait être programmé dans le bourg de Papaïchton. La centaine de places nécessaires sur Awala-Yalimapo pourra être en partie reportée dans le lycée existant sur Mana (69 places), les autres élèves pouvant être accueillis dans un projet d'extension.

Sur la CCDS, il apparaîtrait pertinent de relocaliser les enfants d'Iracoubo sur Saint-Laurent (en internat) et ceux de Sinnamary sur Kourou (en externe et/ou en internat).

Sur la CAEL, les besoins identifiés sur des communes comme Montsinéry-Tonnégrande et Roura pourraient être pris en charge par Cayenne, Matoury, Macouria et Rémire-Montjoly.

Les seuls besoins identifiés sur la CCEG (Camopi et Ouanary) trouveront une réponse sur Saint-Georges ou sur Régina (MFR) en fonction du choix de filière.

- **Le choix d'une politique d'optimisation des équipements existants**

Dans le cas où la CTG pencherait pour une politique d'occupation des locaux existants sur le territoire, aucune construction ou extension d'établissements ne serait nécessaire post-PPI.

Le besoin se centrerait dans ce cas sur l'offre d'hébergement en internat, pour accueillir les enfants du Maroni ne trouvant pas de place dans les établissements de leur commune ou des communes limitrophes (Maripasoula, Saint-Laurent pour la CCOG).

Aussi, les capacités actuelles en internat sur la CAEL devront être revues à la hausse à horizon 2030 pour permettre l'accueil d'enfants d'autres communes, notamment celles du fleuve. De même pour les places offertes par les internats de Saint-Laurent, qui ne suffiront pas à compléter ce besoin.

CRITÈRES D'IMPLANTATION DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

L'importance de l'implantation et de la localisation des équipements et services dans l'organisation de la cohérence territoriale n'est plus à démontrer. A l'échelle locale, ils sont facteurs d'attractivité, de maintien de la population et de qualité de vie. A l'échelle supra-communale, ils ont un rôle structurant d'organisation territoriale et contribuent à l'équilibre des bassins de vie.

La localisation des nouveaux collèges et lycées en Guyane, et plus précisément leurs terrains d'implantation, doit permettre de capter les populations scolaires dans les meilleures conditions possibles et de leur garantir un cadre d'enseignement et d'épanouissement optimal. Il s'agit donc de s'interroger sur l'environnement proche et immédiat du futur équipement, sur les qualités intrinsèques des terrains proposés/étudiés ainsi que ses contraintes environnementales ou constructives. En outre, le choix d'implantation d'un nouveau collège ou d'un nouveau lycée permet d'apporter une réponse quant aux besoins d'accueil des populations scolaires à venir (fonction de la forte croissance démographique). Un nouvel établissement permettrait dans certains cas de désengorger des équipements saturés, et réduirait les temps de trajets domicile/école de certains élèves.



Les critères de choix d'implantation

Le choix d'un terrain destiné à l'implantation d'un lycée ou d'un collège doit répondre d'une prise en compte d'enjeux multiples visant principalement à équilibrer l'offre territoriale mais aussi à **s'assurer de prérequis relatifs à la maîtrise foncière et règles d'urbanisme, aux qualités intrinsèques du terrain proposé, à son accessibilité et la possibilité de raccordement aux principaux réseaux ainsi qu'à l'offre de services associée au projet.** Néanmoins, l'absence de validation d'un de ces critères n'est pas obligatoirement éliminatoire. En effet, l'évolution d'un document d'urbanisme est souvent possible, mais implique des délais administratifs à prendre en compte, lorsque la question des réseaux et de l'accessibilité est en fait une question de coût supplémentaire dont le poids peut être supporté par la Collectivité.

La maîtrise foncière et les règles d'urbanisme

- La maîtrise foncière

La question de la propriété foncière³⁷ constitue un des critères majeurs de sélection d'un terrain. Il s'agit en effet de s'assurer formellement des conditions de cession de ce terrain à la Collectivité, en terme de coût d'acquisition, de temporalités et de procédures administratives potentielles (DUP, expulsion...).

Un terrain pourra ainsi être favorisé s'il est maîtrisé par la puissance publique. Dans ce cas, il pourra être cédé à titre gratuit, à l'euro symbolique, ou par le biais d'échange de bien. Le cas échéant, les éventuels coûts d'acquisition et de frais de bornage seront à intégrer aux coûts prévisionnels globaux de l'équipement.

Les conditions et délais de maîtrise foncière pourront être déterminants dans les choix d'implantation de l'équipement. Aussi, dans le cas où un compromis permettant de respecter le calendrier prévisionnel ne serait pas trouvé, il s'agira de prendre en compte les modalités d'éventuelles procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique. La question des temporalités des procédures devra donc être examinée, mais aussi celle de l'indemnisation du propriétaire exproprié. Dès lors, les usages du terrain devront être analysés, de manière à anticiper au plus juste le montant de cette dernière.

De même, il est nécessaire de vérifier l'absence d'**occupations informelles³⁸** (constructions spontanées, abattis...) et de prévenir tout risque de développement de ces dernières. En cas d'installations informelles, des procédures visant la démolition des constructions et le possible relogement des personnes concernées pourront être engagées avec tout de même des délais pouvant être conséquents. Il pourra s'avérer essentiel d'assurer la surveillance de ce terrain par la Police de l'Urbanisme, en particulier pendant les week-ends. Aussi, le fait de clôturer le terrain une fois choisi et d'assurer une communication élargie (notamment auprès des riverains) sur le futur équipement devrait contribuer à dissuader de nouveaux prétendants à s'y installer.

Enfin, il conviendra également de s'assurer que le terrain d'assiette ne fasse pas l'objet de **revendication d'usage** ni même d'accords délivrés par des autorités coutumières ou par la Préfecture. Les représentants locaux et la Préfecture devront donc être interrogés au plus tôt.

- La compatibilité réglementaire de l'assiette foncière avec le futur équipement

L'implantation d'un collège et d'un lycée doit nécessairement être **conçue au sein du tissu urbain voire en extension immédiate de l'urbanisation existante.** Le classement du terrain d'assiette projeté dans le document d'urbanisme en vigueur doit donc être à destination urbaine, soit une zone urbaine (U) ou une zone à urbaniser (AU).

Il y a donc lieu de s'interroger sur la compatibilité du projet d'implantation d'un nouveau collège ou d'un nouveau lycée avec les documents d'urbanisme en vigueur (SAR, SCoT, PLU) et **le cas échéant, de mesurer le délai d'une éventuelle évolution du ou des documents d'urbanisme** avec la construction du nouvel établissement. Ce délai n'est théoriquement pas préjudiciable à la localisation de l'équipement car généralement compatible avec le délai des études pré-opérationnelles réalisées en amont du permis de construire. Cette procédure d'évolution du ou des documents d'urbanisme devra toutefois être intégrée au déroulement des études de construction du nouvel établissement.

Dans le cas où il serait nécessaire d'envisager une évolution d'un document, la maîtrise d'ouvrage pourra affiner son planning en consultant le guide de l'AUDeG « Elaborer ou faire évoluer les documents d'urbanisme ».

³⁷ La cartographie des propriétés foncières et des potentiels fonciers est disponible sur le navigateur de l'observatoire du foncier de l'AUDeG sur le site GéoGuyane.

³⁸ Le recensement du bâti spontané (2001 - 2006 - 2011 - 2015) est disponible sur le navigateur de l'observatoire de l'habitat de l'AUDeG sur le site GéoGuyane.

Les qualités intrinsèques du terrain proposé

La connaissance des différentes composantes du terrain d'assiette d'un futur équipement s'avère être un préalable permettant un gain de temps lors de la mise en œuvre opérationnelle mais également d'anticiper d'éventuels surcoûts. Il y a donc lieu de s'interroger sur un certain nombre de paramètres tels que les caractéristiques physiques du terrain, ses valeurs écologiques, ses indices historiques et patrimoniaux et ses éventuels risques.

- Caractéristiques géométriques (dont superficie)

Pour la construction d'un nouvel équipement scolaire du secondaire, il est nécessaire d'identifier un terrain présentant une surface adaptée à l'implantation du ou des bâtiments, des circulations et stationnements, de l'aire de dépôt des bus et des éventuels équipements sportifs.

En Guyane, il est communément admis de réserver ces dernières années **une emprise de 4/5 ha pour un collège de 600 élèves et de 8/10 ha pour un lycée professionnel de 800 élèves³⁹, soit une surface moyenne développée par élève de 94 m² (75 m² dans les collèges et 112 m² dans les lycées)**. Ces surfaces bien supérieures au besoin identifié au moment du projet de construction, sont justifiées par la maîtrise d'ouvrage comme un moyen d'anticiper une éventuelle extension future. A titre de comparaison, au niveau national, les surfaces dédiées aux établissements scolaires du secondaire sont bien moindres : la surface moyenne développée⁴⁰ par élève est de 17 m² (15 m² dans les collèges, 18 m² en LEGT, et 32 m² en LP, 18 m² en cités scolaires)⁴¹. **Ainsi, on en déduit que les équipements scolaires du secondaire en Guyane édifiés ces dernières années sont 5 fois plus gourmands en superficie foncière que ceux construits dans l'hexagone.**

Selon le zonage prescrit par le document d'urbanisme, il pourra être envisagé de densifier la construction en jouant sur les hauteurs ou le caractère compacte de l'architecture.

La configuration de la ou des parcelle(s) sélectionnée(s) peut en outre avoir un réel impact sur le projet. En effet, si elle est régulière, le terrain sera totalement utilisable. Il s'agira d'éviter les parcelles en bande ou rendant complexe l'insertion urbaine et architecturale.

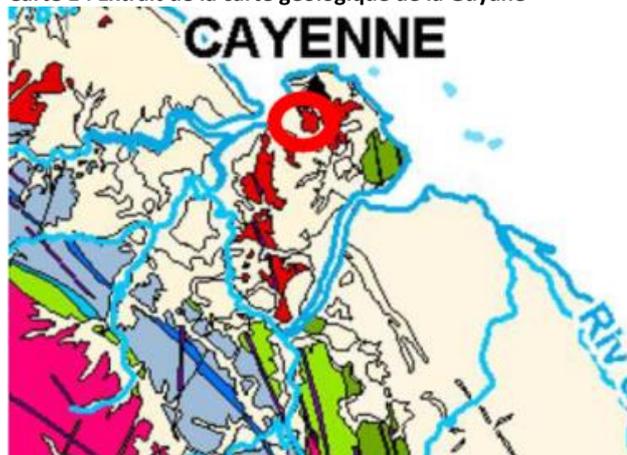
- Caractéristiques physiques

En vue d'assurer la viabilité technique du projet, les caractéristiques géologiques, topographiques et hydrographiques du terrain proposé devront être étudiées. Pour l'ensemble de ces points, la maîtrise d'ouvrage pourra engager un pré-diagnostic environnemental, faisant état des données bibliographiques, complétées par les informations recueillies lors d'une campagne de terrain.

La nature géologique du sol peut contraindre fortement l'aménagement, notamment en termes de techniques constructives et de coûts associés, et ce en fonction de la résistance mécanique du support (fondations, décaissements, épannelage...). Si l'échelle des cartes géologiques⁴² et pédologiques (1/50 000)⁴³ de Guyane ne permet pas une exploitation détaillée, elles offrent tout de même la possibilité d'avoir une connaissance à l'échelle élargie de la nature des sols en présence.

Par la suite, une étude géotechnique préalable de type G1 visera à détailler les grands ensembles géologiques au niveau de la parcelle, permettant de zoner les constructions selon le niveau de favorabilité du sol (répartition des charges sur le sol en fonction de sa composition, sa nature, son épaisseur, etc...). De même, il pourra être intéressant d'évaluer les ressources et gisements de matériaux in situ (sable, latérite, roches).

Carte 1 : Extrait de la carte géologique de la Guyane



Source : BRGM 2001

39. Rapport sur : Les constructions scolaires et leur place dans l'aménagement du territoire en Guyane, SCOSU, Novembre 2009, p.54

40. Surface développée : somme de la surface de plancher et des surfaces au sol des bâtiments démontables, des bâtiments non couverts et de quelques constructions annexes.

41. Source : MENJS-MESRI-DEPP / Enquête sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

42. Carte géologique de la Guyane BRGM, 2001, sur gisguyane.brgm.fr

43. Carte pédologique de la Guyane Française, disponible sur la cartothèque de l'IRD

La topographie du terrain devra être elle aussi examinée, avec pour objectif de limiter les terrassements lors des travaux d'aménagement. En effet, la construction sur un terrain en pente peut être source de coûts supplémentaires notamment si l'équipe de concepteur propose un projet faisant fi du relief du site. La solution la plus simpliste (mais pas nécessairement la plus économique) consiste à modifier le profil du terrain, en aplanissant ce dernier au moins en partie par un travail de déblais-remblais. Dans le cas où les terrassements seraient inévitables, il s'agira de limiter l'apport de matériaux extérieurs au chantier.

Néanmoins, au moins dans un souci d'intégration paysagère, la maîtrise d'ouvrage sera vivement encouragée à favoriser une architecture épousant le dénivelé du terrain (construction en paliers) ou suspendue sur une partie de la pente (pilotis). Notons par exemple, l'architecture du collège Charles Tafari à Papaïchton ou celle du collège Ma Ayé d'Apatou, respectant les courbes de niveau de leur terrain d'assiette. Les décaissements ont donc été limités pendant les travaux.

Il s'agira de consulter les données LIDAR disponibles sur le terrain donné (précision à 50 cm), pour connaître finement la topographie du site, et le cas échéant de lancer un relevé sur site ou par voie héliportée. Cette analyse permettra d'identifier les secteurs compatibles avec un projet d'aménagement, en établissant une cartographie des pentes et des altitudes.

Partie du collège Ma Ayé d'Apatou construite sur pilotis afin d'épouser la topographie du site



Source : JAG / Cottalorda-Peres

Le fonctionnement hydraulique de la parcelle devra lui-aussi être appréhendé avec l'objectif de favoriser autant que possible l'écoulement naturel des eaux, en canalisant ces dernières. Ainsi, il apparaîtra essentiel de prendre connaissance des cartes d'aléas (inondation et submersion marine) existantes ainsi que d'éventuels zonages PPRI. Elles permettront de retrancher du terrain d'assiette les zones soumises à un risque inondation, ou d'identifier les zones inondables constructibles sous certaines conditions.

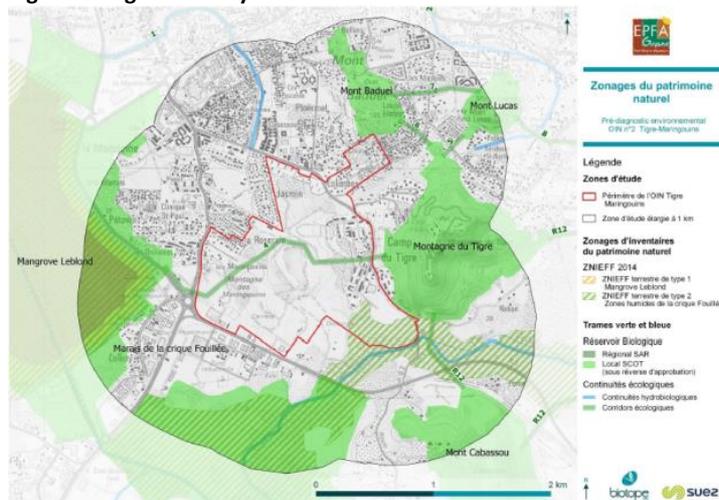
Là encore, une étude de sol G1 permettra d'identifier les grands enjeux hydrauliques sur la zone, au moment où la localisation des projets sera esquissée.

- Valeurs environnementales du terrain

Il s'agira d'identifier les **zonages de patrimoine naturel et les continuités écologiques dans un rayon de 1 km autour du terrain.**

Les zonages peuvent être de type réglementaires, et donc potentiellement bloquants pour le projet (de type Réserve Naturelle Nationale ou Régionale, Espace Naturel Remarquable du littoral, Site inscrit ou Classé, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) ou avoir valeur d'inventaire (ZNIEFF de type 1 ou 2), indiquant les espèces faunistiques et floristiques à rechercher lors des phases d'étude ultérieures. Le site peut en outre compter des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de type trames vertes et bleues identifiés dans le cadre des documents d'urbanisme (le SCOT de la ACL recense et cartographie par exemple les TVB et réservoirs de biodiversité sur son territoire).

Carte 2 : Extrait de la carte de zonage du patrimoine naturel sur l'OIN Tigré Maringuois à Cayenne



Source : EPFAG

Les principaux milieux naturels présents sur le site et leur état devront par la suite être examinés, que le site fasse l'objet d'un recensement ou non. Le même exercice devra être effectué sur la faune et la flore à enjeux potentiels. L'identification des sensibilités environnementales potentielles du terrain est d'autant plus importante que son urbanisation **peut amener à une obligation de mise en place de mesures de compensation.**

Le projet du Lycée de Préfontaine à Macouria prévoit ainsi une implantation en front de parcelle, laissant intacte la zone naturelle située au nord. Comprenant les marais de la crique Brémont, elle correspond à une zone naturelle à préserver en raison « de la qualité des sites pour leur intérêt paysager, écologique, faunistique, floristique et de l'existence des risques d'inondation »⁴⁴.

- Risques, pollutions et nuisances

La maîtrise d'ouvrage devra qualifier les différentes sources de nuisances et de pollution (intensité, fréquence, provenance) du terrain d'assiette du projet.

Il s'agira dans un premier temps d'identifier les **sources de bruit**, les volumes sonores associés ainsi que les facteurs de propagation du bruit sur le site d'étude à différentes temporalités (jour/nuit, semaine/week-end).

Dès lors, elle consultera les cartes de Bruit stratégique pour s'assurer de la compatibilité de l'implantation pressentie pour l'équipement et les niveaux de trafics dans le secteur. La Carte de bruit Lden (cumul des bruits sur 24) peut ainsi être consultée pour l'ensemble du réseau routier de l'île de Cayenne et Macouria. Les cartes du PEB (Plan d'exposition au Bruit) seront consultées dans le cas où le terrain se situerait dans le voisinage d'activités aéroporitaires.

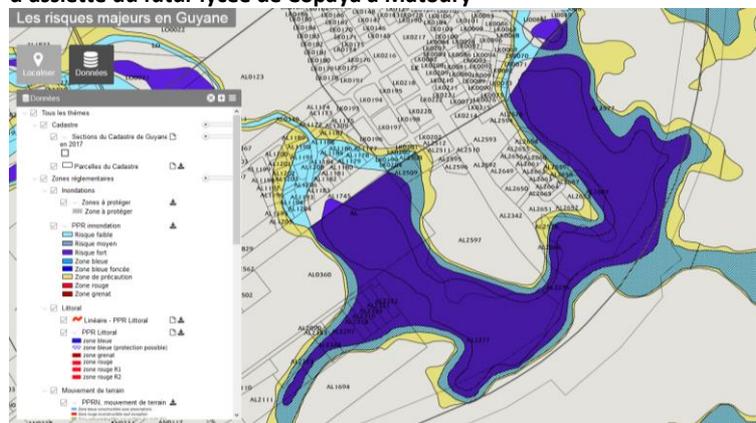
Les **nuisances olfactives** (réseau d'eaux usées à l'air libre, ordures ménagères...) devront être prévenues par la prise en compte du sens des vents ainsi que, si possible, la conservation d'une zone non aedificandi entre la source d'odeurs (station d'épuration ou dépôts de déchets par exemple) et l'emprise prévisionnelle du projet. Les emprises de ce type d'installation générant des nuisances olfactives ne font majoritairement pas l'objet de servitudes inscrites au document d'urbanisme et peuvent le cas échéant, faire l'objet de représentations graphiques informatives.

Aussi, afin de se prémunir des risques, les servitudes et toute autre étude de connaissance en matière de **risques naturels et technologiques** devront être étudiées : plan de prévention des risques en vigueur et à l'étude, la stratégie locale de gestion des risques d'inondation, les cartographies de laisses de crues du Maroni, les études en matière de dynamiques littorales...

En effet, la présence d'aléa (inondation, éboulement de terrain...) peut amener à repenser l'emprise du bâtiment. Cela a été le cas à Macouria, dans le cadre du projet de lycée de Préfontaine, où la superficie d'implantation du lycée a été réduite à 6 ha au lieu des 10 ha initiaux, afin d'éviter au maximum les zones inondables.

L'ensemble de ces documents prescriptifs ou informatifs sont disponibles sur le site GéoGuyane dans un navigateur cartographique dédié aux risques majeurs, la documentation écrite associée se trouvant sur le site de la DGTM.

Extrait du navigateur cartographique des risques majeurs : terrain d'assiette du futur lycée de Copaya à Matoury



Source : AUDEG, GéoGuyane

Un premier diagnostic qualitatif et quantitatif devra permettre d'identifier et d'estimer l'étendue des **déchets ou des sols pollués** pour anticiper les coûts de remise en état et pointer les filières de traitement.

Dans l'idée d'identifier les éventuelles pollutions du sol et du sous-sol du terrain et de ses environs, la maîtrise d'ouvrage consultera l'inventaire des anciens sites industriels et activités de service (BASIAS) ainsi que l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)⁴⁵ et SEVESO (activité liée à la manipulation, la fabrication, l'emploi ou le stockage de substances dangereuses), dans l'objectif d'identifier les potentielles sources de pollution sur le site. Les activités non référencées devront être après une visite de site où un relevé des différentes pollutions sera fait : voitures abandonnées, décharges sauvages....

44. PC4_Notice descriptive, Dossier de demande de Permis de construire du lycée de Préfontaine à Macouria, mai 2019

45. Ces informations sont disponibles sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/risques>)

- Composantes historiques et sites archéologiques

La **dimension historique** du terrain devra faire l'objet d'une attention particulière. Il s'agit d'éviter l'occupation, l'altération voire la destruction d'un site qui présenterait une valeur patrimoniale forte, mais aussi de s'assurer de l'impact d'éventuelles servitudes liées aux protections patrimoniales ou à la présence d'éléments à valeur archéologique.

Les **protections patrimoniales** devront être examinées. Elles prennent principalement la forme de servitudes de protection des monuments historiques établissant un périmètre de protection de 500m autour du bâtiment concerné et des règles de covisibilité⁴⁶. Les sites peuvent aussi être protégés au titre des Sites Patrimoniaux remarquables (AVAP, anciennes ZPPAUP), protection intégrant potentiellement des secteurs naturels et littoraux. Ces servitudes impliqueront d'associer l'Architecte des Bâtiments de France à toutes les étapes du projet. Dans le cas où le site ne bénéficierait pas d'une servitude de protection mais présenterait néanmoins une valeur patrimoniale forte, il sera bienvenu d'associer les services de l'Etat compétents dès l'étude d'opportunité.

Dans l'optique de préserver et valoriser le patrimoine archéologique, la maîtrise d'ouvrage pourra consulter les données de la « carte archéologique de Guyane », qui lui permettront de se faire une première idée du degré de **sensibilité du secteur pressenti**. Elle vérifiera si le terrain s'inscrit ou non dans une Zone de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA) et/ou si le projet est recensé par le code du patrimoine comme devant être transmis aux services de l'Etat compétents pour instruction au titre de l'archéologie préventive. Ces dossiers d'aménagement sont susceptibles de faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive, diagnostics et fouilles. Ces opérations étant financées par l'aménageur, elles impliquent d'en intégrer le coût au budget prévisionnel, ainsi que les délais qui leur sont imputables.

L'examen de l'inventaire des anciens sites industriels et activités de service (BASIAS) permettra, en éclairant le passé du site, de questionner les risques de pollution liés à des activités passées.

Enfin, dans certaines communes, les différentes communautés devront être consultées pour connaître la valeur accordée au site, dans son intégrité (lieu de passage pour rejoindre une ZDUC par exemple, site sacré, lieu de rassemblement communautaire...) ou en partie (présence de fromagers, autel...), permettant d'intégrer ces éléments dans le calcul de l'assiette potentielle du projet en s'assurant de ménager des périmètres de protection pertinents.

L'accessibilité du terrain et les réseaux

Il est communément admis que le temps passé dans les transports constitue un frein majeur à la réussite scolaire, encourageant même, dans certains cas, la déscolarisation. Les propositions de terrain d'implantation d'un nouveau collège ou d'un nouveau lycée doivent donc être étudiées sous l'angle des gains de temps en transport pour les élèves, en favorisant l'usage des modes de déplacement alternatifs et en se prémunissant des risques de congestion engendrés par les déplacements quotidiens. Enfin, autre point essentiel lors de l'implantation d'un équipement scolaire : la desserte et les capacités des réseaux (eau potable, assainissement, électricité...).

- Infrastructures de transport

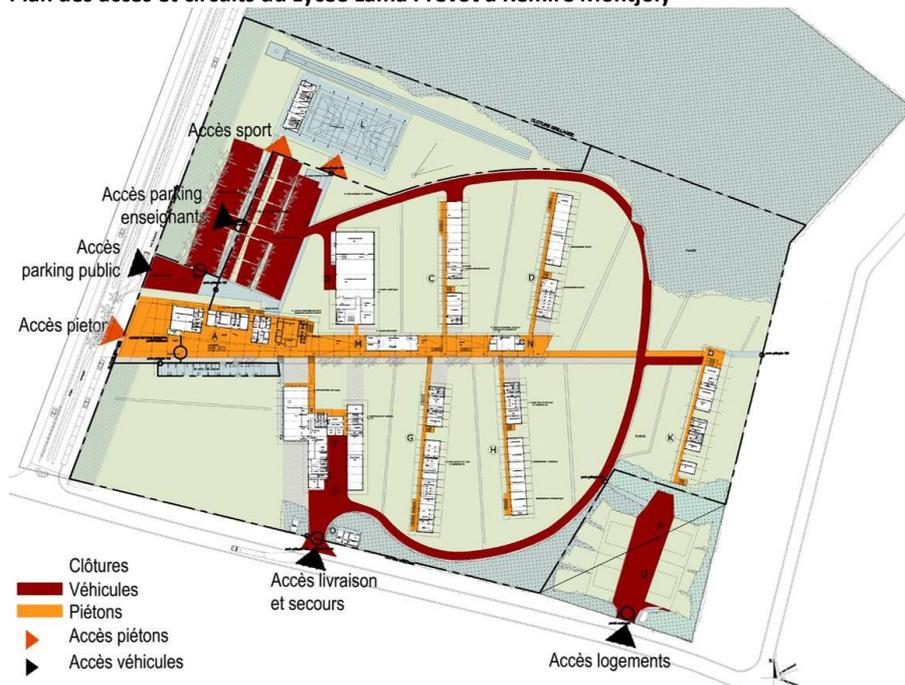
Les conditions d'accès à un équipement scolaire ainsi que la sécurisation des flux qu'il va appeler sont des enjeux essentiels dans le choix d'un terrain. Au-delà, il s'agit d'éviter d'alimenter les congestions liées aux mouvements pendulaires en anticipant sur la croissance des flux impliqués par la construction de l'établissement.

Il s'agira donc **d'identifier les infrastructures de transport existantes ou en projet permettant de se rendre au site d'implantation prévues pour chaque mode de déplacement** (automobiles, transports en commun, deux roues cyclistes, piétons, pirogues). Il faudra alors s'assurer que le terrain est connectable à un maillage viaire suffisamment dimensionné, existant ou en projet. Le cas échéant, les services responsables (commune, CTG, Etat) devront être consultés pour initier une réflexion commune. Pour ce faire, il sera nécessaire de réaliser une étude du maillage environnant et du réseau de transports en commun existants ou en projet. Les obstacles potentiels aux déplacements devront être pointés, notamment pour les déplacements PMR (pentes, bordure, largeur de trottoir...) pour permettre un premier chiffrage des travaux.

46. Les données cartographiques relatives aux servitudes d'utilité publique AC1 relatives aux Monuments Inscrits et Classés sont disponibles sur le site Geoguyane.

Ainsi, une étude des accès et circuits devra être réalisée pour tous les types de véhicules et tous les types d'usage et ce, dans l'optique d'une meilleure gestion de la séparation des flux. Pour le Lycée Lama Prévot de Rémire Montjoly, il a été nécessaire de créer une nouvelle voie d'accès à l'Ouest du terrain permettant les déposes cars, les accès piétons et les entrées des parkings voitures et deux roues. La voie existante au Sud ayant été dédiée à l'accès livraison-déchet-entretien et l'accès indépendant des logements de fonction et également à un accès pour les engins de secours et maintenance.

Plan des accès et circuits du Lycée Lama Prévot à Rémire Montjoly



Source : JAG

Les terrains d'assiette situés dans le voisinage d'itinéraires réservés aux modes doux, existants ou en projet, et destinés aux déplacements inter/intra-quartier, seront favorisés. La commune de Montsinéry-Tonnégrande souhaite faire aménager une piste cyclable entre le bourg de Montsinéry et le futur collège.

Les besoins de **sécurisation de certaines infrastructures** situées dans l'environnement de l'établissement devront être évalués afin d'identifier les adaptations nécessaires. Les vitesses de circulation et les réponses possibles feront l'objet d'une attention particulière (réduction du profil de la voirie, mise en place de dispositifs de ralentissement, giratoires, mise en place de zones 30 ou de zones de rencontre...), tout comme la sécurité des traversées (matérialisation des traversées piétonnes et cyclistes par la mise en place de plateaux traversants, de revêtements différenciés...) grâce à une réflexion sommaire sur la configuration et l'utilisation de l'espace public aux abords des établissements.

Voie piétonne aménagée pour l'accès au collège de Papaïchton



Source : AUDeG

Dans l'ensemble des cas, une étude de circulation s'avère nécessaire pour mesurer le trafic actuel et **évaluer l'augmentation du trafic induit par l'établissement** voire d'autres équipements/programmes prévus par ailleurs dans le secteur. Une telle étude pourrait s'avérer d'autant plus nécessaire que le secteur abriterait plusieurs équipements scolaires, impliquant des mouvements pendulaires importants, ou des activités.

Dans le cadre du projet du Lycée de Macouria, deux sites avaient été étudiés. Le premier, situé dans le bourg de Tonate, avait été rejeté, entre autres, en raison d'une gestion problématique des flux de véhicules : la zone du bourg accueille déjà plusieurs équipements scolaires, et est fortement encombrée et non sécurisée.

Exemples d'études circulation menées en Guyane :

- étude mobilité lancée à Matoury dans le cadre de l'OIN qui pourra bénéficier au futur lycée Copaya (OIN n°9, La levée) ;
- étude menée dans le cadre de l'OIN Sud-Bourg à Macouria, couplée au projet de doublement de la RN1, devant permettre de dimensionner au plus juste les maillages viaires et doux pour desservir le futur lycée de Préfontaine ;
- étude circulation lancée dans le cadre des OIN de Saint-Laurent, lesquelles devant prévenir des risques de congestion sur la commune et ses abords.

- **Desserte en transport public**

La desserte des établissements scolaires se fait majoritairement par des cars, que ce soit via des lignes régulières ou des circuits spécifiques réadaptés ou créés. Les propositions de terrain d'implantation d'un nouveau collège ou d'un nouveau lycée doivent donc être analysées au regard de la situation actuelle de l'offre de transport public à disposition des élèves, laquelle doit être comparée à ce que pourrait être l'organisation des dessertes scolaires du nouvel établissement. Ces éléments sont toutefois à prendre avec précaution dans la mesure où les temps de transport par bus peuvent fortement varier selon les organisations mises en place, les itinéraires choisis, les conditions de circulation, les fréquentations, etc.

Les sites desservis par un réseau de transports en commun performant, ou visés par un tel projet, seront à valoriser, d'autant que cette proximité peut permettre de diminuer les surfaces destinées au stationnement.

« L'effet d'aubaine » que représente un nouveau collège ou un nouveau lycée peut générer la création de nouvelles lignes de desserte en transport public, un meilleur cadencement des trajets voire la création de nouveaux arrêts.

Dans le cas où l'établissement une fois livré ne serait pas desservi en transport public, il est à noter que le recours à la voiture individuelle (parents, proches...) sera par défaut privilégié, impliquant un report des coûts sur le budget des usagers. Dans un cas comme dans l'autre, des mesures facilitant le covoiturage devront être envisagées.

Les communes du Maroni et de l'Oyapock, souvent uniquement desservies par voie fluviale, bénéficient quant à elles d'un service de transport fluvial assuré par des pirogues. Le positionnement du projet devra donc prendre en compte les structures fluviales existantes, leur niveau de saturation et les temps de transport impliqués. Une signalisation spécifique au transport fluvial scolaire gagnerait à être mise en place. Il importerait en outre de simplifier et sécuriser les itinéraires reliant les dégrads aux établissements ainsi que d'améliorer la qualité d'accueil des dégrads eux-mêmes. Le collège Constant Chlore, à Saint-Georges, est ainsi situé à proximité immédiate des dégrads du fleuve Oyapock, permettant la venue en transport scolaire fluvial des élèves situés dans les différents villages en amont ou en aval du bourg.

Départ des pirogues scolaires au dégrad du bourg de Grand Santi



Source : AUDeG

- **Desserte des réseaux**

La présence, l'état et la capacité actuels et à venir des réseaux divers (eau potable, eaux usées, électricité, numérique) devront être analysés. Il s'agit de s'assurer de la complète compatibilité des réseaux présents et prévus sur le terrain avec l'objectif d'accueillir un nouvel équipement scolaire. Des demandes de DT pourront être réalisées auprès des différents opérateurs pour connaître l'état des réseaux. Lorsque ceux-ci existent, les Schémas Directeurs peuvent donner une idée précise des réseaux desservant le terrain, des prescriptions relatives et des projets de développement envisagés par la collectivité (Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable, Schémas Directeurs d'assainissement, Schéma de gestion des Eaux pluviales, Schéma directeur d'électrification, Programmation Pluriannuelle de l'Energie, Schéma directeur de développement numérique...). De manière générale, les collectivités devront être consultées pour connaître les ambitions de développement des réseaux.

Si le terrain ne dispose du raccordement aux réseaux et ne fait pas l'objet d'un projet de raccordement, des solutions autonomes devront être envisagées dans la limite des possibilités techniques et réglementaires possibles.

Au-delà et à l'instar de ce qui est prévu dans le cadre du projet de Cité scolaire de Saint-Georges, des solutions complémentaires peuvent aussi être exigées par la maîtrise d'ouvrage et/ou envisagées par l'équipe de maîtrise d'œuvre : récupération d'une partie des eaux de pluie pour l'arrosage, implantation de panneaux solaires... visant en définitive à édifier des équipements plus économes en ressources et en énergies.

L'offre de services associée

- Équipements pour l'Enseignement Physique et Sportif (EPS)

Les programmes scolaires rendent obligatoire la pratique de l'EPS d'une durée moyenne de 2.7h/semaine⁴⁷ pour chaque élève du secondaire, hors options spécifiques. La disponibilité et la qualité des équipements sportifs, ainsi que la diversité des possibilités offertes de différentes pratiques sont donc des enjeux primordiaux.

La politique régionale en la matière doit être axée sur la **mutualisation des équipements communaux**, chaque fois que ces équipements existent à proximité du collège ou du lycée. La CTG peut demander par ailleurs, lors des implantations nouvelles, que les communes s'engagent lorsque cela est possible à mettre à disposition des aires extérieures et des salles couvertes, pour cet enseignement. La CTG doit à ce titre participer aux frais de maintenance, d'entretien et de gardiennage de ces équipements suivant un barème voté annuellement. Cette politique donne satisfaction aux équipements scolaires et aux communes propriétaires. Elle permet la mutualisation des équipements et leur meilleur usage car un collège ou un lycée n'est ouvert qu'en moyenne 160 jours par an.

Il s'agira ainsi d'étudier l'offre actuelle d'équipements sportifs situés dans l'environnement proche du site d'implantation du futur collège ou lycée au regard de leur situation (distance et accès) et leur disponibilité (heures, jours de semaine...). De nombreux établissements bénéficient ainsi d'une proximité d'équipements sportifs de toute nature ; c'est particulièrement le cas pour ceux situés en milieu urbain. Le lycée professionnel Jean-Marie Michotte et le collège Auxence Contout profitent de la proximité immédiate de la piscine territoriale Malia Metella. Le stade Georges Chaumet et la piscine de Baduel sont situés à mi-parcours entre le lycée Felix Eboué et le collège Gérard Holder. Le collège Constant Chlore, fort de sa section SSS, utilise en outre les équipements sportifs municipaux situés à proximité immédiate. A Matoury, le lycée de Balata et le collège Lise Ophion partagent le même plateau sportif. A Montsinéry, il pourrait être envisagé que les élèves du futur collège puissent utiliser la base nautique Terre Rouge.

De même, il sera pertinent de recenser l'offre d'espaces naturels aménagés propres à la pratique sportive. On relève par exemple le lycée Léon Gontran Damas, à Rémire-Montjoly, qui est situé à l'entrée du sentier de l'habitation Vidal Mondélice, ce dernier étant régulièrement utilisé dans le cadre des cours d'EPS. De même, la proximité du lycée Raymond Tarcy avec la forêt domaniale des Malgaches à Saint-Laurent constitue un véritable atout. On peut aussi citer le Jardin botanique de Cayenne, qui jouxte le lycée professionnel Jean-Marie Michotte et le collège Auxence Contout. A Kourou, le collège Victor Schœlcher jouxte le parcours sportif longeant le lac du bois Chaudat.

Classe nature de collégiens sur le sentier de l'Habitation Vidal Mondélice



Source : Rectorat de Guyane

A contrario, les équipements sportifs disponibles au sein des établissements scolaires du secondaire peuvent aussi être **ouverts aux autres pratiquants dans les temps où ils ne sont pas mobilisés par les besoins des élèves** (soir, week-end, vacances) à travers des conventions entre les parties concernées (fixation du cadre relatif aux ressources humaines, à l'hygiène, à la sécurité et au financement). Le dimensionnement des besoins doit alors se faire au-delà de ceux générés par le seul établissement, soit ceux du quartier ou de la commune. Par exemple, à Maripasoula, le hall sportif du collège Gran Man Difou est ainsi ouvert aux enfants de l'école élémentaire Alexis Jonas et aux usagers de l'extérieur. C'est aussi le cas à Saint-Georges où le collège Constant Chlore partage son hall sportif avec 3 écoles.

- Équipements publics

La proximité d'équipements publics avec l'établissement scolaire permet elle aussi de renforcer l'attractivité du territoire, appelant une fréquentation élargie en donnant au secteur un **statut de centralité**. Ainsi, il peut être pertinent de positionner plusieurs établissements scolaires à proximité immédiate les uns des autres et/ou de combiner cette implantation avec des équipements administratifs (mairie annexe, gendarmerie...). Dans ce cas, une étude circulation s'avère indispensable pour prévenir les risques réels de congestion liés à la concentration des flux sur certaines plages horaires. A Saint-Laurent, le lycée Lumina Sophie et le collège Paul Jean-Louis sont implantés à

47. Pour les collégiens, le volume horaire est de 4 heures en 6e et de 3 heures dans les autres niveaux de classe. Au lycée, celui-ci est de 2h par semaine.

proximité immédiate l'un de l'autre, dans un quartier animé regroupant bon nombre de groupes scolaires. Le collège Paul Suitman, dans le bourg de Camopi, est situé à proximité immédiate de l'école primaire de Camopi, ce qui permet de mutualiser le transport des élèves.

La proximité d'équipements publics, en particulier culturels, bénéficie en outre largement aux élèves. En effet, certains d'entre eux revêtent une **dimension pédagogique évidente** (musées, médiathèque...), et peuvent faire l'objet de sorties scolaires. Par exemple, dans le quartier Concorde à Matoury, le collège Maurice Dumesnil bénéficie de la proximité d'un cyber-carbet numérique (« Espace public numérique ») qui facilite l'accès des élèves aux outils numériques en dehors des temps scolaires. Autre exemple dans le bourg de Saint-Georges, dont les établissements scolaires bénéficient de la proximité de la médiathèque Louis Bierge.

Attention toutefois à ne pas donner un caractère monofonctionnel au quartier. En effet, les équipements publics sont vecteurs d'animation de l'espace public de par les flux importants qu'ils génèrent pendant la journée. Leur fermeture nocturne et les week-ends, peut néanmoins provoquer une désertion du quartier, jouant sur le sentiment d'insécurité du site.

- **Activités économiques, commerces et services**

L'implantation d'un établissement scolaire peut représenter une **locomotive économique pour le territoire** et s'avérer déterminante pour envisager l'essor et l'attractivité d'un territoire, participant à la fixation des populations. Elle constitue ainsi un enjeu de vivification de polarités ou centres urbains en perte de vitalité, et doit ainsi être considérée sous l'optique d'un rééquilibrage territorial. En effet, la population scolarisée est un usager de la ville, un consommateur. La présence d'une offre commerciale à proximité immédiate de l'assiette foncière du futur équipement est en ce sens à privilégier.

A Saint-Georges, la création de la Cité scolaire représentera une véritable opportunité de développement pour la commune, avec plus de 200 nouveaux logements en projet, les commerces et services associés, etc. Il apparaît dès lors bienvenu de s'assurer que le terrain choisi bénéficie de la proximité d'activités et d'équipements, existants ou en projet. L'exemple du projet de lycée de Copaya à Matoury est, en ce sens, assez parlant : il jouxte le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de Copaya, qui prévoit la création 2 100 m² de commerces de proximité en RDC. A Grand Santi comme à Camopi, c'est un restaurant du village qui assure la restauration des élèves.

De même, le choix du site peut contribuer à **encourager l'innovation et la compétitivité des activités économiques locales**, par le biais notamment de formations professionnalisantes créant un vivier de main d'œuvre pour des secteurs clés. Ainsi, le secteur d'implantation du lycée Copaya à Matoury jouxte celui du projet des Ateliers d'Insertion, permettant ainsi de créer des liens entre monde scolaire et monde professionnel, et donc d'encourager une logique vertueuse de croissance économique.

- **Espaces publics**

La construction d'un établissement scolaire est en outre **l'occasion de créer de nouveaux espaces de convivialité** et/ou de renforcer les espaces existants. Les terrains situés à proximité d'espaces publics existants ou en projet (parc, placette...) et accessibles de manière sécurisée seront valorisés. En amont du projet de conception architecturale de l'établissement, la maîtrise d'ouvrage pourra mener un travail d'identification des espaces informels ou délaissés (zones enherbées...) qui pourront être valorisés (mobilier urbain, stationnement vélo...). Par exemple, le projet de lycée de Copaya, à Matoury, bénéficiera de la proximité d'espaces publics de qualité prévus dans le cadre du PRU voisin. Le terrain devra permettre la création d'une vaste esplanade mettant en valeur le bâtiment. Celle-ci devra être localisée au niveau de l'accès principal du bâtiment, et pourra mixer espace apaisé et gestion sécurisée des circulations.

La grille d'analyse du foncier

L'examen des différentes options d'implantation d'un projet de collège ou de lycée doit être mené entre l'étude d'opportunité (examen de la pertinence du projet) et l'étude de faisabilité (examen de la faisabilité technique et de la viabilité économique du projet) et doit être achevé avant le début de la phase de programmation.

La question du site et de l'implantation se pose également au moment de la rédaction du programme, pour appuyer la description de la perception du site et mieux expliquer les exigences qui en découlent et à celui de l'élaboration d'une stratégie de patrimoine immobilier.

En complément de la partie précédente, il est proposé ci-après une grille d'analyse qui, au travers de questions évaluatives (liste non exhaustive), permet de s'assurer que le terrain pressenti réponde aux enjeux pré-identifiés. La prise en compte de ces enjeux est considérée comme obligatoire ou recommandée selon leur impact respectif.

Tableau 36: Grille d'analyse du foncier⁴⁸

Enjeux	Questions évaluatives	Prise en compte obligatoire	Prise en compte recommandée
1- Garantir l'insertion urbaine			
a-Assurer la compatibilité réglementaire de l'assiette foncière proposée avec l'accueil d'un établissement scolaire du secondaire			
Sélectionner un site inscrit dans la logique de développement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle sont les règles d'urbanisme applicables (PLU, carte communale ou RNU) : zonage, règlement, OAP... ? Et en quoi peuvent-elles conditionner le projet (hauteurs maximales des bâtiments, affectation des sols à proximité comme potentielle source de nuisance, coefficient d'imperméabilisation du terrain initial et autorisé, servitudes existantes ou potentielles...)? - Si le document d'urbanisme est en cours d'élaboration ou d'évolution, les élus et services locaux ont-ils été questionnés? - Quelle est la situation du terrain par rapport au document d'urbanisme supracommunal (SCoT, SAR) : DOO, carte de destination des sols... ? - Si le document est en cours d'élaboration ou d'évolution, les élus et services locaux ont-ils été questionnés? 	X	
S'assurer de l'adéquation de la surface aménageable avec le besoin	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle est la surface du terrain ? Correspond-t-elle aux besoins fonciers pré-identifiés ? - Quelles sont les capacités d'extension du terrain (surface et localisation)? 	X	
b-Anticiper l'impact du projet sur le fonctionnement urbain			
Permettre de rééquilibrer, à l'échelle du territoire, l'offre d'équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les temps de déplacement induits par le positionnement de l'équipement ? L'équipement pourrait-il être source de congestion de la circulation ? - Y-a-t-il d'autres équipements scolaires existants/ en projet situés à proximité pour permettre de mutualiser les déplacements scolaires ? - Le site permet-il d'envisager des possibilités d'accueil des élèves issus des zones éloignées ? 	X	
Rationaliser l'occupation du sol et optimiser les constructions en envisageant des mutualisations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Peut-on envisager la mutualisation d'équipements existants à proximité (équipements sportifs, réfectoire, stationnement) en prenant soin de se prémunir contre les conflits d'usage ? Sont-ils facilement accessibles ? - Peut-on envisager que les équipements créés soient ouverts à un public extérieur à l'établissement ? 		X
Participer à la création/ au renforcement de	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les aménités existantes ou en projet à proximité (autres équipements, services urbains et espaces publics) ? - Ces aménités sont-elles accessibles de manière sécurisée ? Le cas 		X

⁴⁸ La grille ci-dessous est inspirée du Guide du Certu publié en 2010, 50 questions pour choisir l'implantation des bâtiments publics.

polarités dynamiques, de « morceaux de ville »	<p>échéant, quels sont les aménagements à effectuer pour en sécuriser l'accès ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipement permettra-t-il de diversifier les fonctions du quartier ? Va-t-il permettre de revitaliser un quartier en déclin ? D'impulser de nouveaux aménagements ? - Les documents d'urbanisme (OAP et emplacements réservés) et principaux porteurs de projet potentiels (bailleurs, collectivités, Etat, aménageurs, promoteurs...) ont-ils été consultés ? 		
c-Déterminer les accès existants et potentiels			
Assurer l'accessibilité multimodale du terrain tout en favorisant les modes de déplacement actifs	<ul style="list-style-type: none"> - Existe-t-il un Plan de Déplacement Urbain ? - Quelles sont les possibilités d'accès, actuelles ou en projet, par mode de déplacement ? - Le réseau de transport en commun existant/ en projet assure-t-il la desserte du terrain (parcours effectué par la ligne, distance des arrêts avec le terrain) ? - Les modes de déplacement actifs sont-ils encouragés par des cheminements sécurisés et lisibles existants/en projet ? - Dans les cas où la navigation fluviale constitue un des moyens d'accès à l'établissement, celle-ci permet-elle des déplacements sécurisés (aménagement adapté des dégradés, mise en place d'une signalisation spécifique sur le fleuve...) <p>→Une étude mobilité gagne à être menée en parallèle avec l'étude d'opportunité/ faisabilité</p>		X
Prévenir le risque de congestion des réseaux de transport en fonction des horaires	<ul style="list-style-type: none"> - Quel sera le trafic supplémentaire induit par la construction de l'équipement et/ou le projet d'aménagement ? - Existe-t-il un risque de saturation des réseaux ? Si oui, peut-on envisager de renforcer les capacités du maillage viaire existant et/ou de créer des itinéraires alternatifs ? <p>→Une étude trafic gagne parfois à être lancée au moment de l'étude de faisabilité</p>	X	
Anticiper les besoins de stationnement pour éviter les nuisances	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les besoins générés par la construction de l'équipement en termes de stationnement ? Quelles typologies de stationnement faut-il prévoir (voiture, bus, vélo) et où les localiser ? - Le terrain bénéficie-t-il d'une offre de stationnement extérieur accessible de manière aisée et sécurisée ? Si oui, quelle est la capacité résiduelle en tenant compte des usages existants ? 	X	
Garantir l'accessibilité PMR de l'équipement	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est le niveau d'accessibilité du quartier pour les personnes à mobilité réduite (trottoirs existants dans les environs et/ou programmés ainsi qu'adaptés, gestion des pentes, bordures...) ? 	X	
Assurer la continuité de l'accès aux parcelles voisines et faciliter les liaisons avec les quartiers voisins	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les accès à ménager au regard des occupations du sol existantes/en projet sur les parcelles voisines ? Peut-on envisager une mutualisation au moins partielle des accès ? - Est-il possible de créer des liaisons directes entre l'établissement et son environnement (exemple de la présence d'un lotissement fermé entre l'établissement et les commerces/ les équipements sportifs impliquant parfois de rallonger les parcours) ? 		X
d- Identifier les besoins de création de réseaux			
S'assurer de la possibilité d'un raccordement et de la capacité du réseau (existant ou en projet)	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est l'état de viabilisation du terrain (eaux usées, eau potable, eaux pluviales, électricité, numérique, téléphonie, défense incendie...) ? Les réseaux auxquels le futur équipement sera connecté ont-ils une capacité suffisante ? <p>→Des déclarations de travaux peuvent être faites dès l'étude de faisabilité pour recenser l'ensemble des réseaux existants</p> <ul style="list-style-type: none"> - La collectivité a-t-elle arrêté un programme de développement des réseaux (Schéma de Gestion des EP, des EU, schéma d'électrification...) ? Si oui, sous quelle temporalité ? Celle-ci correspond-t-elle au phasage envisagé pour l'équipement ? 	X	

	<ul style="list-style-type: none"> - Peut-on estimer le coût de raccordement aux réseaux ? →Une première estimation VRD peut être demandée au moment de l'étude de faisabilité pour ajuster le budget prévisionnel 		
Favoriser une gestion des eaux pluviales par infiltration et à l'air libre	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est le degré de perméabilité du sol ? Sera-t-il possible de gérer les eaux pluviales par infiltration et/ou écoulement à l'air libre ? - Est-il nécessaire de prévoir un système de rétention ? →Une étude géotechnique préalable G1 permet de déterminer la perméabilité du sol au moment de l'étude d'opportunité/ faisabilité. 	X	
e- Interroger l'impact de la nature des sols et la topographie sur le projet			
Anticiper l'impact de la nature géologique des sols sur le projet	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle est la nature géologique des sols et en quoi celle-ci impacte-t-elle l'architecture, l'emprise et le coût et du projet ? (nécessité ou non de fondations plus ou moins profondes, emprise du bâtiment concentrée sur une partie du terrain...) →Une étude géotechnique préalable G1 permet d'exposer les premiers modèles géologiques et de fournir des hypothèses géotechniques entre les études de d'opportunité et de faisabilité 	X	
Analyser la topographie du site et son impact sur le projet	<ul style="list-style-type: none"> - Quel impact aura la topographie du site sur le projet? Est-il possible de préserver ses caractéristiques physiques initiales en limitant les déblais-remblais ? Le cas échéant, quels seront les surcoûts à envisager (on considère qu'au-delà de 25/30% de pente les surcoûts à engager sont trop conséquents) ? →Consulter les données MNT Lidar lorsque celles-ci sont disponibles, ou, le cas échéant, lancer une étude de levé topographique 	X	
f-Analyser la géomorphologie et l'orientation du terrain			
Prendre en compte l'impact de la localisation et des caractéristiques physiques du site sur le projet	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle est l'orientation de la parcelle ? Quels sont les masques solaires (végétation, relief, bâtiments...) existants ? Quid de la rose des vents et des turbulences localisées (vitesse rapide des vents en point haut, ressenti du vent dévié par un élément topographique à distance, faculté des vallées à canaliser les vents, etc.) - Une renaturation partielle du terrain est-elle à prévoir pour diminuer les effets de chaleur urbaine ? 		X
Questionner l'impact probable du projet la qualité de vie de son environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet est-il susceptible d'avoir un impact sur les circulations d'air (pressions sur les façades, aération) et l'ensoleillement (phénomène d'éblouissement dit de tâche solaire) des parcelles et bâtiments voisins ? 		X
g- Prendre en compte l'impact visuel du projet			
Impact probable du projet sur les vues	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les vues à préserver depuis les bâtiments voisins, espaces publics ou voies de circulations ? 		X
Questionner les qualités paysagères intrinsèques du site	<ul style="list-style-type: none"> - Le site offre-t-il la possibilité de ménager des vues de qualité depuis le bâtiment ? De mettre en valeur le bâtiment (parvis extérieur, perspectives)? →Un reportage photographique sommaire gagne à être réalisé par la maîtrise d'ouvrage après l'étude d'opportunité 		X
2- Protéger et mettre en valeur l'environnement			
a- Sauvegarder la faune et la flore			
Limiter l'étalement urbain	<ul style="list-style-type: none"> - Le terrain choisi constitue-t-il la meilleure réponse pour diminuer la surface nécessaire à l'emprise du bâti et aux aménagements extérieurs? (limitation des besoins en stationnement grâce à l'existence d'une desserte en transports en commun efficace) 		X
	<ul style="list-style-type: none"> - Le choix du terrain permet-il de densifier le tissu urbain (dent creuse, friche...)? 		X

Préserver et valoriser les milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Le site est-il inscrit dans une zone naturelle protégée ou un biotope remarquable ? Est-il situé à proximité d'un milieu naturel remarquable ? En quoi celle-ci contraint-elle l'implantation du bâtiment ? - La nature de l'équipement est-elle compatible avec cet environnement (problématique des nuisances potentielles sur une zone de reproduction, un corridor écologique...) ? - Quels paysages pourront être valorisés comme atout pédagogique ? - Lesquels nécessiteront une protection interdisant la pénétration (savanes, marais) tout en permettant l'observation ? 	X	
b-Limiter l'impact sur le changement climatique et les ressources naturelles			
Encourager le report modal vers des modes de déplacement émettant peu de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est l'impact prévisible de la création de l'établissement sur la carte scolaire (bilan carbone prévisible pour les déplacements) ? - Le projet renforcera-t-il l'usage des transports en commun ? Permettra-t-il d'augmenter la fréquence ou de créer une nouvelle ligne, notamment vers les quartiers en difficulté ? - La parcelle est-elle accessible aux modes de déplacement émettant peu de gaz à effet de serre ? Des aménagements incitatifs sont-ils possibles (pistes cyclables/ cheminements doux existants ou en projet, aires de covoiturage, aménagements dédiés aux bus scolaires/de ville...) ? 		X
Favoriser l'usage des énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> - L'énergie solaire, l'utilisation du bois-énergie sont-ils envisageables ? 		X
Encourager le tri sélectif	<ul style="list-style-type: none"> - La collecte des déchets est-elle organisée en tri sélectif ? - La construction du bâtiment sur ce site offre-t-elle l'opportunité de valoriser les déchets ? 		X
3- Garantir la santé et sécurité de la population			
a-Prévenir les nuisances pour préserver la santé des usagers et riverains			
Mesurer les niveaux de pollution	<ul style="list-style-type: none"> - Des rejets de polluants à proximité ou en projet peuvent-ils être identifiés ? Lesquels ? À quel degré ? - Quels sont les niveaux de pollution de la nappe et du sol ? → Une étude de pollution des sols doit être lancée dès qu'un terrain est pressenti 	X	
Identifier les sources de bruit	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les principales sources de bruit à proximité du site ? Sur quelles périodes sont-elles attendues ? - Quel est l'impact probable du projet sur les niveaux de bruit en journée et en soirée ? Ces niveaux de bruits sont-ils acceptable dans le voisinage d'un pôle d'habitat ou d'équipements devant être protégés des nuisances (hôpital) ? 		X
Protéger le bâtiment des champs électromagnétiques	<ul style="list-style-type: none"> - Le bâtiment sera-t-il exposé à des champs électromagnétiques ? Une ligne à haute tension est-elle située à moins de 150 m ou un transformateur à moins de 15 m ? 	X	
Eviter les émanations nauséabondes	<ul style="list-style-type: none"> - Le terrain est-il situé dans le voisinage d'une source d'odeurs nauséabondes (élevage, décharge, station d'épuration...) ? 	X	
b-Assurer la sécurité des usagers face aux risques majeurs			
Protéger des aléas liés aux risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est le niveau de vulnérabilité du terrain ? Est-il soumis à un PPRI ? A un TRI (Ile de Cayenne) ? Existe-t-il une carte des aléas ? Y a-t-il eu des évènements à proximité ? La topographie du site indique-t-elle des zones basses ? 	X	

Prévenir les risques d'accident industriel ou liés au transport de matières dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> - Existe-t-il un plan de prévention des risques technologiques ? Y a-t-il eu des événements à proximité ? - Le site est-il situé à proximité d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ? - Est-ce que des transports de matières dangereuses sont fréquents à proximité ? 	X	
4-Encourager la cohésion sociale et valoriser l'identité culturelle			
a-Vérifier la pertinence du choix du terrain au regard des enjeux historiques et culturels			
Respecter les servitudes liées au patrimoine historique	<ul style="list-style-type: none"> - Le terrain est-il inscrit dans une servitude de protection au titre du patrimoine historique (AVAP, protection au titre des monuments historiques...) ? L'architecte des Bâtiments de France doit-il être consulté ? 	X	
Prendre en compte l'histoire du site	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les indices historiques, archéologiques présents sur le site ? → Une étude préventive archéologique doit être lancée dès qu'un terrain est pressenti 	X	
	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est le statut du site pour les différentes communautés guyanaises (site sacralisé?) ? La population est-elle attachée au site, à un de ses éléments ou à son histoire ? 		X
b-Prendre en compte les attentes des habitants			
Identifier les usages actuels	<ul style="list-style-type: none"> - Le site pressenti abrite-t-il des activités formelles ou informelles (abattis), des constructions formelles ou informelles ? Dans quelle mesure sera-t-il possible de les conserver ou de les déplacer (enquêtes sociales, RHI, DUP...) ? 	X	
Mener un travail de concertation	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les attentes de la population concernant le site ? - La construction du futur bâtiment provoque-t-elle des craintes ou génère-t-elle des besoins particuliers ? 		X
S'assurer de la valorisation du quartier	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure le futur bâtiment améliorera l'image du quartier (attractivité de populations externes au quartier, dynamique d'entraînement sur l'activité commerciale...)? 		X
	<ul style="list-style-type: none"> - Y a-t-il des possibilités de créer des espaces publics ou lieux d'échanges ? 		X
c-Promouvoir la cohésion sociale			
Encourager la mixité sociale	<ul style="list-style-type: none"> - L'établissement permettra-t-il de scolariser des enfants issus de classes sociales variées (impact sur la carte scolaire) ? Favorisera-t-il la mixité sociale du quartier ? - La construction du bâtiment sur ce site équilibrera-t-elle l'accès aux services sur le territoire ? - Favorisera-t-elle le développement de fonctions complémentaires (commerces, équipements, logements...) ? 		X
5- Faciliter le déroulement de l'opération			
a-Anticiper sur l'organisation du chantier			
Simplifier le déroulement du chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Le terrain comporte-t-il les emplacements susceptibles d'accueillir les installations sanitaires, les locaux vestiaires et restauration ? - Propose-t-il les emplacements susceptibles d'accueillir le stockage des matériaux et des déchets (tri) ? Le matériel de levage ? 		X
	<ul style="list-style-type: none"> - Y a-t-il possibilité d'organiser facilement l'accès, la circulation et le stationnement des engins et des véhicules des entreprises ? 		X
Assurer la sécurité du matériel de chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Y a-t-il possibilité d'organiser facilement la sûreté et la surveillance du chantier, notamment la nuit ? Le chantier est-il situé à proximité de zones fréquentées (passage) ? 		X
b-Etudier l'impact du choix du terrain sur les délais de réalisation			
Identifier les démolitions et travaux de dépollutions prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle est l'importance des travaux de dépollution et des démolitions nécessaires ? A-t-on confirmé la présence d'amiante dans les bâtiments à démolir ? → Une étude de pollution des sols doit être lancée dès qu'un terrain est pressenti 	X	

	<ul style="list-style-type: none"> - Est-il possible de réduire l'importance des travaux à effectuer en réutilisant des ouvrages ? En évitant les démolitions ? <p>→Un diagnostic d'état du bâti/ des ouvrages doit être mené au moment de l'étude de faisabilité</p>	X	
Anticiper sur les délais des procédures administratives	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les délais liés aux différentes procédures administratives à engager (évolution du document d'urbanisme, études environnementales, DUP...) ? Les différents acteurs (collectivités, état...) ont-ils été consultés pour s'assurer de la complétude de l'inventaire des procédures à initier ? <p>→Un planning prévisionnel doit être établi dès l'étude d'opportunité</p>	X	
6-Réduire les coûts			
a-Limiter le coût d'acquisition du terrain			
Etablir le coût d'acquisition du terrain	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est le coût d'acquisition du terrain ? Quel est l'état de la propriété (maîtrise des terrains par la commune, l'EPCI, etc.) ? - Quelles seraient les conditions de cession du terrain (modalité et calendrier) ? - Dans quelle mesure la construction du projet permettra de diminuer le coût et la surface à acquérir (financements, besoins moindres en termes de stationnement, possibilités de construction en hauteur...) ? Les frais de viabilisation sont-ils intégrés dans la cession ? Peut-on envisager une mise à disposition gratuite/à l'euro symbolique du terrain viabilisé ou non par la collectivité ? <p>→Un plan parcellaire doit être réalisé lors du levé topographique</p>	X	
b-Calculer au plus juste le coût d'investissement lors de l'étude de faisabilité			
Prendre en compte les conséquences financières de la nature géologiques et topographiques du terrain	<ul style="list-style-type: none"> - La nature du sol est-elle susceptible d'augmenter le coût d'investissement ? <p>→Etude G1 permet de déterminer la perméabilité du sol au moment de l'étude d'opportunité/faisabilité</p>	X	
	<ul style="list-style-type: none"> - La topographie du terrain est-elle susceptible d'augmenter le coût d'investissement (déblais/remblais, pilotis...) ? <p>→Consulter les données MNT Lidar lorsque celles-ci sont disponibles au moment de l'étude d'opportunité et faire réaliser un levé topographique par la suite</p>	X	
Questionner les possibilités d'économies	<ul style="list-style-type: none"> - Le site est-il déjà aménagé selon les besoins du maître d'ouvrage (présence de voies d'accès, terrassements déjà effectués...)? Est-il possible d'estimer les économies engendrées ? - Est-il possible de grouper le projet avec celui d'un autre maître d'ouvrage ? Avec un projet urbain plus large (ZAC, OIN, NPNRU...)? Y a-t-il possibilité de mutualiser des équipements ? 	X	
c- Estimer le coût de fonctionnement			
Optimiser les usages pour diminuer les coûts	<ul style="list-style-type: none"> - Le choix du terrain permettra-t-il de diminuer/partager les coûts de fonctionnement (pôle sportif partagé entre commune et CTG)? - Permettra-t-il de réduire la durée des déplacements (localisation à mi-chemin entre deux communes...) ? 		X
	<ul style="list-style-type: none"> - Y aura-t-il possibilité d'organiser d'autres activités dans le bâtiment ? De louer une partie du bâtiment pendant les périodes d'inactivité ? 		X
Permettre une mutabilité du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Le terrain offre-t-il des possibilités d'extension et de changement d'usage ? 		X
7-Encourager un impact positif sur l'économie locale			
Favoriser le développement des activités économiques locales	<ul style="list-style-type: none"> - La construction du bâtiment sur ce site permettra-t-elle de renforcer l'innovation et la compétitivité des activités économiques locales (formations professionnalisantes créant un vivier de main d'œuvre pour des secteurs clés) ? 		X
	<ul style="list-style-type: none"> - La construction du bâtiment sur ce site permettra-t-elle de maintenir ou de développer des commerces, des services ou d'autres activités économiques? 		X

CONCLUSION

Le contexte démographique, le développement urbain ou bien la dynamique scolaire sont autant de facteurs déterminants d'une démarche prospective à mettre en œuvre pour accompagner les collectivités dans la gestion de leur carte scolaire ainsi que la planification et la gestion des établissements scolaires. Tout cela dans une logique de maillage territorial de l'offre d'accueil des enfants à scolariser. Il s'agit de permettre aux collectivités d'anticiper les besoins en capacités scolaires, de restructurer la sectorisation scolaire pour optimiser l'adéquation besoin/offre mais également de jauger et prioriser les investissements nécessaires sur le patrimoine bâti scolaire.

Le présent exercice de prospective scolaire pour le secondaire à l'horizon 2030, basé sur un principe de montée pédagogique enrichie par l'impact des grands projets de construction neuve, a permis de dégager le niveau de tension auquel seront potentiellement soumises les différentes communes de Guyane, notamment celles de l'Ouest pour les collèges et lycées et celles du Centre Littoral pour le collège. Il révèle en outre un excédent capacitaire sur quasiment tous les autres EPCI. Cet exercice qualifiable d'exploratoire présente toutefois certaines limites dans la mesure où il ne revêt pas un caractère standardisé et peut présenter des données imprécises. Le modèle de prévision utilisé pourrait être réutilisable pour les années suivantes tout en réinterrogeant l'échelle des résultats attendus (EPCI, communes), les objectifs de scolarisation fixés (taux et lieux de scolarisation, taux apparent de passage) et en intégrant d'autres déterminants des effectifs scolaires (solde migratoire notamment). Enfin, l'idée même d'anticiper les migrations résidentielles liées au niveau d'attractivité de futurs programmes de logements en Guyane interroge sur notre (mé)connaissance des parcours résidentiels pouvant se complexifier avec les cycles de vie plus diversifiés et segmentés voire les nuances possibles entre les différentes communes.

Ces prévisions révèlent aussi la nécessité d'opter entre une politique de proximité et une politique de valorisation des équipements existants. Le choix de la première s'appuie sur la construction d'établissements de dimensions modestes, permettant une scolarisation des enfants au plus proche de leur lieu de résidence : elle implique donc un investissement moindre dans la construction d'internats, au moins pour le collège. Néanmoins, sur certains EPCI, les courtes distances peuvent aisément permettre une réaffectation des élèves sur les communes voisines qui bénéficieraient de capacités d'accueil excédentaires (CACL, CCDS pour Kourou et Iracoubo). A l'inverse, les places libérées sur les autres EPCI peuvent être considérées comme une solution à l'insuffisance des capacités d'accueil sur la CCOG, bien que ces transferts d'effectifs impliquent un lourd effort de construction d'hébergement en internat doublée d'une politique d'accueil continue, week-end compris, des élèves.

In fine, cette étude permet une compréhension de la dynamique scolaire en Guyane à travers une rétrospective historique des différentes constructions scolaires présentes ainsi qu'une analyse des effectifs scolarisés et scolarisables à l'échelle communale. Elle préfigure également les pistes d'actions à prévoir lors des choix de programmation et d'implantation des extensions et créations d'établissements scolaires en proposant un outil pratique sous forme de grille d'analyse du foncier. Cette dernière pose les questions d'insertion urbaine, de limitation des effets des équipements sur l'environnement, de préservation de la santé et de la sécurité des usagers, de réduction des coûts... autant de champs pouvant être enrichis par la suite avec les retours d'expérience des acteurs.

ANNEXES

Tableau 37 : Chronologie de création des collèges publics en Guyane et dates prévues des livraisons de lycées au titre de la PPI

Date	Commune	Nom	Capacité initiale	Extensions connues
1717-1789	Cayenne	Collège de la Colonie- devenu lycée Felix Eboué en 1944	NC	1961-Agrandissement de l'actuel Collège Nonnon
1964	Cayenne	Collège Marchoux-déplacé et devenu Auxence Contout	NC	
1969	Cayenne	CLG Auxence CONTOUT	900	
1971	Cayenne	CLG Gérard HOLDER (anciennement Zephyr)	1100	
1972	Cayenne	CLG Paul KAPEL	900	
1973	Saint-Laurent	CLG Eugénie TELL EBOUE	900	
1978	Kourou	CLG Henri AGARANDE	900	
1979	Cayenne	CLG Eugène NONNON	750	
1982	Sinnamary	CLG Elie CASTOR	300	
1985	Saint-Georges	CLG Chlore CONSTANT	500	
1986	Rémire-Montjoly	CLG Auguste DEDE	1000	
1987	Matoury	CLG LA CANOPEE	750	
1988	Mana	CLG Léo OTHILY	600	
1990	Iracoubo	CLG Ferdinand MADELEINE	300	
	Macouria	CLG Just HYASINE	850	
	Maripasoula	CLG Gran MAN DIFOU	760	2019 : 60
	Collège annexe Antecume Pata ? Fermé en 2010			
	Matoury	CLG Lise OPHION	700	
1992	Kourou	CLG Victor SCHOELCHER	820	
1993	Cayenne	CLG Justin CATAYEE	700	
	Saint-Laurent	CLG Albert LONDRES	600	
1998	Kourou	CLG OMEBA TOBO	600	
	Matoury	CLG Maurice DUMESNIL	900	
1999	Saint-Laurent	CLG Paul JEAN-LOUIS	900	
2001	Apatou	CLG MA AIYE	625	
2002	Saint-Laurent	CLG Léodate VOLMAR	600	
2004	Mana	CLG Paule BERTHELOT	600	
	Rémire-Montjoly	CLG Réeberg NERON	865	
2005	Macouria	CLG Antoine Sylvère FELIX	600	2019 : 180
	Papaïchton	CLG Charles TAFANIER	400	2022 : 60
2006	Grand-Santi	CLG Achmat KARTADINAMA	550	2023 :250
	Saint-Laurent	CLG Arsène BOUYER D'ANGOMA	800	2017 : ? 2023 :250
2012	Camopi	CLG Paul SUITMAN	300	2019 : 60
	Régina	CLG annexe de C. Constant (Saint-Georges)		
2015	Kourou	CLG J. HO-TEN-YOU	447	600
2022	Saint-Laurent	Collège VI- Lieudit « Balaté Sud »	600	
	Montsinéry-Tonnégrande	Collège du Hameau du Collège	600	
Fin 2023	Saint-Georges	Cité scolaire	600	
?	Rémire-Montjoly	Collège Ecoquartier Georges Othilly	600	

Source : AUDeG, PPI CTG

Tableau 38 : Chronologie de création des collèges privés en Guyane

Date	Commune	Nom	Capacité	Commentaires
1980	Cayenne	CLG Externat Saint-Joseph de Cluny	550	
1992	Rémire-Montjoly	CLG Sainte-Thérèse (ancienne annexe du collège de l'Externat Saint-Joseph)	550 ou 816 ?	
1995	Roura	CLG Saint Paul	200	
2003	Saint-Laurent	Annexe du collège Sainte-Thérèse		(55 élèves dans deux classes d'alphabétisation.)
2010	Matoury	CLG Saint-Pierre (annexe à Ste Thérèse jusqu'en 2015)		
2014	Cayenne	CLG Anne-Marie Javouhey	150 ?	

Source : AUDeG, site *politologue.com*

Tableau 39 : Chronologie de création des lycées en Guyane et dates prévues des livraisons de lycées au titre de la PPI

Date	Commune	Nom	Capacité initiale	Extensions connues
1944	Cayenne	LGT Félix Eboué (Ancien Collège Colonial)	1500	
1965	Cayenne	LP Max JOSEPHINE (Anciennement LEP Voltaire)	600	2021 : 60
1970	Cayenne	Lycée Marchoux- Ancien collège	NC	
1973	Cayenne	LP Jean-Marie Michotte	870	2019 : 80
	Kourou	LGT Gaston Monnerville	1000	
1990	Rémire-Montjoly	LGT Léon Gontran DAMAS	1100	2019 : 160
1993	Cayenne	LPO Melkior Garré	1833	
	Saint-Laurent	LPO Bertène JUMINER	1200	
1998	Kourou	LP Elie CASTOR	900	
2003	Matoury (ou 2009)	LPO des Métiers du Bâtiment	900	2020 : 120
	Saint-Laurent	LPO Lumina SOPHIE	900	
2009	Mana	LPO Léopold ELFORT	900	
	Rémire-Montjoly	LPO LAMA-PREVOT	1064	2020 : 120
	Saint-Laurent	LPO Raymond TARCY	700	2020 : 120
2023	Saint-Laurent	Lycée Saint-Laurent IV- Lieu-dit « Balaté Nord »	800	
	Maripasoula	Lieu-dit « Butte Sophie »	800	
	Macouria	Lieu-dit « Préfontaine »	800	
	Matoury	Copaya 2	1100	
	Saint-Georges	Cité scolaire	800	

Source : AUDeG, PPI CTG

Tableau 40 : Chronologie de création des lycées privés en Guyane

Date	Commune	Nom	Capacité initiale	Extensions connues
1956	Cayenne	LPO Anne-Marie Javouhey	650	
1967	Cayenne	LGT Externat Saint-Joseph de Cluny	480	
2017	Rémire-Montjoly	Sainte-Thérèse	150	

Source : AUDeG, site *politologue.com*

Tableau 41 : Chronologie de création des établissements d'enseignement agricole

Date	Commune	Nom	Capacité	Extensions connues
2001	Macouria	EPLEFPA- Lycée agricole Matiti		
2002	Mana	MFR du littoral ouest- Luc Georges		Nouveaux locaux en 2007
2009	Régina	MFR des Fleuves de l'Est		
2012	Saint-Laurent	Coll- LYC privé Cecile Cheviet-CNEAP	NC	
2019	Apatou	MFR des fleuves de l'Est	100	

Source : DAAF Guyane

Tableau 42 : Nombre d'établissements du second degré dans l'Académie de Guyane à la rentrée 2019

Public						Privé						Public+ privé
Collèges	LP	LEGT	dont LPO	ERA	Total	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Total	Privé hors contrat	
31	2	11	8	NC	44	5	NC	3	1	8	NC	52

Source : Repères et références statistiques (RERS), Enseignement, formation, recherche, Depp, 2020

Tableau 43 : Capacité des collèges publics selon l'enquête Parc Immobilier 2018-2019

Commune	NOM	Capacité totale élèves
Apatou	MA AIYE	625
Camopi	PAUL SUITMAN	300
Cayenne	AUXENCE CONTOUT	900
	GERARD HOLDER	1100
	PAUL KAPEL	900
	EUGENE NONNON	750
	JUSTIN CATAYEE	700
Grand Santi	ACHMAT KARTADINAMA	550
Iracoubo	FERDINAND MADELEINE	300
Kourou	HENRI AGARANDE	900
	VICTOR SCHOELCHER	820
	OMEBA TOBO	600
	JOSEPH HO TEN YOU	600
Macouria	JUST HYASINE	850
	ANTOINE SYLVERE FELIX	600
Mana	LEO OTHILY	600
	PAULE BERTHELOT	600
Maripasoula	GRAN MAN DIFOU	760
Matoury	LA CANOPEE	750
	LISE OPHION	700
	CONCORDE - MAURICE DUMESNIL	900
Papaïchton	CAPITAINE CHARLES TAFANIER	400
Rémire-Montjoly	AUGUSTE DEDE	1000
	REEBERG NERON	865
Regina	Annexe CHLORE CONSTANT	100
Saint-Laurent	EUGENIE TELL-BOUË	900
	ALBERT LONDRES	600
	PAUL JEAN-LOUIS	900
	LEODATE VOLMAR	600
	ARSENE BOUYER D'ANGOMA	800
Sinnamary	ELIE CASTOR	300
Saint-Georges	CHLORE CONSTANT	400
Total collèges publics		21670
Cayenne	CLG privé EXTERNAT SAINT-JOSEPH	550
	CLG privé ANNE-MARIE JAVOUHEY	150
Rémire-Montjoly	CLG privé SAINTE THÉRÈSE	550
Roura	CLG privé SAINT-PAUL	190
Total collèges privés		1440
Total collèges		23110

Source : BCP-Enquête EPI 2018-2019/SSA-DEPP

Tableau 44 : Capacité des lycées publics selon l'enquête Parc Immobilier 2018-2019

Commune	Sigle	NOM	Capacité totale élèves
CAYENNE	LGT	FELIX EBOUE	1500
	LP	MAX JOSEPHINE	600
	LP	JEAN-MARIE MICHOTTE	870
	LPO LYC METIER	MELKIOR-GARRE	1833
KOUROU	LGT	GASTON MONNERVILLE	1000
	LPO	ELIE CASTOR	900
MANA	LPO	LEOPOLD ELFORT	900
MATOURY	LPO LYC METIER	BALATA	900
REMIRE-MONTJOLY	LGT	LEON-GONTRAN DAMAS	1100
	LPO	LAMA PREVOT	1064
SAINT-LAURENT	LPO	BERTENE JUMINER	1200
	LPO	LUMINA SOPHIE	900
	LPO	RAYMOND TARCY	700
Total lycées publics			13467

Source : BCP-Enquête EPI 2018-2019/SSA-DEPP

Tableau 45 : Capacité des établissements de formation agricoles en 2019

Commune	Nom	Capacité	Extensions connues	Extensions connues
Macouria	EPLFPA- Lycée agricole Matiti	369	445 en 2024	445 en 2024
Apatou	MFR des fleuves de l'Est	100		
Mana	MFR du littoral ouest- Luc Georges		Nouveaux locaux en 2007	Nouveaux locaux en 2007
Régina	MFR des Fleuves de l'Est	Formation en alternance, donc 160 places, 80 par semaine		
Saint-Laurent	Coll- LYC privé Cecile Cheviet- CNEAP	NC		

Source : DAAF Guyane

Tableau 46 : Commune d'origine des élèves scolarisés dans les collèges guyanais par commune (rentrée 2019)

		CACL						CCDS				CCEG			CCOG										
		CAYENNE	MACOURIA	MATOURY	MONTSI-NÉRY	REMIRE-MONTJOLY	ROURA	IRACOUBO	KOUROU	SIMVA-MARY	CAMOPI	OJANARY	RÉGINA	SAINT-GEORGES	APATOU	AWALA-YALIMAPO	GRAND - SANTI	MANA	MARIPA-SOULA	PAPAI-CHTON	SAINT-LAURENT	SAÛL			
CACL	CAYENNE	CLG AUXENCE CONTOUT	19,3	0,7	0,8	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1054	
		CLG EUGÈNE NONNON	12,2	0,4	0,5	0,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,1	0,2	0,5	0,0	0,0	0,0	665	
		CLG GÉRARD HOLDER	21,3	0,9	0,9	1,6	1,2	0,0	0,6	0,2	0,4	1,3	0,0	2,0	0,8	0,4	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	1201
		CLG JUSTIN CATAYÉE	15,9	0,1	0,2	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	857
		CLG PAUL KAPEL	15,7	0,4	0,5	0,5	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	848
		CLG Privé ANNE-MARIE JAVOUHEY	1,8	1,0	0,9	1,1	0,5	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	147
		CLG Privé EXTERNAT SAINT-JOSEPH	7,1	2,8	1,7	1,6	2,6	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	533
	MACOURIA	CLG ANTOINE SYLVÈRE FÉLIX	0,3	50,6	0,3	8,8	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	889	
		CLG JUST HYASINE	0,4	36,5	0,2	73,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	767	
	MATOURY	CLG CONCORDE -MAURICE DUMESNIL	0,3	0,2	29,9	4,9	0,0	39,9	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1007	
		CLG LA CANOPÉE	0,4	0,4	27,3	1,6	0,1	4,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	872	
		CLG LISE OPHION	0,3	0,5	22,6	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	712	
	REMIRE-MONTJOLY	CLG AUGUSTE DEDÉ	1,6	0,8	1,1	0,0	46,4	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1102	
		CLG Privé SAINTE-THÉRÈSE	2,4	2,8	9,6	3,3	16,3	4,2	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	815	
CLG RÉEBERG NÉRON		0,7	0,1	0,7	0,5	30,1	0,6	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	692		
ROURA	CLG Privé SAINT-PAUL	0,1	0,0	2,9	0,5	0,0	47,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	175		
CCDS	IRACOUBO	CLG FERDINAND MADELEINE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	98,9	0,0	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	183	
	KOUROU	CLG HENRI AGARANDE	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	35,5	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	942	
		CLG JOSEPH HOTEN YOU	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	16,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	447	
		CLG OMEBA TOBO	0,0	0,1	0,0	0,5	0,0	0,0	21,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	574	
	CLG VICTOR SCHOELCH	0,0	0,3	0,0	1,1	0,0	0,0	25,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	670		

Tableau 47 : Commune d'origine des élèves scolarisés dans les lycées guyanais par commune (rentrée 2019)

		CACL						CCDS			CEG				CCOG						Total général			
		CAYENNE	MACOURIA	MATOURY	MONTINSINÉRY	REMIRE-MONTIOLY	ROURA	IRACOUBO	KOUROU	SINNAMARY	CAMOPI	OUANARY	RÉGINA	SAINT-GEORGES	APATOU	AWALA-YALIMAPO	GRAND SANTI	MANA	MARIPASOUL A	PAPAÏCHTON		SAINT-LAURENT	SAÛL	
CACL	CAYENNE	LEGT FELIX EBOUÉ	76,43	4,75	8,42	0,45	3,58	0,36	0,00	1,52	0,00	0,18	0,00	0,09	0,27	0,09	0,00	0,45	0,36	1,25	0,81	0,90	0,09	1116
		LEGT Privé EXTERNAT SAINT-JOSEPH	54,77	9,26	19,62	0,27	13,35	1,63	0,00	0,27	0,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,27	0,00	0,27	0,00	0,00	367
		LP JEAN-MARIE MICHOTTE	40,88	11,05	20,91	1,20	5,59	0,53	0,93	4,79	0,40	0,93	0,00	0,00	2,80	0,00	0,00	0,27	0,40	5,86	2,00	1,46	0,00	751
		LP MAX JOSEPHINE	52,70	8,78	25,34	1,18	8,11	0,84	0,00	0,00	0,17	0,00	0,00	0,00	0,84	0,00	0,00	0,00	0,00	1,86	0,17	0,00	0,00	592
		LPO MELKIOR-GARRÉ	55,30	8,46	18,68	0,82	6,46	0,69	0,19	2,82	0,13	0,56	0,00	0,13	1,44	0,00	0,00	0,44	0,31	2,13	0,88	0,56	0,00	1595
		LPO Privé ANNE-MARIE JAVOUHEY	52,81	11,09	24,50	0,99	7,12	0,17	0,00	1,99	0,33	0,17	0,00	0,00	0,17	0,00	0,17	0,17	0,00	0,00	0,33	0,00	0,00	604
	MATOURY	LPO BALATA	28,57	13,08	41,87	1,43	4,07	0,55	0,00	3,96	0,00	0,99	0,00	0,11	0,66	0,00	0,00	0,33	0,11	2,75	1,10	0,44	0,00	910
	REMIRE-MONTIOLY	LEGT LÉON-GONTRAN DAMAS	7,65	21,51	42,35	3,61	21,26	2,27	0,00	0,25	0,08	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25	0,17	0,00	0,50	0,00	0,00	1190	
		LEGT Privé SAINTE THÉRÈSE	16,20	4,93	11,97	0,70	65,49	0,00	0,00	0,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142
		LPO LAMA PRÉVOT	13,43	5,81	12,00	0,86	49,33	2,38	0,19	0,86	0,38	0,95	0,10	1,14	3,71	0,10	0,95	0,10	4,95	2,19	0,48	0,10	0,00	1050
CCDS	KOUROU	LEGT GASTON MONNERVILLE	0,70	2,71	1,30	0,50	0,30	0,10	1,60	83,97	6,61	0,10	0,00	0,10	0,10	0,10	0,10	0,30	0,10	0,10	1,30	0,00	0,00	998
		LP ELIE CASTOR	1,14	6,13	1,25	0,42	0,52	0,00	2,18	77,26	7,37	0,93	0,00	0,21	0,21	0,10	0,52	0,52	0,42	0,21	0,62	0,00	0,00	963
CCOG	SAINT-LAURENT	LPO BERTÈNE JUMINER	0,07	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14	0,28	0,00	0,00	0,00	0,00	8,93	0,42	3,23	4,01	0,28	0,42	82,14	0,00	0,00	1422
		LPO LÉOPOLD ELFORT	0,94	0,35	0,12	0,00	0,24	0,00	6,11	0,12	1,18	0,00	0,00	0,00	1,76	5,17	2,12	52,64	0,47	0,35	28,44	0,00	0,00	851
		LPO LUMINA SOPHIE	0,12	0,00	0,12	0,00	0,00	0,00	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11,06	0,24	6,13	2,40	0,36	0,24	79,21	0,00	0,00	832
		LPO RAYMOND TARCY	0,00	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,38	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	6,80	0,13	6,17	7,56	0,13	0,76	77,83	0,00	0,00	794
Total Général en %			22,59	6,84	13,14	0,78	8,71	0,67	0,74	11,46	1,17	0,71	0,02	0,18	1,66	2,13	0,39	1,85	4,06	2,15	0,78	19,95	0,01	
Total général			3417	958	5012	298	3321	257	284	4370	447	272	6	68	633	814	150	705	1548	819	297	7609	2	38138

Source : Sysca-SSA - 05/06/2020

Tableau 48 : Enfants de 0 à 14 ans par commune entre 2009 et 2017

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Régina	295	280	287	294	300	305	256	248	239
Cayenne	17583	16949	17373	16349	15823	15752	16270	16948	17055
Iracoubo	763	751	738	743	747	657	639	621	612
Kourou	9142	8923	8924	8849	8917	8883	8851	8899	8206
Macouria	3036	3218	3156	3274	3388	3543	3705	4075	4603
Mana	3871	3916	3960	4071	4186	4031	4166	4300	4434
Matoury	8866	9415	9681	9793	9689	10191	10306	10126	9880
Saint-Georges	1783	1689	1651	1613	1635	1657	1633	1656	1679
Rémire-Montjoly	4837	4977	5168	5310	5611	5517	5992	6377	6004
Roura	773	775	778	817	888	960	1011	1065	914
Saint-Laurent	15741	16050	16781	17044	17606	19119	18597	18565	18723
Sinnamary	1190	1207	1086	1069	1042	1033	1023	939	932
Montsinéry-Tonnégrande	575	599	634	671	661	661	661	676	692
Ouanary	31	36	41	47	51	56	65	72	79
Saül	44	38	37	37	37	36	40	41	41
Maripasoula	2374	2657	2974	2574	2707	2841	3067	3310	3774
Camopi	803	781	790	800	820	841	772	780	788
Grand-Santi	2182	2446	2669	2912	3276	3437	3599	3836	4089
Saint-Élie	43	47	6	4	2	2	1	0	0
Apatou	3141	3200	3329	3464	3234	3400	3565	3732	3908
Awala-Yalimapo	496	496	496	504	513	483	488	493	499
Papaïchton	1670	2027	2461	1722	1789	1856	2052	2269	1918

Source : Insee, RP 2009 à 2017

Tableau 49 : Enfants immigrés de 0 à 14 ans par commune entre 2009 et 2017

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Régina	64	43	44	45	46	47	25	24	23
Cayenne	1487	1291	1288	1043	887	887	1018	1356	1484
Iracoubo	37	37	36	36	36	33	32	31	31
Kourou	917	796	746	660	672	654	652	707	689
Macouria	289	307	143	153	158	165	173	200	235
Mana	466	472	477	490	504	216	223	230	237
Matoury	564	584	606	645	594	618	721	729	746
Saint-Georges	400	197	192	188	191	193	133	135	137
Rémire-Montjoly	300	301	335	334	316	295	304	423	412
Roura	69	69	69	45	49	53	56	59	15
Saint-Laurent	1188	1128	1125	1077	867	769	745	711	862
Sinnamary	137	139	77	75	73	72	72	73	73
Montsinéry-Tonnégrande	26	27	29	30	49	49	49	50	51
Ouanary	8	13	15	17	19	20	22	25	27
Saül	1	1	1	1	1	1	0	0	0
Maripasoula	159	178	200	109	114	120	130	140	160
Camopi	7	6	6	6	6	6	3	3	3
Grand-Santi	509	571	623	680	493	518	542	578	616
Saint-Élie	13	14	3	2	1	1	1	0	0
Apatou	280	285	297	309	485	510	535	560	586
Awala-Yalimapo	16	16	16	16	17	10	10	10	10
Papaïchton	80	97	118	86	90	93	103	114	106

Source : Insee, RP 2009 à 2017

Tableau 50 : Estimation du nombre de logements livrés en 2030 dans le cadre des grands projets d'aménagement recensés

Ce tableau a été constitué après consultation des dernières versions des différentes études relatives à ces projets. Ils sont donc amenés à évoluer, dans la mesure où les études consultées ne correspondent pas toutes aux mêmes étapes de projet. Le niveau de fiabilité des différents projets est mesuré à l'aune de critères aussi variés que l'état d'avancement, le niveau de portage politique, la dureté foncière, le niveau de financement et les enjeux environnementaux potentiellement bloquants. **En vert : fiable (100%) ; en orange : moyennement fiable (50%), rouge : peu fiable (10%). Ces niveaux de fiabilité permettent d'estimer le nombre de logements attendus en 2030 pour chaque opération.**

Pour les projets OIN ainsi que pour les secteurs de La Chaumière, Georges Othily et Rives de Soula, les chiffres communiqués sont issus des études menées par l'EPFAG. Les chiffres concernant les opérations relatives aux opérations des bailleurs sociaux sont issus de l'Atlas 2017 du parc social et de diverses données plus récentes communiquées par les bailleurs. Pour certaines grandes opérations, comme la ZAC Saint-Maurice, le manque de données actualisées complexifie l'exercice.

Commune	Projets connus	Nombre de logements neufs	Estimation du nombre de logements neufs en 2030 (hors restructuration et logements étudiants)	Niveau de fiabilité à horizon 2030	Estimation du nombre de logements neufs en 2030 (hors restructuration et logements étudiants) selon le niveau de fiabilité	Estimation du nombre de logements neufs post 2030 (hors restructuration) selon le niveau de fiabilité	Equipements scolaires du secondaire envisagés sur l'opération	
CACL	Cayenne	OIN n°1 : Palika (<i>travaux en cours</i>)	485	485	100%	485	0	/
		Parc social, diverses opérations (livraison à partir 2020)	784	784	100%	784	NC	
		Secteur NPNRU	666	666	50%	333	0	
		OIN n°2 : Tigre Maringouins (<i>Schéma directeur</i>)	1684	421	100%	421	1263	Collège
		Hibiscus	112	112	100%	112	0	
		Total	3731	2468		2135	1263	
	Réunion-Montjoly	OIN n°3 : Lindor Beaugard (<i>Diagnostic</i>)	1453	547	100%	547	906	Lycée
		Georges Othily (<i>travaux en cours</i>)	1400	1400	50%	700	0	Collège
		Parc social, diverses opérations (livraison à partir 2020)	56	56	100%	56	NC	/
		Total	2909	2003		1303	906	
	Matoury	OIN n°5 : Cogneau Larivot (<i>Plan de programmation urbaine-Phase 3</i>)	1400	1400	50%	700	0	
		NPNRU Matoury dont OIN n°6 : Balata Est (<i>Plan de programmation urbaine-Phase 3</i>)	830	280	10%	28	550	Collège
		OIN n°7 : Cogneau Lamirande (<i>Plan de programmation urbaine-Phase 3</i>)	900	900	10%	90	0	
		OIN n°8 : Sud Bourg (<i>Plan de programmation urbaine-Phase 3</i>)	700	310	50%	155	390	
		OIN n°9 : La Levée (<i>Plan de programmation urbaine-Phase 3</i>)	900	760	50%	380	140	
		Parc social, diverses opérations (livraison à partir 2020)	351	351	100%	351	0	
		Crique Anguille	418	418	100%	418	0	Lycée
		Copaya (<i>travaux en cours</i>)	141	141	100%	141	0	
		La Chaumière (<i>travaux en cours</i>)	151	151	100%	151	0	
		Concorde	86	86	100%	86	0	
		Total	5877	4797		2500	1080	
		Roura	Secteur Anxionaz (<i>OAP du PLU</i>)	170	170	50%	85	0
	OIN n°11 : Howe (<i>étude lancée</i>)		350	0	10%	0	350	
	Total		520	170		85	350	

Montsinéry-Tonnégrande	OIN n°12 : Savanes (ZAC - diagnostic sur le reste du périmètre)	468	307	50%	154	161	Collège prévu dans la PPI	
	OIN n°13 et 14: Savanes- Marivat (diagnostic en cours)	1800	0	10%	0	1800	2 Collèges sur l'étude Dialogue Urbain	
	Total	2268	307		154	1961		
Macouria	OIN 16 : Maillard (diagnostic en cours)	550	0	50%	0	550		
	ZAC Soula rives soula, Tranche 3 (en travaux)	573	573	100%	573	0		
	OIN 15 : Portes de Soula	150	150	100%	150	0		
	OIN 17 : Tonate Sud Bourg (Diagnostic achevé)	1720	1720	50%	860	nc	Lycée	
	Parc social, diverses opérations	223	223	100%	223	0		
	Total	3216	2666		1806	550		
CCDS	Kourou	OIN 18 : ZAC II Roches Gravées (Schéma d'intention spatiale 3 équipes)	2632	2632	10%	263	Equipe 1	
			3000	3000	10%	300	Equipe 2	
			4500	4500	10%	450	Equipe 3	
		Parc social, diverses opérations	226	226	100%	226	NC	
	Total	3603	3603		564	0		
CCOG	Mana	OIN 20 : Javouhey (non encore lancé)	0	0	10%	0	0	
		OIN 21 : Charvein (Plan guide)	260	260	50%	130	0	
		Total	260	260		130	0	
	Saint-Laurent	Parc social, diverses opérations	843	843	100%	843	0	
		OIN 23 : Malgaches Paradis (Plan guide)	2081	1657	50%	829	424	
		OIN 24 : Vampires (Plan guide)	883	883	50%	442	0	Collège dans l'étude OIN
		ZAC Saint Maurice (en travaux)	820	820	100%	820	0	
		NPNRU	0	0	50%	0	0	?
		OIN 22 : Margot (Plan guide)	0	0	10%	0	382	
	Total	4627	4203		2933	806		
TOTAL GUYANE		27011	20477		11609	6916		

Sources : EPFAG, Atlas du parc social 2017 (AUDeG 2018), projet de modification du PLU de Roura, PLH de la ACL, plan-masse initial de la ZAC Saint-Maurice ayant fait l'objet de modifications substantielles, INSEE, RP2006 au RP2016 exploitations principale et projections AUDeG

Tableau 51 : Nombre de 11-14 ans après ventilation des projections avec mobilités intercommunales liées aux grands projets urbains

	Enfants en âge d'être scolarisés au collège en 2030, soit âgés de 11-14 ans	Nombre des 11-14 ans mobiles en 2030	Nombre de 11-14 ans non mobiles en 2030	% du nombre total de logements en projet	Répartition des 11-14 ans mobiles en fonction des grands projets	Total des 11-14 ans en 2030 après ventilation
Cayenne	7146	184	6962	18,4%	144	7105
Macouria	1466	38	1428	15,6%	121	1550
Matoury	3522	91	3431	21,5%	168	3599
Montsinéry-Tonnégrande	170	4	166	1,3%	10	176
Rémire-Montjoly	1698	44	1654	11,2%	88	1742
Roura	257	7	250	0,7%	6	256
CACL	14259	367	13892	68,8%	537	14428
Camopi	220	6	214	0	0	214
Ouanary	6	0	6	0	0	6
Régina	64	2	62	0	0	62
Saint-Georges	507	13	494	0	0	494
CCEG	797	21	776	0	0	776
Apatou	747	19	728	0	0	728
Awala-Yalimapo	100	3	97	0	0	97
Grand-Santi	980	25	955	0	0	955
Mana	1282	33	1249	1,1%	9	1258
Maripasoula	903	23	880	0	0	880
Papaïchton	309	8	301	0	0	301
Saint-Laurent	8070	208	7862	25,3%	197	8059
Saül	8	0	8	0	0	8
CCOG	12399	319	12080	26,4%	206	12285
Iracoubo	119	3	116	0	0	116
Kourou	2511	65	2446	4,9%	38	2484
Sinnamary	212	5	207	0	0	207
Saint-Elie	2	0	2	0	0	2
CCDS	2844	73	2771	4,9%	38	2809
Total	30299	781	29518	100%	781	30299

Tableau 52 : Nombre de 15-17 ans après ventilation des projections avec mobilités intercommunales liées aux grands projets urbains

	Enfants en âge d'être scolarisés au collège en 2030, soit âgés de 15-17 ans	Nombre des 15-17 ans mobiles en 2030	Nombre de 15-17 ans non mobiles en 2030	% du nombre total de logements en projet	Répartition des 15-17 ans mobiles en fonction des grands projets	Total des 15-17 ans en 2030 après ventilation
Cayenne	3401	88	3313	18,4%	84	3398
Macouria	902	23	879	15,6%	71	950
Matoury	1878	48	1830	21,5%	99	1928
Montsinéry-Tonnégrande	129	3	126	1,3%	6	132
Rémire-Montjoly	1166	30	1136	11,2%	51	1187
Roura	162	4	158	0,7%	3	161
CACL	7638	197	7441	68,8%	315	7756
Camopi	156	4	152	0	0	152
Ouanary	12	0	12	0	0	12
Régina	53	1	52	0	0	52
Saint-Georges	325	8	317	0	0	317
CCEG	546	14	532	0	0	532
Apatou	753	19	734	0	0	734
Awala-Yalimapo	85	2	83	0	0	83
Grand-Santi	781	20	761	0	0	761
Mana	848	22	826	1,1%	5	831
Maripasoula	837	22	815	0	0	815
Papaïchton	392	10	382	0	0	382
Saint-Laurent	3945	102	3843	25,3%	116	3959
Saül	8	0	8	0	0	8
CCOG	7649	197	7452	26,4%	121	7573
Iracoubo	115	3	112	0	0	112
Kourou	1685	43	1642	4,9%	22	1664
Sinnamary	161	4	157	0	0	157
Saint-Elie	0	0	0	0	0	0
CCDS	1961	51	1910	4,9%	22	1933
Total	17794	459	17335	100%	459	17794

Tableau 53 : Estimation du nombre moyen d'occupants par résidence principale à 2030 en fonction de la tendance observée sur la période 2006-2016

	2006	2011	2016	Projection à 2030
Cayenne	2,9	2,8	2,6	2,6
Matoury	3,4	3,2	3,2	2,9
Rémire-Montjoly	3,0	2,9	2,7	2,2
Roura	3,8	3,5	3,7	3,2
Montsinéry- Tonnégrande	3,1	3,1	3,1	2,8
Macouria	3,4	3,3	3,3	3,0
Kourou	3,6	3,4	3,4	4,2
Mana	4,4	4,7	4,6	4,5
Saint Laurent	4,7	4,7	4,5	4,5

Sources : INSEE, RP2006 au RP2016 exploitations principale et projections ADeG

Tableau 54 : Estimation de la part d'enfants de 11-14 ans dans la population communale en 2030 en fonction de la tendance observée sur la période 2006-2016

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Projection à 2030
Cayenne	7,11	8,35	7,19	7,15	7,21	7,24	6,95	7,15	7,26	7,16	7,22	7,00
Matoury	9,54	9,32	9,22	9,04	8,88	8,63	8,88	8,60	8,40	8,51	8,29	8,00
Rémire-Montjoly	7,62	7,45	7,37	7,16	7,10	7,04	6,94	6,55	6,30	6,42	6,50	6,04
Roura	8,88	8,26	8,22	8,17	8,17	8,17	7,53	7,59	7,63	7,66	7,68	7,18
Montsinéry- Tonnégrande	7,70	7,70	5,98	5,99	6,00	6,00	6,00	6,93	5,15	6,96	6,96	5,66
Macouria	9,51	9,51	9,51	9,51	9,51	8,53	8,40	8,40	8,41	8,41	8,79	8,00
Kourou	8,40	8,75	8,82	8,89	8,92	9,13	9,28	9,44	9,39	9,34	9,23	9,73
Mana	8,84	8,84	8,84	10,27	10,24	10,21	10,21	10,21	10,48	10,48	10,49	11,30
Saint Laurent	9,86	9,71	9,52	9,45	9,78	9,93	10,24	10,59	10,85	10,48	10,19	10,70

Sources : RP2006 au RP2016 exploitations principale et projections ADeG

Tableau 55 : Estimation de la part d'enfants de 15-17 ans dans la population communale en 2030 en fonction de la tendance observée sur la période 2006-2016

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Projection à 2030
Cayenne	5,35	5,57	5,45	5,43	5,39	5,36	5,30	5,10	5,11	5,08	5,10	5,02
Matoury	6,67	6,41	6,44	6,52	6,31	6,31	6,77	6,16	6,60	6,16	6,35	6,26
Rémire-Montjoly	5,46	5,40	5,20	5,30	5,10	5,11	5,30	4,75	5,14	4,78	4,62	4,62
Roura	7,14	5,77	5,74	5,71	5,71	5,71	4,83	4,86	4,89	4,91	5,00	4,10
Montsinéry- Tonnégrande	3,94	3,94	4,90	4,91	4,92	4,92	5,04	5,00	6,94	5,01	5,01	6,10
Macouria	6,45	6,45	6,44	6,44	6,45	6,23	6,77	6,30	6,30	6,30	6,48	6,37
Kourou	5,42	5,54	5,69	5,70	5,52	5,30	6,96	5,76	6,24	6,79	6,92	6,81
Mana	5,98	5,98	5,99	5,86	5,84	5,83	5,83	5,83	7,48	7,48	7,49	7,21
Saint Laurent	6,53	6,57	6,30	6,40	6,37	6,26	6,46	6,56	7,25	7,40	7,41	7,22

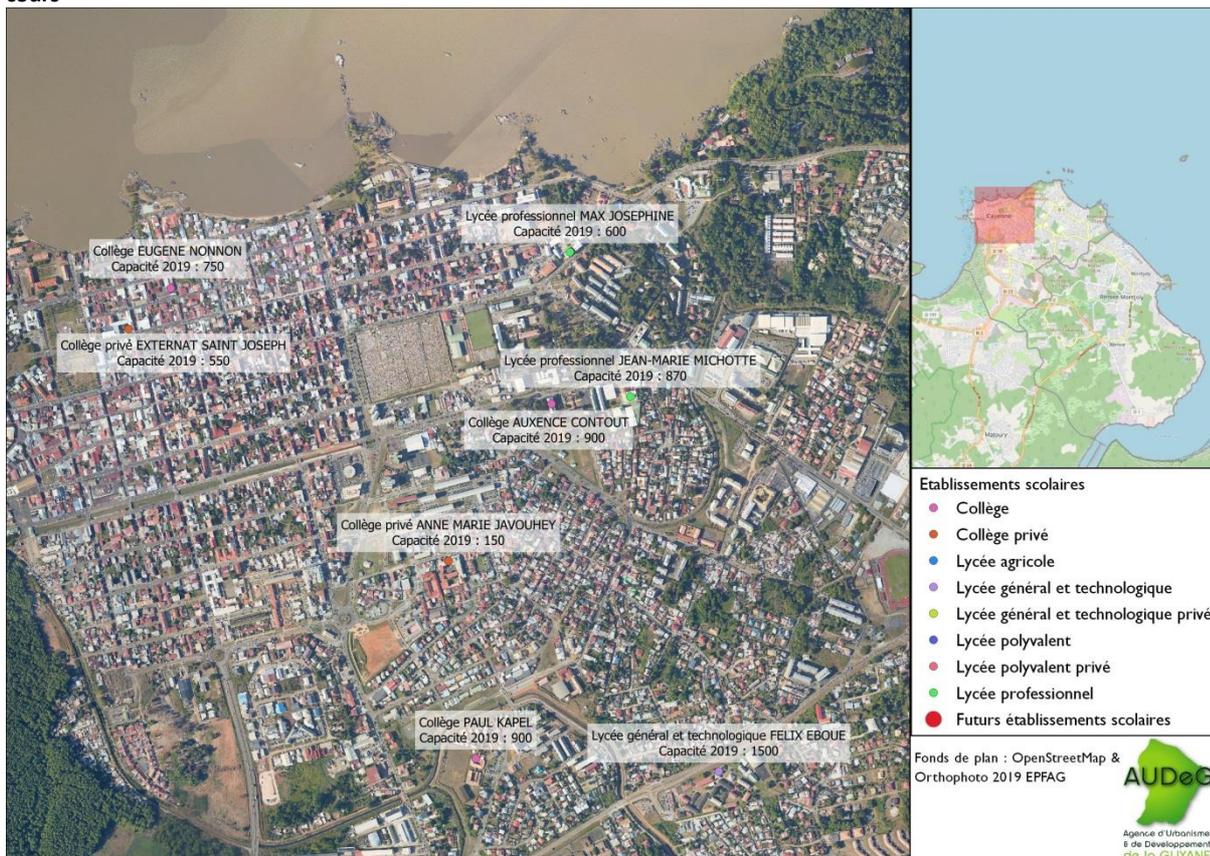
Sources : RP2006 au RP2016 exploitations principales et projections ADeG

Tableau 56 : Variation annuelle moyenne due au solde apparent des entrées sorties en %

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006	2006-2011	2011-2016
Cayenne	0,60	1,10	-1,30	-0,10	-0,10	-2,40	-1,40
Matoury	8,10	9,90	16,80	4,20	2,20	1,40	0,20
Rémire-Montjoly	3,30	10,30	5,10	1,40	0,40	0,80	3,90
Roura	0,40	8,40	0,30	1,40	5,90	-4,00	7,00
Montsinéry- Tonnégrande	0,90	-2,10	3,50	6,50	6,80	4,10	0,20
Macouria	2,50	-2,00	19,50	8,10	4,30	3,20	3,10
Kourou	3,50	3,90	6,60	0,80	0,30	-1,40	-1,30
Mana	1,10	2,30	13,50	-2,00	2,20	-0,10	0,40
Saint Laurent	0,30	0,70	0,90	0,70	1,40	0,90	0,40

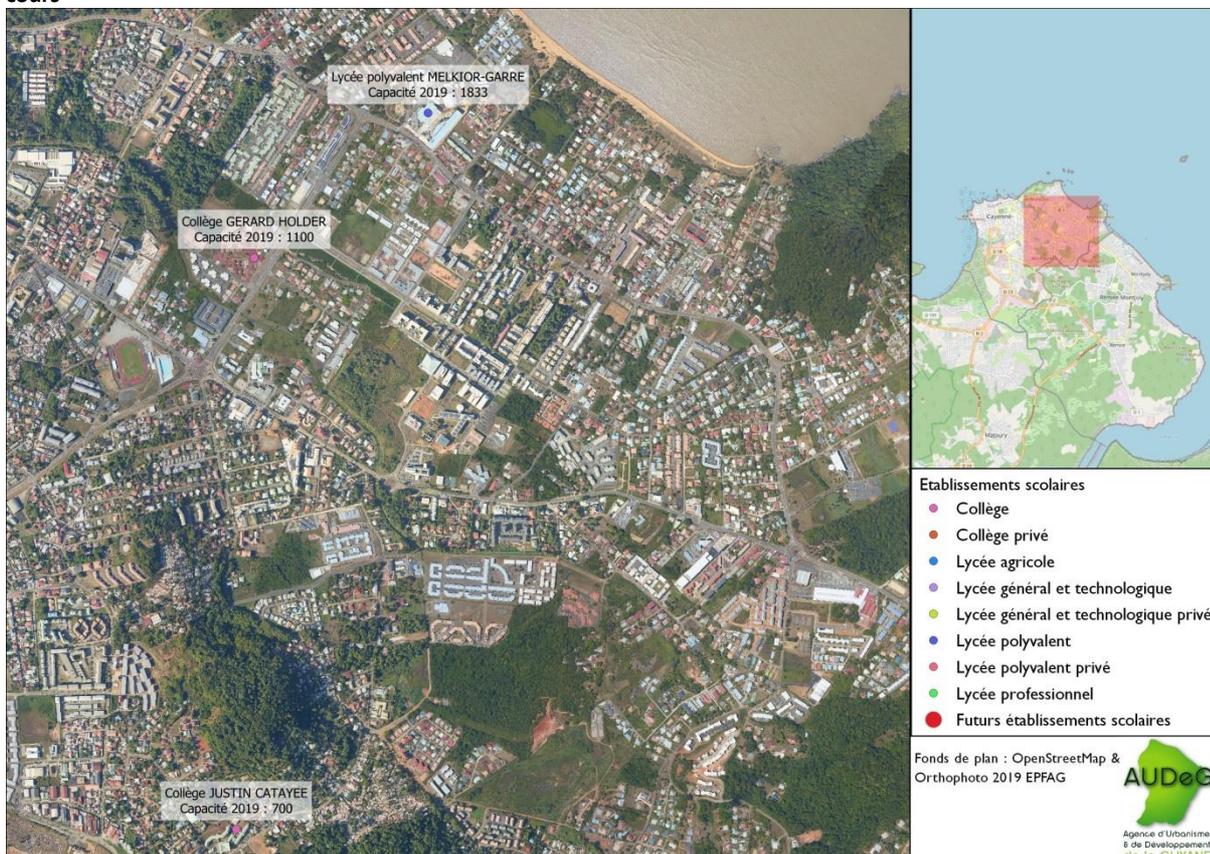
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2006 au RP2016 exploitations principales - État civil.

Carte 3 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Cayenne, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours



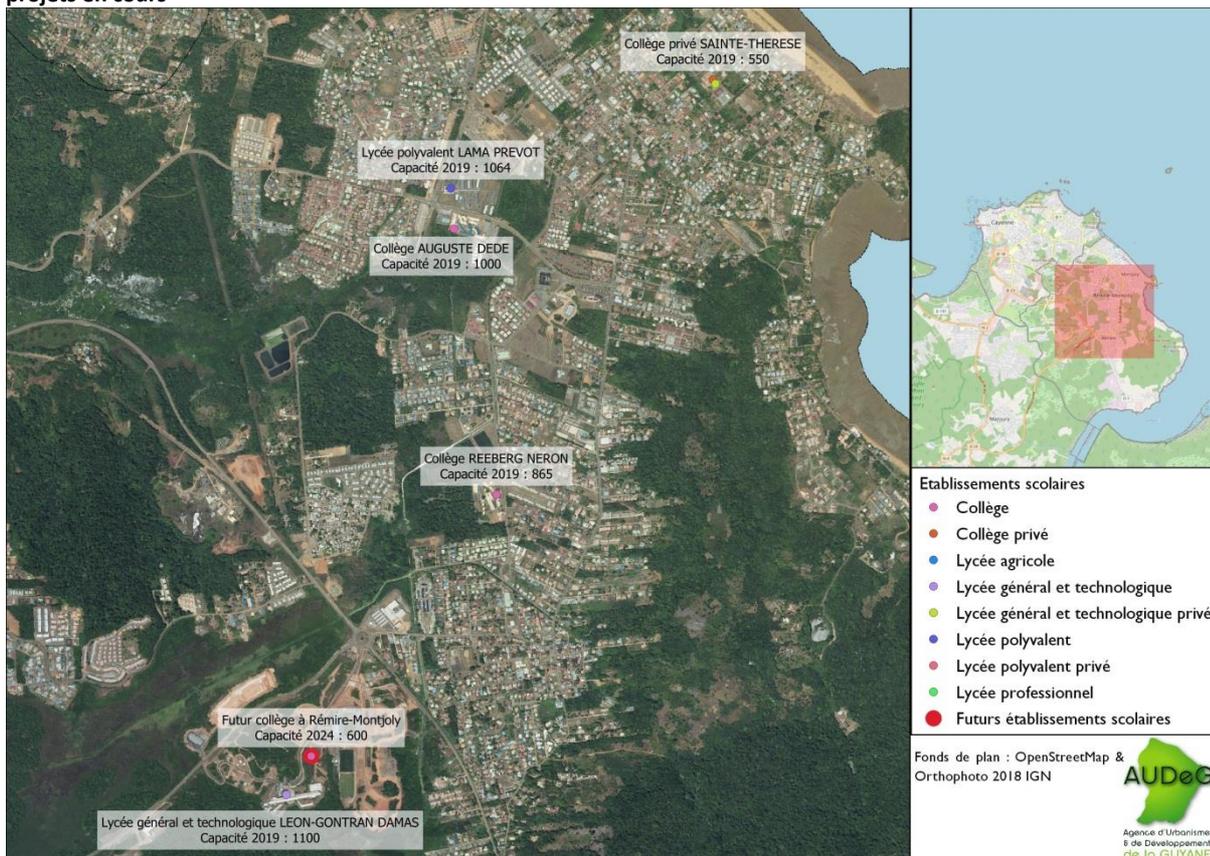
Source : AUDeG

Carte 4 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Cayenne, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours



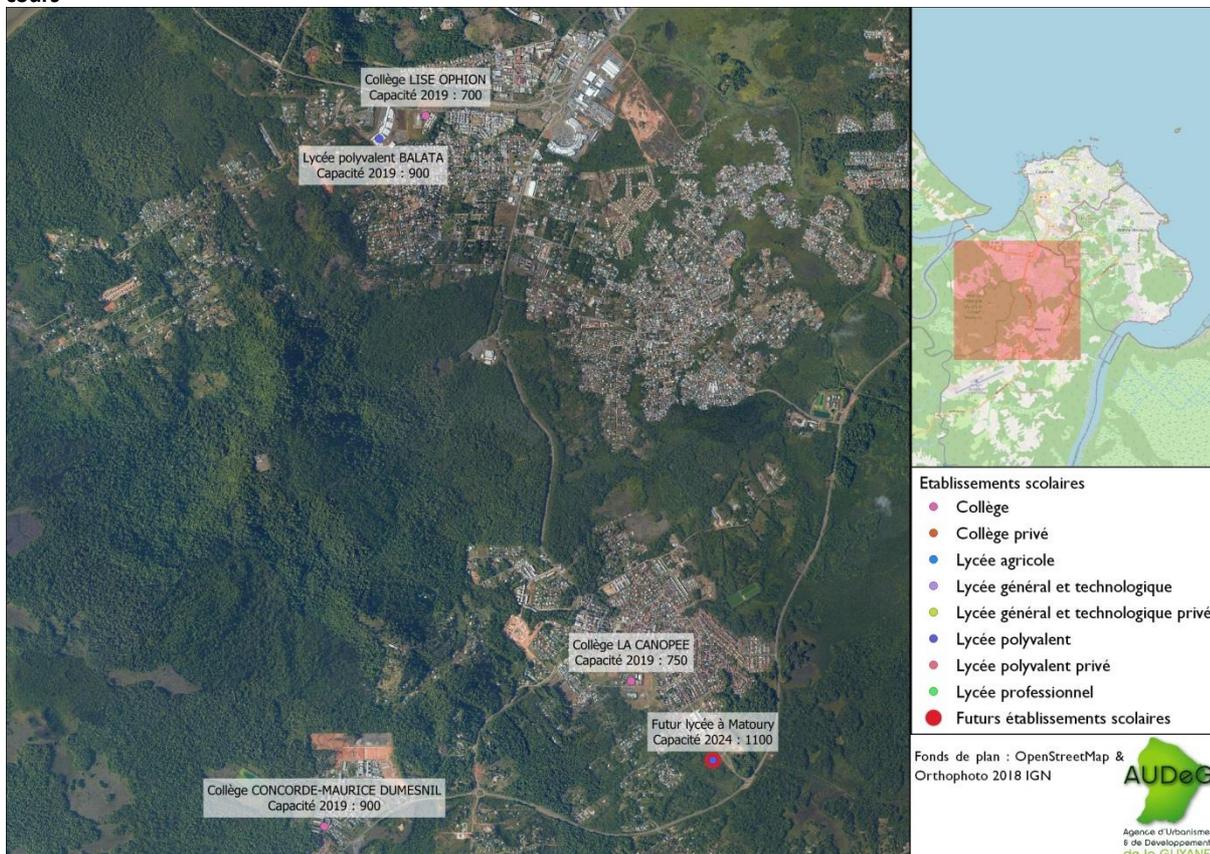
Source : AUDeG

Carte 5 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Rémire-Montjoly, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours



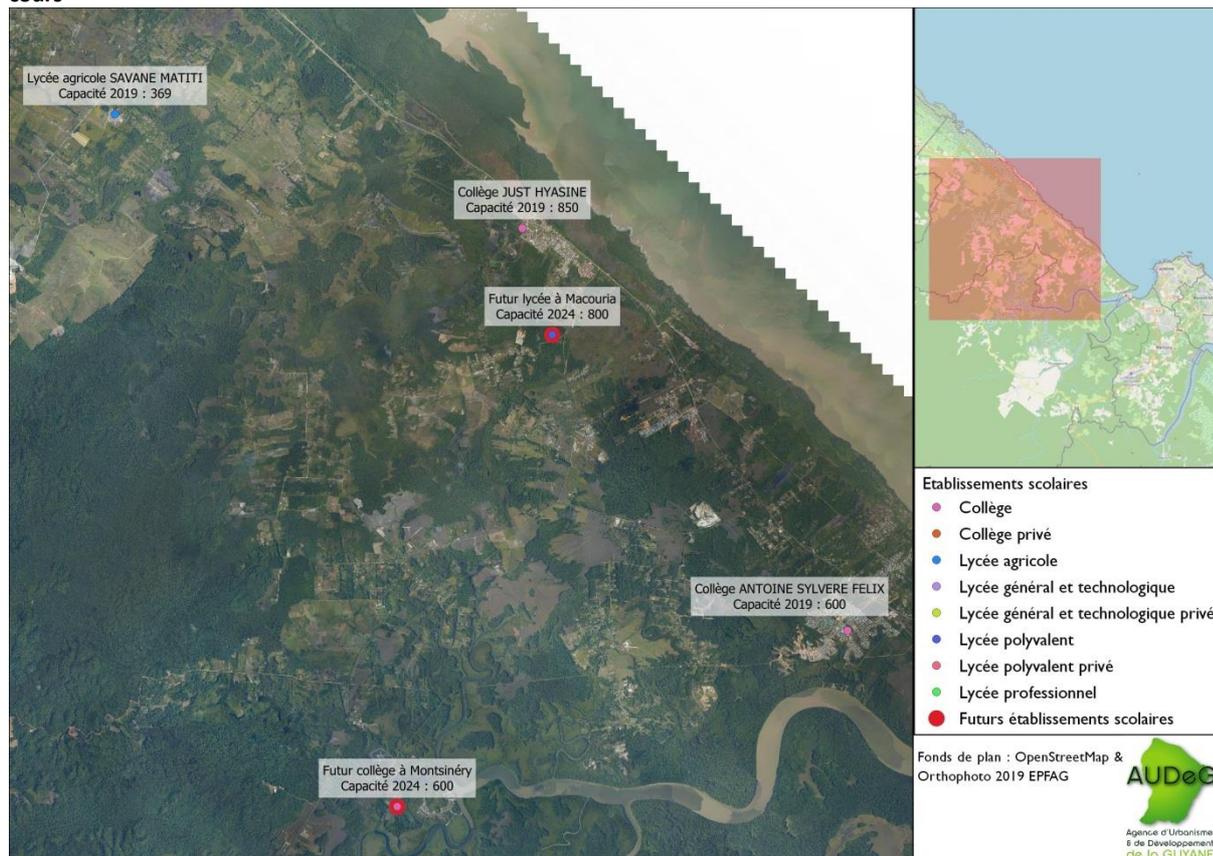
Source : AUDeG

Carte 6 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Matoury, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours



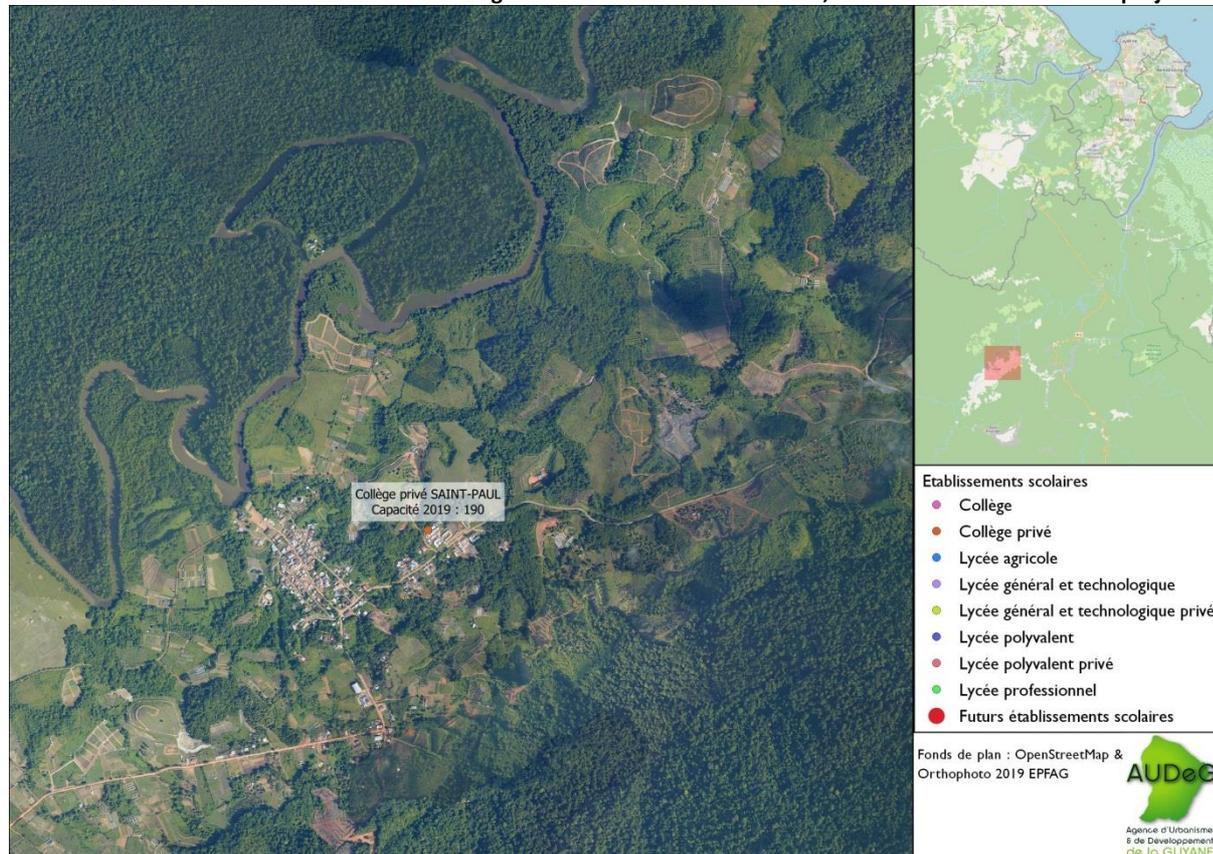
Source : AUDeG

Carte 7 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Macouria, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours



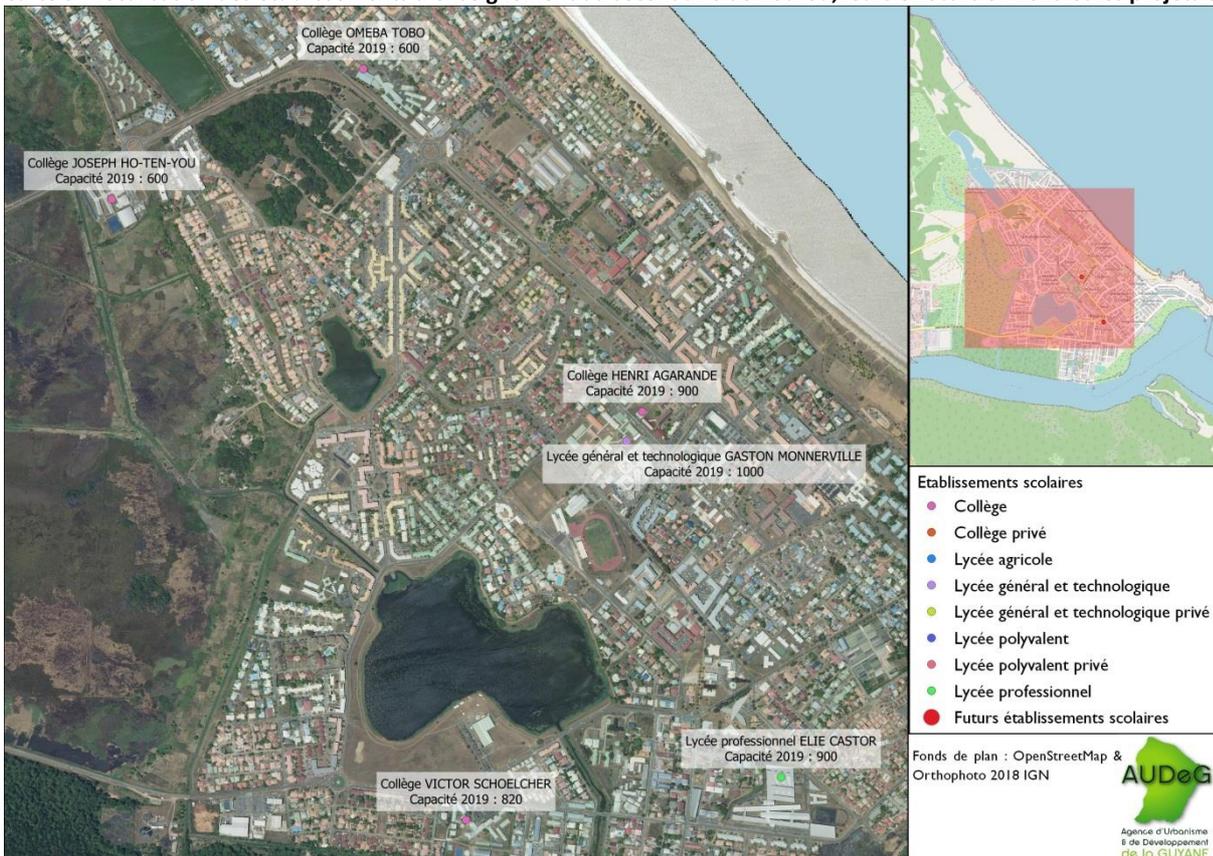
Source : AUDeG

Carte 8 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Roura, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours



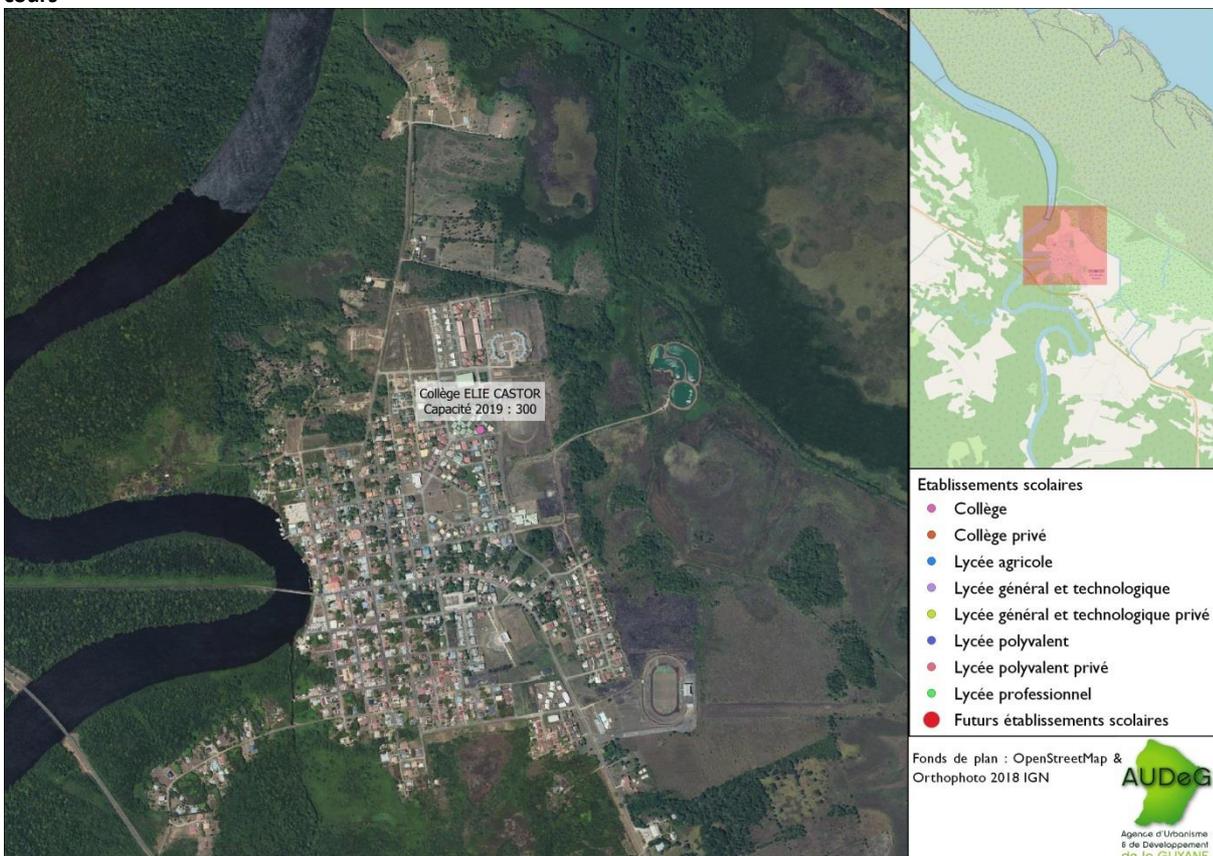
Source : AUDeG

Carte 9 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Kourou, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours



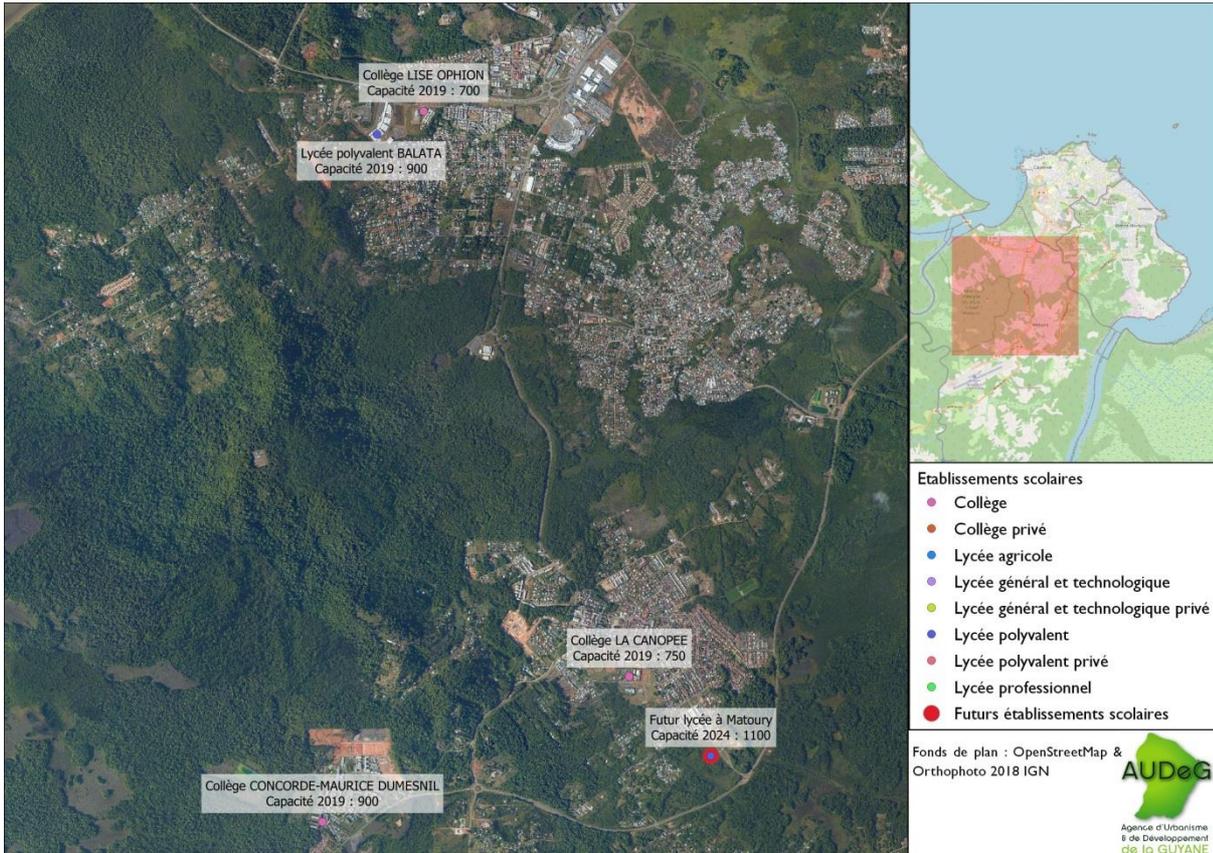
Source : AUDeG

Carte 10 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Sinnamary, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours



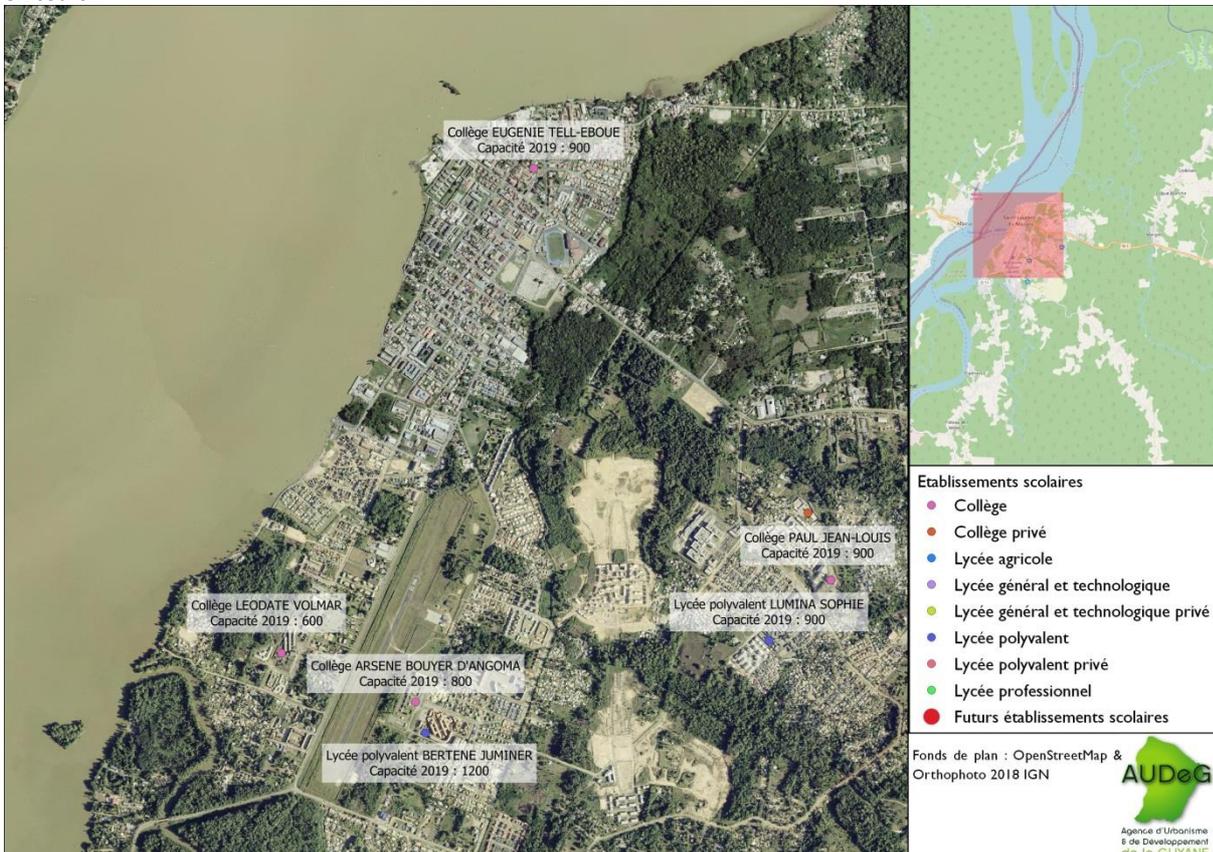
Source : AUDeG

Carte 11 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire d'Iracoubo, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours



Source : ADeG

Carte 12 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Saint-Laurent, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours



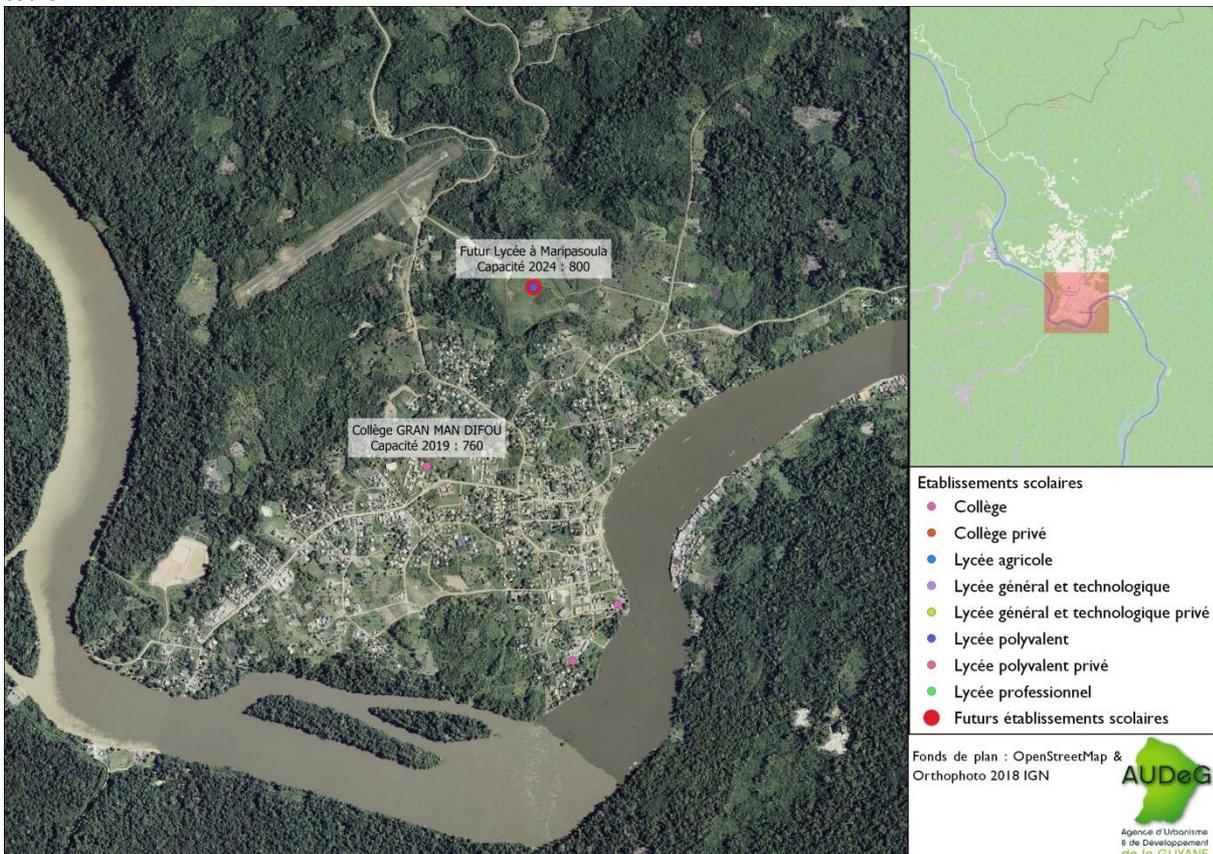
Source : ADeG

Carte 13 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire d'Apatou, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours



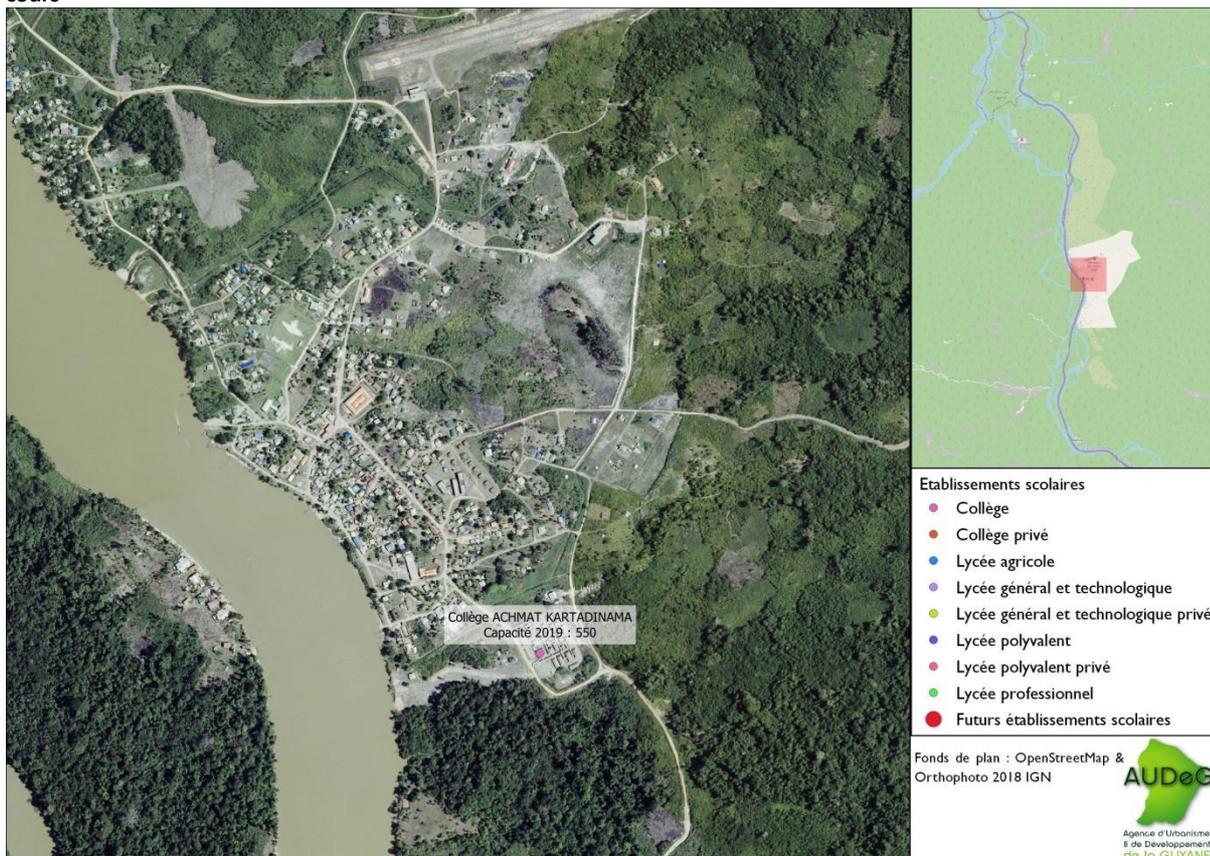
Source : AUDeG

Carte 14 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Maripasoula, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours



Source : AUDeG

Carte 15 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Gand-Santi, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours



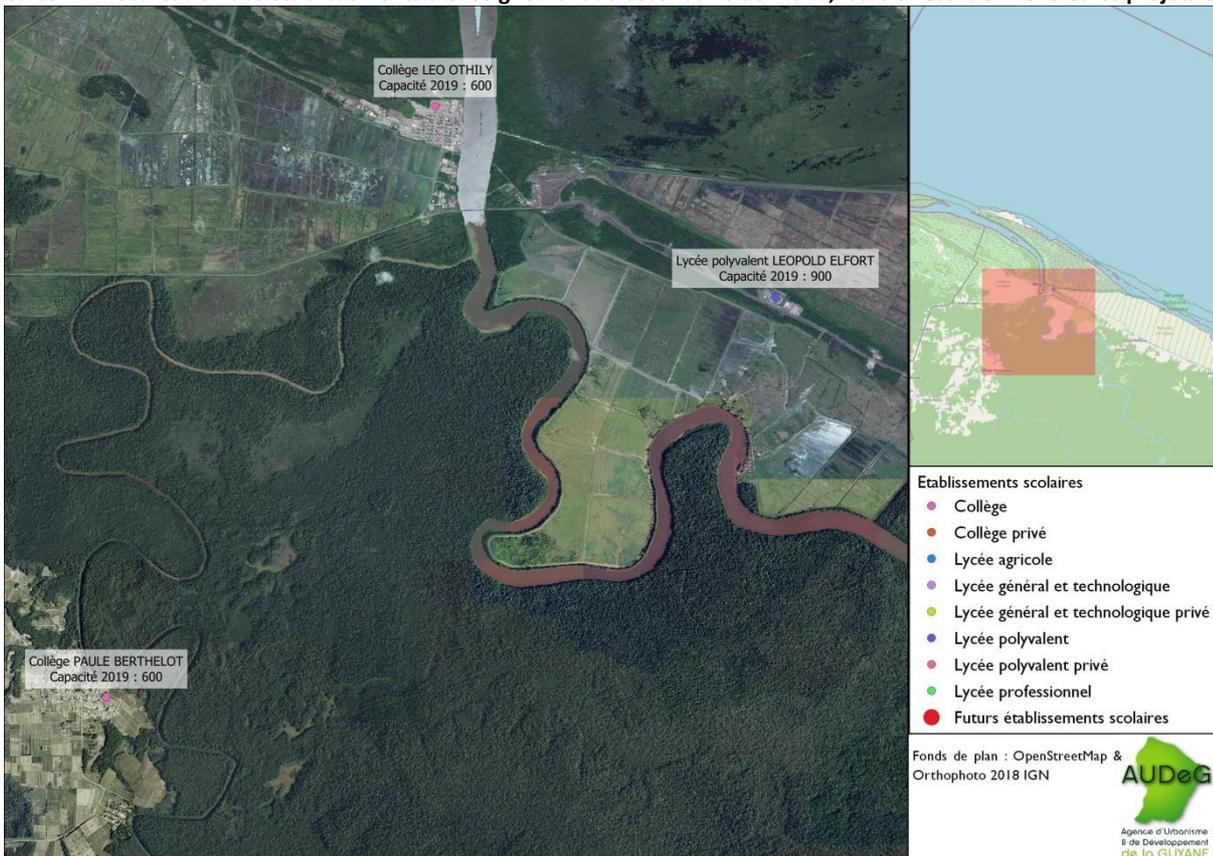
Source : ADeG

Carte 16 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Papaïchton, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours



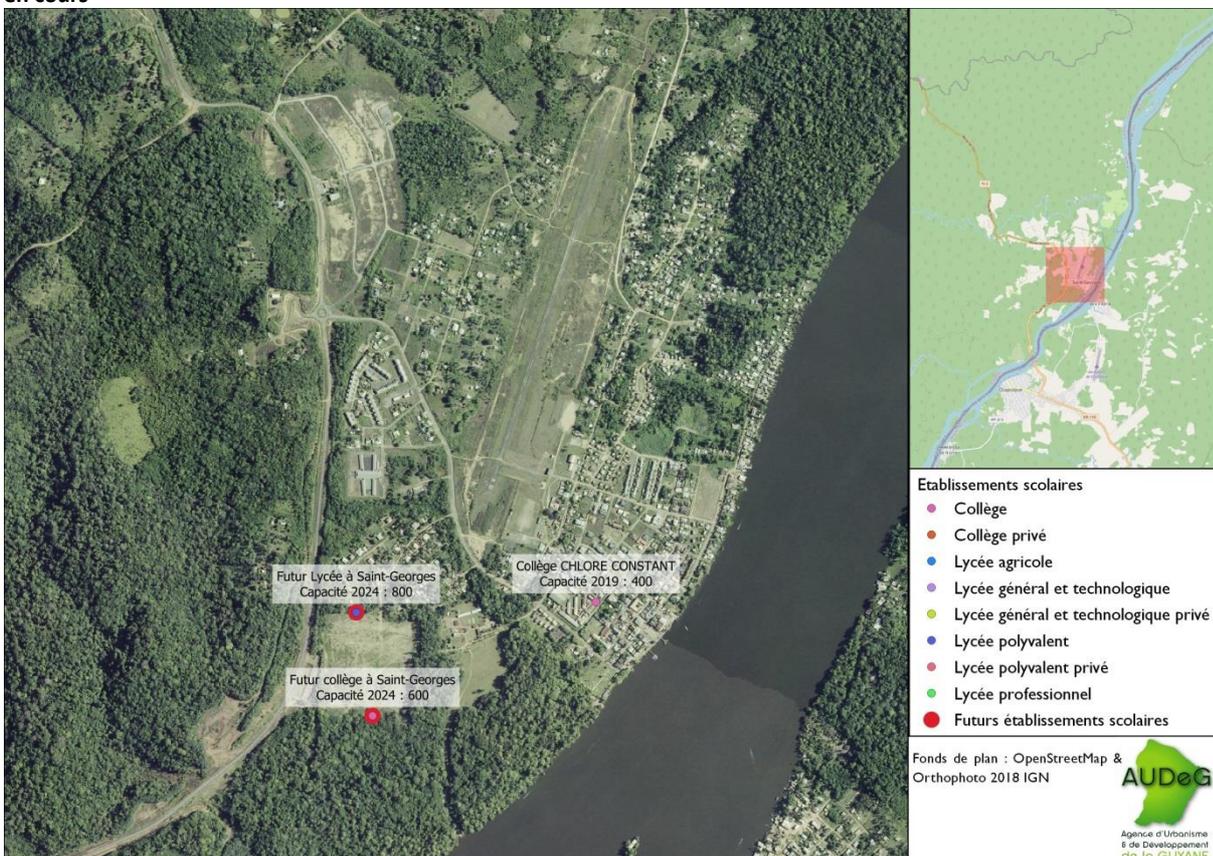
Source : ADeG

Carte 17 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Mana, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours



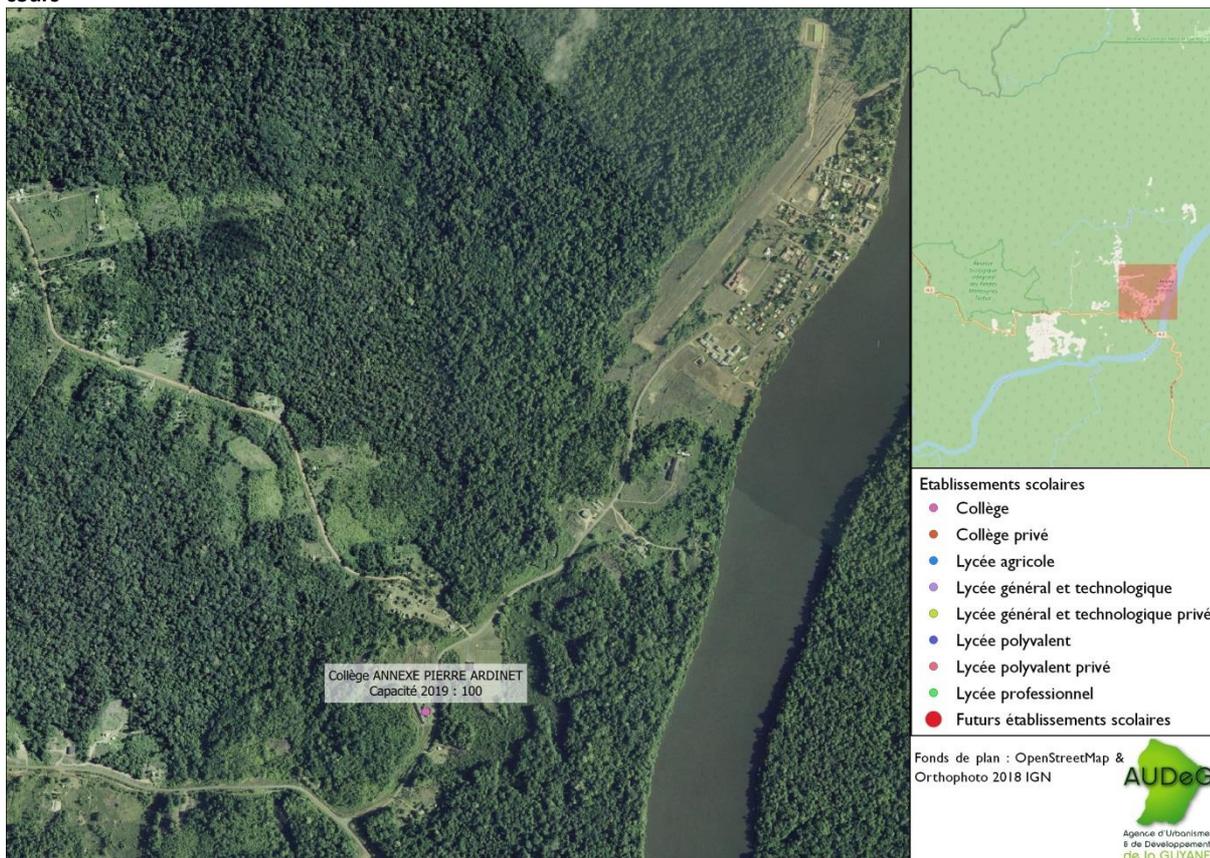
Source : AUDeG

Carte 18 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Saint-Georges, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours



Source : AUDeG

Carte 19 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Régina, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours



Source : ADeG

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableaux

Tableau 1 : Evolution du nombre d'enfants de 11-14 ans par commune et EPCI entre 2006 et 2017	7
Tableau 2 : Evolution du nombre d'enfants de 15-17 ans par commune et EPCI entre 2006 et 2017	8
Tableau 3 : Evolution des effectifs scolaires par secteur entre 2009 et 2020	9
Tableau 4 : Evolution du nombre d'élèves du secteur privé de 2006 à 2019	9
Tableau 5 : Evolution du nombre d'élèves de 11-14 ans résidant sur chaque commune et EPCI entre 2006 et 2017	10
Tableau 6 : Evolution du nombre d'élèves de 15-17 ans résidant sur chaque commune et EPCI entre 2006 et 2017	11
Tableau 7 : Taux de non-scolarisation en Guyane et en France en 2017	12
Tableau 8 : Evolution des taux de scolarisation par commune entre 2006 et 2017 pour les 11-14 ans	13
Tableau 9 : Evolution des taux de scolarisation par commune entre 2006 et 2017 pour les 15-17 ans	14
Tableau 10 : Capacités résiduelles au collège par commune en 2019	16
Tableau 11 : Capacités résiduelles au lycée par commune en 2017	16
Tableau 12 : Capacités résiduelles des collèges bénéficiant de bungalows	18
Tableau 13 : Capacités résiduelles des lycées bénéficiant de bungalows	18
Tableau 14 : Capacités résiduelles des collèges au vu des effectifs SEGPA/ULIS (rentrée 2019) et des bungalows présents en 2020	19
Tableau 15 : Commune de scolarisation des collégiens selon leur EPCI de résidence, en pourcentage (rentrée 2019)	20
Tableau 16 : Part des collégiens selon leur commune de scolarisation et leur commune de résidence en 2019	21
Tableau 17 : Commune de scolarisation des lycéens selon leur EPCI de résidence, en pourcentage (rentrée 2019)	22
Tableau 18 : Commune de scolarisation des lycéens selon leur commune de résidence, en pourcentage (rentrée 2019)	22
Tableau 19 : Capacités, effectifs et places disponibles par internat en 2020	26
Tableau 20 : Travaux de construction/extension de collèges prévus au titre de la PPI 2019- Actualisation Janvier 2020	29
Tableau 21 : Travaux de construction/extension de lycées prévus au titre de la PPI 2019- Actualisation Janvier 2020	29
Tableau 22 : Capacité théorique des établissements du premier cycle du secondaire à 2024	30
Tableau 23 : Capacité théorique des établissements du second cycle du secondaire à 2024	31
Tableau 24 : Capacités des internats post-PPI	32
Tableau 25 : Projections du rectorat : effectifs scolarisés dans le second degré à l'horizon 2030	33
Tableau 26 : Projections de l'INSEE : effectifs scolaires dans le second degré à l'horizon 2030	33
Tableau 27 : Nombre d'enfants âgés de 1 à 4 ans en 2017 soit âgés de 14 à 17 ans en 2030	34
Tableau 28 : Nombre de naissances domiciliées de 2017 à 2019 par commune, soit d'enfants âgés de 11 à 13 ans en 2030	35
Tableau 29 : Nombre d'enfants par commune âgés de 11 à 17 ans en 2030, soit en âge d'être scolarisés dans le secondaire	36
Tableau 30 : Nombre de logements des grands projets d'aménagement prévus par commune à horizon 2030 selon niveau de fiabilité	37
Tableau 31 : Personnes résidant dans une autre commune de Guyane un an auparavant, entre 2013 et 2017	37
Tableau 32 : Synthèse du nombre d'enfants par tranche d'âge en 2017 et en 2030, avant et après ventilation des résultats	38
Tableau 33 : Synthèse par EPCI des variations du nombre d'enfants entre 2017 et 2030	38
Tableau 34 : Nombre de places à créer au collège à l'horizon 2030	40
Tableau 35 : Nombre de places à créer au lycée à l'horizon 2030	41
Tableau 36 : Grille d'analyse du foncier	54
Tableau 37 : Chronologie de création des collèges publics en Guyane et dates prévues des livraisons de lycées au titre de la PPI	61
Tableau 38 : Chronologie de création des collèges privés en Guyane	62
Tableau 39 : Chronologie de création des lycées en Guyane et dates prévues des livraisons de lycées au titre de la PPI	62
Tableau 40 : Chronologie de création des lycées privés en Guyane	62
Tableau 41 : Chronologie de création des établissements d'enseignement agricole	62
Tableau 42 : Nombre d'établissements du second degré dans l'Académie de Guyane à la rentrée 2019	63
Tableau 43 : Capacité des collèges publics selon l'enquête Parc Immobilier 2018-2019	63
Tableau 44 : Capacité des lycées publics selon l'enquête Parc Immobilier 2018-2019	64
Tableau 45 : Capacité des établissements de formation agricoles en 2019	64
Tableau 46 : Commune d'origine des élèves scolarisés dans les collèges guyanais par commune (rentrée 2019)	65
Tableau 47 : Commune d'origine des élèves scolarisés dans les lycées guyanais par commune (rentrée 2019)	67
Tableau 48 : Enfants de 0 à 14 ans par commune entre 2009 et 2017	68
Tableau 49 : Enfants immigrés de 0 à 14 ans par commune entre 2009 et 2017	68
Tableau 50 : Estimation du nombre de logements livrés en 2030 dans le cadre des grands projets d'aménagement recensés	69
Tableau 51 : Nombre de 11-14 ans après ventilation des projections avec mobilités intercommunales liées aux grands projets urbains	71
Tableau 52 : Nombre de 15-17 ans après ventilation des projections avec mobilités intercommunales liées aux grands projets urbains	71
Tableau 53 : Estimation du nombre moyen d'occupants par résidence principale à 2030 en fonction de la tendance observée sur la période 2006-2016	72
Tableau 54 : Estimation de la part d'enfants de 11-14 ans dans la population communale en 2030 en fonction de la tendance observée sur la période 2006-2016	72
Tableau 55 : Estimation de la part d'enfants de 15-17 ans dans la population communale en 2030 en fonction de la tendance observée sur la période 2006-2016	72
Tableau 56 : Variation annuelle moyenne due au solde apparent des entrées sorties en %	72

Graphique

Graphique 1 : Evolution du nombre d'enfants de 11-14 ans et de 15-17 ans entre 2006 et 2017	6
Graphique 2 : Evolution du nombre d'enfants de 11-14 ans par EPCI entre 2006 et 2017	6
Graphique 3 : Evolution du nombre d'enfants de 15-17 ans par EPCI entre 2006 et 2017	6
Graphique 4 : Evolution du nombre d'élèves du secondaire entre 2008 et 2019	9
Graphique 5 : Evolution de la part du secteur privé dans le total des élèves de 11-14 ans de 2006 à 2019	9
Graphique 6 : Evolution de la part du secteur privé dans le total des élèves de 15-17 ans de 2006 à 2019	9
Graphique 7 : Evolution du nombre de collégiens par EPCI de 2006 à 2017	10
Graphique 8 : Evolution du nombre de lycéens par EPCI de 2006 à 2017	10
Graphique 9 : Evolution du taux de scolarisation des 11-14 ans entre 2006 et 2017 en Guyane	12
Graphique 10 : Evolution du taux de scolarisation des 15-17 ans entre 2006 et 2017 en Guyane	12
Graphique 11 : Evolution du taux de scolarisation des 11-14 ans par EPCI entre 2006 et 2017	12
Graphique 12 : Evolution du taux de scolarisation des 15-17 ans par EPCI entre 2006 et 2017	13
Graphique 13 : Nombre de places au collège par EPCI en 2019 et 2024	30
Graphique 14 : Nombre de places au lycée par EPCI en 2019 et 2024	30
Graphique 15 : Répartition par EPCI des enfants de 11 à 14 ans en 2017 et en 2030 après ventilation	39
Graphique 16 : Répartition par EPCI des enfants de 15 à 17 ans en 2017 et en 2030 après ventilation	39

Carte

Carte 1 : Extrait de la carte géologique de la Guyane	46
Carte 2 : Extrait de la carte de zonage du patrimoine naturel sur l'OIN Tigre Maringuois à Cayenne	47
Carte 3 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Cayenne, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours	73
Carte 4 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Cayenne, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours	73
Carte 5 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Rémire-Montjoly, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours	74
Carte 6 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Matoury, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours	74
Carte 7 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Macouria, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours	75
Carte 8 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Roura, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours	75
Carte 9 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Kourou, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours	76
Carte 10 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Sinnamary, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours	76
Carte 11 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire d'Iracoubo, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours	77
Carte 12 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Saint-Laurent, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours	77
Carte 13 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire d'Apatou, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours	78
Carte 14 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Maripasoula, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours	78
Carte 15 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Gand-Santi, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours	79
Carte 16 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Papaïchton, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours	79
Carte 17 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Mana, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours	80
Carte 18 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Saint-Georges, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours	80
Carte 19 : Localisation des établissements d'enseignement du secondaire de Régina, leurs effectifs en 2019 et les projets en cours	81



Agence d'Urbanisme
& de Développement
de la GUYANE

Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane

1, impasse Touloulous

97 300 Cayenne

Tél : 05 94 28 49 20

Fax : 05 94 28 69 72

Courriel : infos@audeg.fr

Site web : www.audeg.fr

Facebook : [AUDeG](https://www.facebook.com/AUDeG)

